



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1997/12
29 avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1997
12-23 mai 1997, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE

NEW YORK, 10-14 MARS 1997

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	2
II. CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	7
III. FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES	31
IV. PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	34
V. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	42
VI. DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD/FNUAP	56
VII. QUESTIONS DIVERSES	65

DÉCISIONS ADOPTÉES

<u>Numéro</u>	<u>Page</u>
97/7 Révision du règlement financier du FNUAP	76
97/8 Fonds d'équipement des Nations Unies	34
97/9 Directives pour une meilleure application des programmes de coopération régionale	26
97/10 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1997	77
97-11562 (F) 150597 190597	/...

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

Introduction

1. Le Président du Conseil d'administration a ouvert la session. Il a indiqué que le Bureau s'était réuni trois fois depuis la première session ordinaire sur les questions dont le Conseil était saisi à la deuxième session ordinaire.

2. La Secrétaire du Conseil d'administration a appelé l'attention du Conseil sur l'ordre du jour annoté dont le texte figurait dans le document DP/1997/L.2/Rev.1. Elle a indiqué que le seul ajout à la liste de documentation figurant dans ce document était le résumé de l'évaluation de l'exécution nationale publié sous la cote DP/1997/CRP.12, qui avait été ajouté à la suite des discussions menées à la réunion officieuse d'avant-session. Toute la documentation de la session était disponible dans toutes les langues, à l'exception du rapport de la première session ordinaire de 1997 qui n'était disponible qu'en anglais. Les décisions adoptées à la première session figuraient dans le document DP/1997/11, qui était disponible dans toutes les langues officielles. À l'exception du document DP/1997/CRP.9, qui n'avait pas encore été publié à l'ouverture de la session, tous les documents de séance étaient disponibles dans les trois langues de travail. Un plan de travail révisé avait été distribué. La Secrétaire a indiqué que cinq membres du Conseil au moins avaient demandé que des discussions séparées soient menées sur les cadres de coopération du PNUD avec l'Érythrée, l'Inde, la Mauritanie et la Mongolie et sur le programme de l'Albanie. Les cadres de coopération avec l'Érythrée et l'Inde et les programmes de ces pays seraient examinés au cours d'un débat consacré au PNUD et au FNUAP.

3. La Secrétaire a annoncé que des réunions d'information officielles seraient organisées sur la coordination des activités du système des Nations Unies en Inde avec des représentants du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF, sur le programme MicroStart du PNUD, et avec les représentants du FNUAP en Érythrée et au Sénégal. Des consultations officielles seraient également menées sur la gestion du changement (PNUD 2001) et avec le représentant du FNUAP en Albanie. La Secrétaire a informé le Conseil d'administration que les représentants résidents du PNUD en Inde et en Mauritanie et les représentants du FNUAP en Albanie, en Érythrée, en Inde et au Sénégal assisteraient à la session. Elle a indiqué que plusieurs documents de référence sur divers sujets étaient disponibles dans la salle.

4. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour provisoire ci-après, tel qu'il figurait dans le document DP/1997/L.2/Rev.1 :

Point 1. Questions d'organisation

Débat consacré au PNUD

Point 2. Cadres de coopération de pays et questions connexes

Point 3. Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)

Point 4. Questions financières, budgétaires et administratives

/...

Débat consacré au FNUAP

Point 5. Programmes de pays et questions connexes

Point 6. Questions diverses

5. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail révisé, tel qu'il a été distribué par le Secrétariat.

6. Le Conseil d'administration est convenu de reporter à la session annuelle de 1997 l'examen du rapport de la première session ordinaire de 1997.

7. L'ordre du jour provisoire pour la session annuelle de 1997, qui figurait dans le document DP/1997/L.3, a été distribué. La Secrétaire a informé le Conseil d'administration que la réunion officieuse d'avant-session pour la session annuelle se tiendrait le 28 avril. Elle a fait remarquer que le programme des futures sessions du Conseil figurait dans l'aperçu des décisions. Le Conseil avait indiqué que pour 1998 il préférerait tenir sa session annuelle en juin plutôt qu'en mai, ce qui impliquait qu'il faudrait publier le rapport au Conseil économique et social à une session antérieure à la session annuelle.

8. Le Président a informé le Conseil d'administration qu'un échange de vues officieux sur l'exécution nationale était prévu pour le 16 mai.

9. L'Administrateur a remercié le Conseil d'administration pour ses travaux sur un certain nombre de questions importantes au cours de la session. Il s'attendait à ce que le rapport annuel et les propositions concernant la gestion du changement fassent l'objet d'un débat fructueux au cours de la session annuelle. Une manifestation spéciale sur l'élimination de la pauvreté, qui offrirait l'occasion de se pencher sur les réussites dans ce domaine, les causes de la pauvreté et le rôle de l'Organisation des Nations Unies, constituerait un volet additionnel à la session annuelle. On espérait que cette manifestation retiendrait l'attention des États Membres et qu'ils y participeraient à un niveau élevé.

10. Le Directeur exécutif adjoint (Programmes) a remercié le Conseil d'administration pour ses directives au cours de la session, notamment en ce qui concerne les programmes de pays qui lui étaient présentés. Il a remercié tous ceux qui avaient contribué à l'organisation de la session.

11. Une délégation a annoncé qu'un projet de décision qu'elle avait fait distribuer avait été retiré. Le Président a remercié toutes les parties concernées, y compris le Bureau pour son appui, ainsi que les membres du Conseil d'administration et les observateurs.

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

Allocution de l'Administrateur

12. L'Administrateur a souhaité la bienvenue au Conseil d'administration et a donné un aperçu des questions qui seraient examinées au cours de la session. Il a informé le Conseil de l'état de l'exécution des programmes, notant que

/...

l'utilisation des chiffres indicatifs de planification (CIP) pour 1996 était actuellement estimée à 480 millions de dollars, soit 10 % de plus qu'en 1995. Pour 1997, les prévisions d'utilisation en ce qui concerne les programmes nationaux et régionaux s'élevaient à 570 millions de dollars, ce qui impliquait que quelque 780 millions de dollars au titre du budget de 1997 seraient approuvés avant juillet. Au 28 février 1997, les montants approuvés s'élevaient à 406 millions de dollars, soit 52 % du montant nécessaire. L'Équipe spéciale d'exécution s'est réunie toutes les deux semaines sous la présidence de l'Administrateur associé et a examiné minutieusement les perspectives en matière d'accélération de la mise sur pied des programmes. Les 2 millions de dollars alloués sur le fonds de réserve à la mise en place d'un mécanisme spécial d'appui à l'exécution avaient déjà été débloqués, montant dont 1,5 million de dollars avaient été approuvés. Un autre rapport oral serait présenté à la session annuelle et un rapport écrit détaillé sur l'exécution des programmes de 1997 à 1999 serait soumis à la troisième session ordinaire de 1997.

13. L'Administrateur a présenté un aperçu du processus de gestion du changement au PNUD, qui serait examiné en détail lors des consultations officieuses qui auraient lieu au cours de la session. Un avant-tirage du document sur la gestion du changement, qui devrait paraître pour la session annuelle de 1997, serait distribué au Conseil d'administration pour permettre à ses membres de prendre assez tôt l'avis de leur gouvernement. Une note officieuse sur la structure organisationnelle et les fonctions proposées a été distribuée. Des documents de séance additionnels seraient fournis. L'Administrateur a précisé le lien qui existait entre la gestion du changement et la nouvelle stratégie budgétaire, qui serait examiné par le Conseil au cours de la session.

14. S'agissant de la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies, l'Administrateur a rendu compte au Conseil d'administration de la première réunion du Groupe des activités de développement, l'un des quatre groupes sectoriels créés par le Secrétaire général depuis sa prise de fonctions. Le Comité exécutif du Groupe se composait de tous les fonds et programmes des Nations Unies qui participaient aux activités de développement. Le mandat du Comité avait été mis à la disposition du Conseil d'administration. L'Administrateur a signalé que le rôle qui lui était assigné de convoquer le Groupe des activités de développement remplaçait ses fonctions précédentes de Coordonnateur spécial pour les affaires économiques et sociales. Le nouveau Comité encouragerait la complémentarité, la cohésion et la collaboration, l'objectif étant de renforcer la coopération pour le développement dans le cadre des programmes de pays. Le Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies continuerait à fournir un appui opérationnel au système des coordonnateurs résidents et à servir de secrétariat pour le Groupe des activités de développement. On s'attendait à ce que des membres du personnel d'autres organismes des Nations Unies y soient détachés.

15. L'Administrateur a rendu compte au Conseil d'administration de sa conférence de presse du 7 mars sur la réserve au titre des bureaux et des logements hors siège. Un rapport de situation oral serait présenté plus tard au cours de la session (voir "Questions diverses").

16. L'Administrateur a procédé ensuite à un examen des activités récentes, et a évoqué notamment le rôle du PNUD au Sommet sur le microcrédit, tenu le 4 février

à Washington, les initiatives menées par le PNUD en vue de démarginaliser les femmes, et une étude de l'analyse des politiques sur l'énergie après la Conférence de Rio, qui était une contribution du PNUD à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la suite donnée au Sommet "planète Terre". Il a indiqué d'autres activités récentes du PNUD dans le domaine des secours en cas de catastrophe et de l'assistance aux pays ravagés par les conflits. Une série de réunions d'information au niveau des municipalités avaient été lancées aux États-Unis en vue de familiariser les citoyens américains avec les problèmes de développement en Afrique notamment et les activités de l'ONU en général. Le Rapport sur le développement humain, 1997, qui met essentiellement l'accent sur la pauvreté, serait lancé en même temps en Allemagne (Bonn) et en Afrique du Sud le 12 juin. L'Administrateur a remercié la délégation du Royaume-Uni pour sa contribution de 100 000 dollars qui avait servi à renforcer les fonctions du secrétariat du Conseil d'administration dans le domaine de l'édition et dans d'autres secteurs.

17. Plusieurs intervenants ont remercié l'Administrateur pour le caractère détaillé et complet de son allocution. Une délégation a demandé un complément d'information sur le Comité exécutif pour les activités de développement, notamment sur son mode de fonctionnement par rapport à celui du Groupe consultatif mixte des politiques. D'autres questions ont été posées notamment sur la situation en matière d'exécution, qu'il a été demandé de clarifier, le détachement de personnel au Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies et le processus de gestion du changement, en particulier le recentrage des priorités du PNUD. Un intervenant a demandé des données désagrégées sur l'exécution, en particulier dans les pays les moins avancés. Les pays bénéficiaires des programmes doivent être associés activement aux consultations sur la gestion du changement.

18. On a encouragé l'Administrateur à continuer de mettre en oeuvre les mesures concernant la réserve au titre des bureaux et des logements hors siège. On s'est félicité des activités engagées par le PNUD pour favoriser la démarginalisation des femmes. Il a été suggéré que le PNUD répète dans un plus grand nombre de pays la formule des réunions d'information organisées au niveau des municipalités dont avait parlé l'Administrateur.

19. Une délégation a déclaré que le PNUD avait pris la direction du processus de réforme du système de développement. Les efforts visant à rationaliser le PNUD et à créer une organisation plus transparente et dotée d'une plus grande faculté d'adaptation ont été accueillies avec satisfaction. Une autre délégation a invité l'Administrateur et d'autres hauts fonctionnaires à participer au séminaire sur le développement international qui se tiendrait à Tokyo en octobre 1997.

20. En réponse à la question posée, l'Administrateur a déclaré que le Groupe des activités de développement avait discuté du rôle du Groupe consultatif mixte des politiques et qu'on envisageait la possibilité de fusionner les deux entités. Seul le Fonds international de développement agricole ne faisait pas partie du Groupe des activités de développement. L'Administrateur a souligné qu'on ne devait pas instituer une nouvelle série de réunions et qu'il fallait s'acquitter du mandat du Groupe consultatif mixte des politiques. On devait s'attacher essentiellement à renforcer la cohésion et la collaboration au niveau

des pays. De nombreuses questions découlaient d'autres processus interinstitutions, notamment la suite donnée à des conférences, la promotion de l'Initiative spéciale pour l'Afrique, le renforcement de la coopération pour le développement avec les institutions de Bretton Woods, la collaboration avec les organisations de la société civile, le renforcement du système des coordonnateurs résidents et, en particulier pour les membres du Groupe consultatif mixte des politiques, les mandats pour l'harmonisation, notamment des cycles de programmation. La question de l'adoption d'une approche plus commune au niveau des pays était à l'examen. L'Administrateur a indiqué que si aucune décision officielle n'avait été prise, l'UNICEF avait déjà fait savoir qu'il détacherait un fonctionnaire au Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies. Il n'existait pas actuellement de mécanisme officiel pour rendre compte au Conseil d'administration des travaux du Groupe des activités de développement.

21. En ce qui concerne le processus de gestion du changement, un document de séance sur le recentrage des priorités du PNUD serait disponible en avril. Il faudrait axer le recentrage essentiellement sur les interventions au niveau des pays, en précisant davantage les services que le PNUD pourrait assurer plus efficacement. Ces services seraient dans le cadre du mandat de développement humain durable approuvé par le Conseil, l'objectif prioritaire étant l'élimination de la pauvreté.

22. L'Administrateur associé a informé le Conseil d'administration que les chiffres relatifs à l'exécution des programmes de base mentionnés par l'Administrateur ne concernaient que les lignes budgétaires 1 et 2 du montant cible pour l'allocation de ressources de base (MCRB) et les programmes régionaux. Si les lignes budgétaires 3 et celles concernant d'autres programmes étaient prises en considération, les prévisions en matière d'utilisation des CIP se rapprocheraient de 766 millions de dollars. Les sommes correspondant aux reports de CIP de cycles précédents, qui s'élevaient à environ 500 millions de dollars, devaient être fournies au cours de la période de programmation actuelle. Les projections de ressources actuelles étaient inférieures au montant de 3,3 milliards de dollars prévu dans la décision 95/23. Les prévisions concernant l'utilisation des CIP devaient passer de 766 millions de dollars à environ 835 millions en 1998 et à près de 900 millions de dollars en 1999. Ainsi, d'ici la fin de la période, le solde des réserves liquides devrait être minimal. Les objectifs de dépenses au titre des ressources de pays pour 1997 (à savoir MCRB 1 et 2 et reports de CIP) étaient pour l'instant fixés à 578 millions de dollars, dont 277 millions pour les dépenses qui devaient être effectuées en Afrique (représentant 74 % de l'objectif budgétaire total pour la région); 182 millions de dollars pour l'Asie (représentant 70 % de l'objectif budgétaire total pour la région); 41 millions de dollars pour les États arabes; 42 millions de dollars pour l'Amérique latine et les Caraïbes; et environ 35 millions pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants.

II. CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

A. Cadres de coopération régionale et de pays

1. Afrique

Premier cadre de coopération régionale avec l'Afrique

23. L'Administratrice assistante et Directrice régionale du Bureau régional pour l'Afrique a présenté le cadre de coopération régionale avec l'Afrique (DP/RCF/RBA/1). Une note supplémentaire a été transmise au Conseil d'administration en réponse aux observations formulées lors de la réunion informelle tenue le 26 février.

24. Le Président a souligné l'importance des repères et indicateurs évoqués dans le document supplémentaire.

25. Une délégation, intervenant au nom du Groupe africain, a fait remarquer que le processus de mise en oeuvre des cadres de coopération régionale était complexe et se prêtait à une supervision du Conseil d'administration. Si les cadres de coopération de pays étaient clairement délimités et bien souvent soutenus par les notes de stratégie de pays, les cadres de coopération régionale devaient tenir compte des besoins souvent divers de toute une région. Depuis la réunion informelle du 26 février, le texte avait encore été revu. Si certains aspects du cadre de coopération paraissaient acceptables, une approche plus globale s'imposait, notamment en ce qui concerne l'inclusion des "meilleures pratiques". Les principes de base devaient être similaires pour le cadre régional et pour les cadres de coopération de pays. Il faudrait renforcer un actionnariat régional à l'appui des initiatives de coopération régionales. Il fallait tenir compte de la diversité au sein des régions et privilégier les activités sous-régionales et la mise en oeuvre régionale, y compris la participation des gouvernements et des institutions régionales. D'autres partenaires pourraient être associés en fonction des besoins. L'approche programme devrait être intégrée au cadre régional, lequel devrait accorder une large place au suivi et à l'impact. Les commissions régionales pourraient jouer un rôle de chef de file au niveau le plus général. Il faudrait absolument essayer d'utiliser au mieux les ressources, en privilégiant les activités véritablement régionales et les activités sous-régionales prioritaires. Une évaluation générale pourrait se révéler utile. Le Groupe africain était favorable à la publication d'un rapport d'activité annuel et à un examen en fin de cycle. L'élimination de la pauvreté devrait constituer le thème prioritaire du cadre de coopération.

26. Une autre délégation s'est associée à la déclaration précédente. Elle a approuvé les quatre domaines prioritaires du cadre de coopération ainsi que l'approche participative.

27. Un intervenant a déclaré que les priorités du cadre de coopération en matière de développement étaient également celles des gouvernements africains. Il a salué les efforts déployés par le PNUD en matière de collaboration avec les institutions régionales en Afrique et a exprimé l'espoir que les fonds nécessaires proviendraient tant des ressources de base que des ressources autres

du PNUD. Le montant cible de 293 millions de dollars pour la période 1997-2001 semblait insuffisant.

28. Tout en exprimant leur soutien à la structure générale du document, certains intervenants ont fait remarquer que l'industrialisation n'était pas abordée.

29. Une délégation, intervenant également au nom d'une autre délégation, estimait que les délais fixés pour les programmes régionaux devraient être uniformes. La note supplémentaire permettait de mieux comprendre le cadre de coopération régionale, car le document initial devait être retravaillé. Les programmes régionaux doivent compléter les programmes de pays, apporter une valeur ajoutée et montrer le lien entre les programmes des donateurs bilatéraux et les cycles de planification nationale. La même délégation a voulu savoir quelle était la part du budget affectée à la CTPD et aux activités d'évaluation.

30. D'autres délégations ont également préconisé une amélioration du cadre de coopération régionale, faisant observer qu'il aurait fallu inclure les informations supplémentaires, ce qui leur aurait permis d'obtenir des consignes plus précises de leurs capitales. Il fallait insister sur les domaines dans lesquels le PNUD bénéficie d'un avantage relatif, comme la gouvernance. Pour la continuité du soutien financier, il fallait prendre en considération les préoccupations des donateurs. Une délégation a souligné l'importance du cadre de coopération régionale pour le processus de la Conférence internationale sur le développement de l'Afrique (TICAD II).

31. Le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a manifesté son plein appui au cadre de coopération régionale, lequel complète les efforts de développement national. Les donateurs devaient veiller à consacrer plus de ressources au programme régional, faute de quoi ses objectifs ne pourraient être réalisés. La CTPD, en tant qu'outil de mise en oeuvre du programme, en était l'un des éléments clefs. Il a également exprimé le soutien du Groupe des 77 et de la Chine au premier cadre de coopération technique entre pays en développement (DP/CF/TCDC/1), qui serait examiné séparément.

32. Une délégation a constaté que, si le cadre couvrait l'Afrique subsaharienne, la note supplémentaire faisait référence au Projet du bassin du Nil, auquel participaient l'Égypte et le Soudan. Il fallait également déterminer comment le PNUD coordonnerait le programme régional avec les activités entreprises au titre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Des informations supplémentaires ont été demandées sur la coopération entre le PNUD et l'Organisation de l'unité africaine, notamment dans le domaine de la prévention des conflits.

33. L'Administratrice assistante a indiqué que le document constituait un cadre de référence et que les détails opérationnels se dessineraient à mesure que des programmes concrets seraient élaborés. Le programme portait sur les domaines identifiés dans le cadre du développement humain durable, induits par la demande, et impliquait la participation d'institutions régionales et la mise en oeuvre par des organismes. Les institutions régionales serviraient de lien avec

les institutions nationales. Les interventions dans le domaine de la paix et de la sécurité font parties du programme sur la gouvernance, associé à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Le bureau régional pour l'Afrique a participé à des activités communes avec le bureau régional pour les États arabes. Le montant de 91 millions de dollars inscrit dans le document DP/RCF/RBA/1 correspond à un crédit de trois ans au titre d'un programme quinquennal.

34. Une délégation a estimé que les objectifs et principes du cadre étaient appropriés, notamment en ce qui concerne la gouvernance et le soutien au secteur privé. Il est indispensable d'analyser l'avantage comparatif qu'il y a à soutenir les activités au niveau régional plutôt qu'au niveau national. Des précisions ont été demandées sur l'utilisation des crédits octroyés par le Fonds pour la protection de l'environnement mondial et le Fonds pour l'application du Protocole de Montréal.

35. Un autre intervenant a souligné que le Conseil d'administration devait fournir des directives concernant le mode de présentation et le contenu des documents pour les cadres de coopération régionale. Il était essentiel de mettre en lumière les résultats des évaluations dans les programmes régionaux. Ainsi les résultats de l'examen à mi-parcours du programme régional pour l'Afrique étaient une mise en garde contre la sous-évaluation des dépenses, soulignaient la nécessité de faire figurer les enseignements tirés et suggéraient une limitation des thèmes dans les programmes régionaux. La note supplémentaire répondait à certains des problèmes soulevés, même si des informations plus précises restaient indispensables.

36. Une délégation a souligné que les activités du programme devaient être viables. Certains éléments dépassaient le créneau du PNUD et il fallait assurer la participation des gouvernements. L'intervenant a voulu savoir quels pays participaient au programme régional. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité d'établir un lien concret avec l'élimination de la pauvreté et sur l'importance des questions concernant les femmes dans le programme.

37. Une délégation a fait remarquer qu'il était indispensable que le programme régional soit déterminé en fonction des besoins des bénéficiaires. Il fallait mobiliser de nouvelles ressources.

38. L'Administratrice assistante a expliqué que le système précédent – l'approche projet – avait conduit le PNUD à répondre à un large éventail de demandes formulées par des organisations régionales et sous-régionales. Le prochain rapport annuel au Conseil d'administration, qui s'appuiera sur un processus consultatif amélioré, contiendra plus de précisions sur les programmes, les repères et les objectifs. Les domaines où le PNUD a un avantage comparatif seraient mis en lumière. Le tableau qui figure dans le descriptif du cadre est à titre d'exemple. En réponse à une question, l'Administratrice assistante a précisé que le réseau de mise en commun de l'information avait été conçu pour promouvoir l'accès à un réseau de professionnels et d'experts intéressés dans la région. En élaborant de nouveaux programmes, on tiendrait compte du concept de meilleures pratiques et des résultats des évaluations. Des réunions communes avec le bureau régional pour les États arabes ont eu lieu sur la question du bassin du Nil. L'Administratrice assistante a confirmé que les

programmes étaient élaborés en fonction de la demande et que le PNUD collaborait effectivement avec les bénéficiaires et dans les domaines où il présentait un avantage comparatif. Le bulletin du bureau régional pour l'Afrique était disponible en français.

Cadres de coopération avec les pays d'Afrique

39. Le Président a informé le Conseil d'administration que cinq demandes écrites avaient été reçues en ce qui concerne l'examen des cadres de coopération avec l'Érythrée et la Mauritanie. Le cadre de coopération pour l'Érythrée serait abordé lors du débat consacré au PNUD et au FNUAP (voir chap. VI).

40. L'Administratrice assistante a présenté les premiers cadres de coopération avec les pays d'Afrique.

41. Le Conseil d'administration a approuvé les premiers cadres de coopération avec l'Éthiopie (DP/CCF/ETH/1), la Namibie (DP/CCF/NAM/1) et l'Ouganda (DP/CCF/UGA/1) et a pris note de la reconduction du sixième programme de pays pour le Kenya (DP/CP/KEN/6/EXTENSION I).

Premier cadre de coopération avec la Mauritanie

42. L'Administratrice assistante a présenté le premier cadre de coopération avec la Mauritanie (DP/CCF/MAU/1).

43. Une délégation s'est prononcée en faveur des domaines prioritaires du cadre de coopération. Il fallait privilégier le soutien à la gouvernance, notamment en ce qui concerne la participation de la société civile et la décentralisation. On a signalé l'absence de mention explicite de la question des disparités entre les sexes dans le document. Des précisions ont été demandées au sujet des accords sur les pêches avec l'Union européenne qui étaient mentionnés. On a voulu savoir comment le PNUD comptait renforcer les compétences de la Mauritanie en matière d'exécution nationale.

44. Une autre délégation s'est déclarée préoccupée par l'ampleur du programme, tout en appréciant le choix des domaines prioritaires. Le programme pourrait avoir plus d'impact si les priorités comptaient moins de sous-secteurs. On a voulu savoir quel a été le lien entre le cadre de coopération de pays et le cadre de coopération régionale avec l'Afrique. Une délégation a demandé comment le bureau de pays comptait mobiliser des fonds dans le contexte du cadre de coopération régionale. Des renseignements ont été notamment demandés sur le rôle que pourraient jouer les services du siège du PNUD pour aider la Mauritanie à obtenir ou à mobiliser des fonds pour des projets pilotes.

45. Répondant aux questions posées par les délégations et apportant les précisions demandées, le représentant résident en Mauritanie a décrit le processus qui avait abouti à la formulation du premier cadre de coopération avec la Mauritanie, notant le dialogue et les consultations institués avec les autorités nationales, la communauté des donateurs, la société civile et le secteur privé, qui avaient tous participé activement aux différentes étapes de l'établissement de la note consultative. Tous les partenaires ayant apporté leur plein appui aux trois domaines prioritaires, le cadre de coopération de

pays avait été rédigé. Les commentaires du comité local d'approbation avaient confirmé la pertinence des domaines prioritaires par rapport aux objectifs nationaux. Le document s'inspirait des priorités définies dans la note de stratégie de pays et d'une expression concrète de l'approche choisie dans les résultats escomptés en matière de développement humain durable : mise en place d'un réseau national, création d'un observatoire, publication d'un rapport national et formulation d'une stratégie nationale.

46. Pour ce qui est de l'absence des questions concernant les femmes dans le document, le représentant résident a rappelé les activités en cours s'adressant aux femmes, notamment grâce au sous-groupe opérationnel pour la promotion des coopératives féminines, complétant celles des autres donateurs dans ce domaine. Pour garantir la participation des femmes à tous les programmes, les disparités entre les sexes avaient été envisagées comme un thème général dont il fallait tenir compte dans les trois domaines prioritaires. Quant aux accords sur les pêches avec l'Union européenne, le représentant résident a expliqué qu'après la période d'ajustement, l'industrie de la pêche jouait un rôle majeur dans l'économie mauritanienne. Des programmes ayant un effet catalyseur seraient choisis en fonction des domaines prioritaires du cadre de coopération de pays. En matière d'exécution nationale, il était important que les programmes relèvent plus directement des autorités nationales et le représentant résident a expliqué le mécanisme de coordination et de mise en oeuvre institué pour soutenir le processus d'exécution nationale. Ce mécanisme comprenait un comité directeur pour la programmation, un service de coordination, un séminaire sur l'exécution nationale, un audit annuel et le recours à des organismes de mise en oeuvre pour soutenir le processus.

47. Le représentant résident a fait remarquer que le pays n'avait guère participé à la coopération régionale par le passé. Toutefois, il pouvait maintenant confirmer une convergence entre les domaines prioritaires choisis pour le cadre de coopération de pays et ceux définis pour le cadre régional. Il fallait chercher à établir des relations de complémentarité et un lien avec les questions de promotion de la femme. En ce qui concerne les projets pilotes, il a confirmé le recours aux fonds gérés par le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, surtout pour l'initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté. En réponse à l'une des questions soulevées, il a noté le jugement favorable porté sur le projet d'électrification, financé par le Fonds pour l'environnement mondial et mis en oeuvre par une organisation non gouvernementale, et les consultations étroites qui avaient eu lieu avec la Caisse française de développement pour exploiter et élargir le projet relatif à l'énergie éolienne.

48. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération avec la Mauritanie (DP/CCF/MAU/1).

2. Asie et Pacifique

Premier cadre de coopération régionale avec la région de l'Asie et du Pacifique

49. L'Administrateur assistant et Directeur régional du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté le premier cadre de coopération régionale avec la région de l'Asie et du Pacifique (DP/RCF/RAP/1).

50. Une délégation, prenant la parole au nom du Groupe de l'Asie et du Pacifique, a déclaré que le processus consultatif avec les gouvernements et les organisations régionales, qui avait abouti au premier cadre régional avait été très utile. Les domaines thématiques retenus étaient en rapport étroit avec les politiques nationales. Cette délégation a demandé des précisions sur les activités des pays dans le domaine de l'environnement, mentionnées dans le document. Les efforts déployés par les pays de la région pour protéger l'environnement méritaient certes d'être mentionnés. Il faudrait renforcer la coopération technique entre pays en développement (CTPD). Le paragraphe 34 devait faire état de la coopération sous-régionale. De plus, la question de la durabilité n'était pas abordée dans le document. Il faudrait tirer le maximum des connaissances disponibles dans la région et accroître le sentiment de participation de la région aux programmes.

51. Une autre délégation a remercié le PNUD pour les compléments d'information fournis. Elle a demandé des renseignements sur les objectifs du PNUD en ce qui concerne le cadre régional. Les domaines thématiques définis dans le cadre de coopération correspondaient aux domaines prioritaires du PNUD. On pourrait cependant mieux cerner les objectifs, ce qui permettrait de mieux évaluer le cadre à l'avenir. La même délégation souhaitait obtenir des précisions sur l'avantage comparatif du PNUD dans la région et voulait savoir si le PNUD fournirait des indicateurs de pauvreté et du développement humain. Il existait déjà beaucoup d'informations sur les indicateurs. Des données sur la répartition des ressources auraient dû être incluses dans le cadre.

52. Un autre intervenant a indiqué que son gouvernement avait l'intention de participer à plusieurs des activités régionales décrites dans le document.

53. Plusieurs intervenants ont fait l'éloge du cadre qui est une preuve de la coopération dans la région. Il faudrait tirer au mieux parti de la CTPD. Un intervenant a demandé des renseignements complémentaires sur les interventions du PNUD dans le cadre du programme régional sur la planification préalable en prévision des catastrophes et sur la possibilité de faire appel à l'exécution nationale dans le programme.

54. Une autre délégation voulait connaître l'avantage comparatif du PNUD dans certains domaines d'activité tels que l'environnement, le commerce et les investissements internationaux, compte tenu du nombre d'organisations ayant des activités dans ces domaines. Des précisions sur la référence à "la planification stratégique en matière de main-d'oeuvre" ont également été demandées. En réponse aux questions posées, l'Administrateur assistant a noté que le PNUD était pleinement conscient des efforts déployés par les pays d'Asie et du Pacifique dans le domaine de l'environnement. Il espérait que le programme régional permettra de renforcer la CTPD grâce à la mise en commun d'informations et de données d'expérience. Tous les pays devaient en fin de compte pouvoir contribuer à l'échange d'informations par la technologie Internet. On examinait les liens entre les organismes sous-régionaux. La durabilité était un élément essentiel qu'il faudra garantir et le PNUD collabore étroitement avec les mécanismes intergouvernementaux de la région à cet effet. Les programmes de mise en valeur du Mékong et du Tumen étaient de bons exemples de programmes régionaux car la coopération de plusieurs pays est nécessaire. Le PNUD n'avait pas l'intention de recalculer des indicateurs définis par d'autres.

On pouvait se féliciter de la décision du Gouvernement japonais d'accroître sa coopération au programme du Mékong en collaboration avec le PNUD. En ce qui concerne la gestion des catastrophes, c'était aux pays eux-mêmes de décider s'ils souhaitaient une intervention du PNUD. Il existait un créneau approprié pour les activités du PNUD dans le domaine du commerce et des investissements. Le paragraphe 25 se référait à la mise en valeur maximale des ressources humaines. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et l'Organisation des Nations Unies avaient des rôles importants à jouer dans le cadre régional. La région faisait largement appel à l'exécution nationale.

55. Une délégation a posé plusieurs questions au sujet de mentions faites dans le cadre de coopération, notamment au paragraphe 17 à l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), au paragraphe 36 au programme d'initiatives nouvelles, ainsi que de la nécessité d'apporter des solutions viables aux problèmes transfrontières et des relations avec la CTDP. Il fallait espérer que l'adhésion à la coopération régionale serait renforcée et que l'ASACR jouera un rôle actif.

56. Une autre délégation a déclaré que le cadre de coopération s'inscrivait dans un programme de travail plus vaste de coopération à l'intérieur des pays. S'agissant du paragraphe 17, la coopération entre les pays était utile et une initiative similaire pourrait être lancée avec l'Organisation de coopération économique. La prévention et la gestion des catastrophes naturelles étaient importantes pour de nombreux pays de la région, tout comme les activités en faveur des réfugiés et des personnes déplacées dans le contexte du développement et les contributions du PNUD étaient précieuses à cet égard.

57. Un intervenant a souligné le rôle du projet d'aménagement du fleuve Tumen dans l'harmonisation et la réduction des barrières douanières et la promotion des investissements. Son gouvernement avait versé 1 million de dollars à ce projet et créé par la suite un fonds d'affectation spéciale de 250 000 dollars pour la coopération dans la région.

58. Un représentant a déclaré que le cadre de coopération constituait un effort louable bien qu'il soit plutôt général (par exemple, les termes concernant l'élaboration des politiques). Son gouvernement souhaiterait recevoir les examens annuels qui y sont évoqués, notamment ceux traitant des aspects régionaux et sous-régionaux. Un intervenant a demandé plus d'informations sur les activités dans la sous-région du Pacifique, notamment en ce qui concerne les catastrophes naturelles. On a rendu hommage au PNUD pour sa coopération avec les organismes sous-régionaux du Pacifique, y compris son offre d'assistance en vue du renforcement des capacités du centre régional de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

59. Un représentant a fait remarquer que le cadre de coopération aurait dû contenir une analyse plus poussée et plus d'informations. Il faudrait parler d'utilisation "optimale" et non d'utilisation "efficace" des ressources. Les institutions de Bretton Woods et la Banque asiatique de développement devraient être incorporées. Un autre intervenant a noté que le cadre de coopération définissait d'utiles domaines de coopération, notamment en faisant état des

enseignements tirés des expériences positives acquises lors de précédents programmes de coopération sous-régionale.

60. L'Administrateur assistant a constaté que les remarques faites par une délégation au sujet de la mention dans le document d'organisations sous-régionales portaient sur des erreurs typographiques qui seraient corrigées. Le programme d'initiatives nouvelles était conçu pour collaborer avec les pays et les organisations régionales et sous-régionales et leur fournir une assistance. Le PNUD était conscient que les activités transfrontières posaient des problèmes politiquement sensibles et veilleraient à ce que les programmes soient toujours entrepris sur la demande et à l'invitation des gouvernements et en participation avec eux. Le PNUD consulterait le secrétariat de l'ASACR pour les activités sous-régionales en Asie du Sud. Le mémorandum d'accord entre l'Organisation de coopération économique et le PNUD permettrait de renforcer la coopération. Il a pris note de l'intervention de la République de Corée sur sa contribution figurant au tableau sur la mobilisation des ressources et a déclaré que le montant serait corrigé pour inclure la dernière contribution de son pays. En réponse à une autre question, il a indiqué que les programmes favorisant un environnement économique et une politique générale propices avaient pour objectif de soutenir les politiques gouvernementales clefs. Des copies des examens annuels seront distribuées. Des précisions ont été données sur l'assistance technique et les capitaux de lancement que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique fournissait aux pays d'Asie et du Pacifique pour l'établissement de rapports nationaux sur le développement humain. Des conseillers sur les questions spécifiques aux femmes permettraient, dans ce domaine, de mieux tenir compte de leurs préoccupations. La Banque asiatique de développement et la Banque mondiale seraient tenues pleinement informées des activités du programme régional.

61. Le Conseil d'administration a approuvé le cadre de coopération régionale pour l'Asie et le Pacifique (DP/RCF/RAP/1).

Cadres de coopération avec les pays de la région de l'Asie et du Pacifique

62. Conformément aux dispositions prises par le secrétariat, le premier cadre de coopération avec l'Inde a été examiné lors du débat PNUD/FNUAP (voir chap. VI).

Premier cadre de coopération de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée

63. L'une des délégations s'est félicitée du premier cadre de coopération de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/CCF/PNG/1) et en particulier de la saine approche collaborative sur laquelle celui-ci était fondé. Puisque le Gouvernement australien était l'un des principaux fournisseurs d'aide bilatérale à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, cette délégation a demandé des éclaircissements sur les points ci-après du programme du PNUD : les effectifs du PNUD prévus dans le cadre de ce programme, les efforts déployés par le passé en matière de participation aux coûts et, plus particulièrement, les activités devant être menées par le PNUD à Bougainville. Sur ce dernier point, il serait bon d'avoir de plus amples renseignements concernant l'intention du PNUD d'organiser une réunion en vue de recueillir des fonds supplémentaires au profit du programme de reconstruction et de relèvement de Bougainville, programme auquel 1,2 million de

dollars était déjà alloué dans le premier cadre de coopération de pays (CCP). Demandant qui serait convié à cette réunion et quels donateurs s'étaient fermement engagés à apporter une contribution, l'Australie fournissait depuis 1991 à Bougainville une aide au titre des programmes; l'expérience montrait que, pour promouvoir efficacement le processus de paix, tout programme de reconstruction en faveur de Bougainville devait être coordonné par les autorités locales compétentes ou en étroite collaboration avec elles. Enfin, l'orateur s'est félicité de la possibilité offerte à son pays de coordonner ses efforts avec ceux du PNUD et d'autres organismes en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

64. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a rendu hommage au travail accompli par le représentant résident en Papouasie-Nouvelle-Guinée et a remercié le PNUD pour son rôle dans la création, dans ce pays, du Centre de coopération économique Asie-Pacifique. Il a également salué les efforts déployés par le PNUD pour favoriser l'octroi de microcrédits à des femmes. Il a demandé des éclaircissements sur le paragraphe 14 du document DP/CCF/PNG/1, concernant le rôle joué par le PNUD dans la coordination de l'aide, l'élaboration des politiques et la planification, autant de domaines qui, selon lui, relevaient de la compétence exclusive du Gouvernement. Les programmes, en particulier ceux qui avaient trait à Bougainville, devaient être approuvés par le Gouvernement avant d'être mis en oeuvre. L'assistance du PNUD devait avoir un cadre et une orientation politiques jugés acceptables par le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en tant qu'autorité légitime de ce pays. Ce représentant a par ailleurs attiré l'attention sur le paragraphe 39 de ce même document en ce qui concerne la mobilisation de ressources au profit des activités menées à Bougainville. Il a souligné que c'était au Gouvernement qu'il incombait de recueillir les fonds alloués à cette fin.

65. Le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao a déclaré que le premier cadre de coopération de pays (DP/CCF/LAO/1) s'inscrivait dans le droit fil des plans nationaux de développement mis en oeuvre dans son pays. L'environnement figurait en première place des domaines d'activité prioritaires. Malgré une croissance économique de 6,4 % en 1996, la République démocratique populaire lao se rangeait encore parmi les pays les moins avancés. Les catastrophes naturelles avaient laissé de nombreuses séquelles. Le programme du PNUD devait permettre de renforcer la capacité de son pays à élaborer et à exécuter différents projets.

66. L'une des délégations, évoquant le rapport sur les différents projets mis en oeuvre en Afghanistan (DP/1997/7), a apporté un soutien sans réserve au PNUD pour les efforts qu'il déployait dans ce pays. À cet égard, elle espérait que les problèmes de coordination avaient été résolus.

67. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a indiqué au Conseil d'administration que, s'agissant du premier CCP pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la dotation en effectifs serait conforme aux dispositions approuvées dans la stratégie budgétaire. Tout poste supplémentaire serait financé par des ressources autres que les ressources de base. Il a assuré au représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée que le PNUD exécutait des projets dans ce pays uniquement à la demande du Gouvernement.

68. Le représentant résident en Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour répondre aux questions soulevées précédemment, a noté que les montants alloués au titre de la participation aux coûts du Gouvernement – à savoir 6 millions de dollars – avaient légèrement diminué par rapport aux trois années précédentes, aucune augmentation n'étant à prévoir dans ce domaine. Il a constaté que le Gouvernement australien avait généreusement participé aux coûts du Gouvernement papouan-néo-guinéen. Il a fait observer que, s'agissant de Bougainville, le PNUD agissait strictement dans le cadre politique défini par le Gouvernement. Aucune réunion consacrée à Bougainville ne pourrait être convoquée tant que la situation sur l'île ne permettrait pas d'entreprendre les activités de relèvement et de reconstruction. Les bailleurs de fonds n'avaient pas encore été sollicités, mais trois donateurs s'étaient prononcés en faveur de la réunion dont deux de manière officieuse.

69. Les recommandations adoptées lors de la réunion d'Achgabad concernant la coordination de l'aide en Afghanistan avaient été suivies à la lettre. L'Administrateur assistant a précisé que l'Administrateur envisageait de désigner un nouveau représentant résident pour ce pays et il fallait espérer que la coordination entre les différents organismes des Nations Unies s'améliorerait.

70. Le Conseil d'administration a approuvé les premiers cadres de coopération de pays pour le Bhoutan (DP/CCF/BHU/1), la République démocratique populaire lao (DP/CCF/LAO/1) et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/CCF/PNG/1) et a pris note du rapport sur les différents projets menés en Afghanistan (DP/1997/7).

Premier cadre de coopération de pays pour la Mongolie (DP/CCF/MON/1)

71. Une délégation a exprimé son soutien au programme. Elle a également approuvé le premier cadre de coopération de pays (DP/CCF/MON/1), en ce qu'il recensait de manière claire et précise les différents problèmes et obstacles. Elle a apprécié le choix des domaines d'activité prioritaires et s'est félicitée de l'importance donnée à la coordination de l'aide au développement.

72. Une autre délégation a rendu hommage au PNUD pour sa présence active en Mongolie. Des précisions ont été demandées sur les initiatives prises par le PNUD en vue de renforcer la gouvernance à l'échelon local dans un pays à faible densité de population ainsi que sur la viabilité des actions menées pour lutter contre la pauvreté avec l'aide d'experts des Volontaires des Nations Unies (VNU). L'orateur a indiqué que son gouvernement collaborerait avec le PNUD en Mongolie par le biais d'un financement multibilatéral et par la création d'un fonds de coopération pour le développement humain.

73. Le Représentant permanent de la Mongolie a commenté le contenu du premier CCP. Il a souligné le rôle décisif que jouait le PNUD dans le renforcement de la gestion et la coordination de l'aide. Il a noté que la pauvreté avait récemment fait son apparition en Mongolie et était devenue, dans les années 90, un problème social majeur. Le Gouvernement mongol souhaitait ramener à 10 % le taux de pauvreté, qui atteignait 36 %. Le plan national de lutte contre la pauvreté mettait principalement l'accent sur la croissance économique et la création d'emplois, sur le renforcement des systèmes de protection sociale, sur l'égalité entre les sexes et sur une participation accrue des collectivités.

74. L'ancien Représentant résident en Mongolie a fait observer que la consolidation des administrations locales n'était pas une tâche facile. Aussi, l'approche-programme avait-elle été adoptée dans le cadre du Programme de renforcement de la gestion. Le programme de lutte contre la pauvreté, qui visait à encourager la création d'emplois à l'échelon local, avait été conçu dans un souci de viabilité. La coordination était assurée en Mongolie par les quelques organisations représentées dans ce pays. Le PNUD faisait office de centre de services auprès de tous les bailleurs de fonds présents en Mongolie. En raison de l'excellente coordination, certains organismes avaient financé les dépenses locales des bureaux extérieurs. Les objectifs de mobilisation des ressources pouvaient paraître très ambitieux, mais l'examen du cinquième cycle de programmation révélait qu'un objectif de 3 millions de dollars pouvait finalement déboucher sur un programme de 60 millions de dollars. Le programme régional avait permis au Gouvernement mongol de se faire représenter à diverses instances régionales.

75. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération de pays pour la Mongolie (DP/CCF/MON/1).

3. L'Europe et la Communauté d'États indépendants

Premier cadre de coopération régionale avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants

76. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (BRECEI) a présenté le premier cadre de coopération régionale (CCR) avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RCF/REC/1).

77. De nombreuses délégations ont accueilli favorablement le cadre régional. Ce dernier concordait parfaitement avec les programmes et les objectifs nationaux et avait été élaboré en étroite collaboration avec les pays de la région. Le recours à l'exécution nationale et à des modalités de coopération novatrices constituait un des points forts de ce document. Les fonds affectés au programme régional serviraient à appuyer et à compléter le financement des activités nationales approuvées dans les cadres de coopération de pays (CCP). L'un des intervenants a souligné que l'action menée par le PNUD dans la région faisait pendant aux efforts déployés par les autres bailleurs de fonds.

78. De nombreux intervenants ont insisté sur le travail accompli par le PNUD pour stimuler les économies en transition, notamment en aidant au renforcement du secteur financier, à la création d'institutions démocratiques, à l'établissement de rapports nationaux sur le développement humain ainsi qu'à la mise en oeuvre des activités décrites au paragraphe 30 du document DP/RCF/REC/1 concernant les moyens d'existence durables. Les initiatives en faveur de la démarginalisation des femmes et de la coopération avec UNIFEM ont été favorablement accueillies. Plusieurs orateurs ont constaté avec satisfaction que le cadre prévoyait des activités de coopération technique entre pays en développement (CTPD). Le projet-cadre régional intitulé AGORA introduisait une certaine souplesse et servait à financer d'autres besoins, ce qui était particulièrement utile, étant donné la modicité des ressources affectées au programme régional. L'un des intervenants a relevé que le cadre ne faisait

référence ni à la coordination ni à la coopération avec d'autres donateurs, en particulier avec les institutions financières internationales. Il a en outre demandé des précisions sur la répartition des fonds et sur l'évaluation des programmes ainsi que des explications concernant l'objectif de 11 millions de dollars qui avait été fixé pour la mobilisation de ressources autres que les ressources de base. Une délégation a souligné l'excellente capacité d'absorption des aides et a insisté sur l'utilité des capitaux de lancement en ce qu'ils permettaient d'attirer des financements supplémentaires.

79. L'un des orateurs a sollicité des informations écrites sur l'expérience en matière de bureaux intégrés menée au sein du BRECEI. Un autre a demandé des éclaircissements sur la manière dont le PNUD aidait les pays à adhérer à l'Union européenne et à l'Organisation de coopération et de développement économiques.

80. L'un des intervenants a évoqué l'intention du BRECEI de créer un bureau régional d'appui à Bratislava. Par l'aide qu'il fournissait, le PNUD montrait la voie aux pays de la région qui étaient de nouveaux donateurs. Par ailleurs, il fournissait une assistance aux pays où il n'y avait pas de bureau du PNUD, financé grâce à une contribution du gouvernement aux dépenses locales des bureaux extérieurs. L'une des délégations a souligné que son pays participait aux programmes du PNUD par le biais d'un service national constitué d'un seul administrateur.

81. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité de concilier les interventions économiques et les interventions sociales dans la région, notamment en fournissant un appui à la société civile et aux groupes de plaidoyer.

82. Plusieurs délégations ont fait valoir que le BRECEI devait être soumis au même traitement et aux mêmes conditions que les autres bureaux régionaux du PNUD, s'agissant notamment de la dotation en effectifs dans les bureaux de pays. À ce propos, la question de l'harmonisation entre les ressources allouées au titre du programme de base et les effectifs de base dans les bureaux de pays a été posée. Plusieurs délégations ont demandé que le Secrétariat présente, à la session annuelle de 1997, un document de séance qui contiendrait des statistiques comparées sur ce point pour chaque bureau de pays et pour chaque service du siège. Une délégation a souhaité que soit distribué, lors de la session annuelle, un organigramme du PNUD qui indiquerait, pour chaque service, les résultats des nouvelles méthodes de gestion, notamment en matière d'effectifs.

83. L'Administrateur assistant a déclaré qu'il ne pouvait malheureusement pas répondre à toutes les questions qui seraient posées, étant dans l'obligation de quitter New York le soir même. En réponse aux points déjà soulevés, il a invité les personnes présentes à se reporter à sa déclaration écrite, qui contenait un tableau des ressources ventilées par domaine d'activité. Des réunions tripartites avaient été organisées dans le cadre de chaque projet afin de coordonner l'action avec les différents donateurs. L'orateur a précisé que le cadre de coopération prévoyait une évaluation, chose qu'il évoquait dans sa déclaration écrite. Les fonds alloués au programme régional étaient modestes, qu'il s'agisse des ressources de base ou des autres ressources, dont on espérait qu'elles seraient mobilisées à l'échelon des pays. Le cadre régional était axé

sur l'élimination de la pauvreté, la gouvernance et les moyens d'existence durables. Le programme régional du BRECEI était considéré comme ayant une portée sans précédent, s'agissant notamment de l'égalité entre les sexes. L'expérience du PNUD en matière de bureaux intégrés s'était avérée enrichissante en ce qu'elle montrait que l'idée était intéressante mais impossible à mettre en pratique. Ainsi, on a appris que, n'étant pas autorisé à ouvrir des crédits, le Coordonnateur résident des Nations Unies ne pouvait entreprendre certaines activités alors que le représentant du PNUD, en sa qualité de représentant adjoint des Nations Unies, pouvait le faire, du moins s'agissant des ressources allouées par le PNUD. Il fallait espérer que les ressources seraient acheminées du programme mondial au programme régional.

84. L'une des délégations a fait valoir que le programme devait aussi prévoir des activités concernant le VIH/sida et a fait part de ses commentaires sur le projet régional de gestion des ressources extérieures. Il fallait améliorer le processus de mise en oeuvre, en réagissant rapidement aux résultats des missions d'évaluation des besoins et en clarifiant les dispositions budgétaires. Il convenait également d'étudier, avec les principaux donateurs, les changements inattendus pouvant découler de décisions prises par le PNUD.

85. L'Administrateur assistant, pour répondre aux questions soulevées, a donné un aperçu des résultats du projet et a rendu compte de ses entretiens avec des représentants du Gouvernement autrichien. Il a indiqué que les problèmes évoqués tenaient au fait que le projet avait donné lieu à des évaluations divergentes, qui n'avaient pas été dûment communiquées aux responsables des différentes organisations, ce qui leur aurait permis de prendre des mesures correctives. Il avait par ailleurs le plaisir d'annoncer qu'un accord avait été conclu avec les autorités autrichiennes pour la mise en oeuvre d'activités tendant à donner suite au projet.

86. Une délégation a insisté sur la nécessité d'augmenter les effectifs dans les bureaux de pays de la région. Elle souscrivait au projet AGORA, et remerciait le BRECEI pour avoir contribué, avec d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'avec les Gouvernements autrichien et danois, à l'organisation d'une conférence sur le développement durable, qui devait se tenir en avril 1997 au Bélarus. Les résultats de cette conférence contribueraient au renforcement des structures internes, faciliteraient l'intégration dans l'Union européenne, permettraient d'appuyer les efforts de développement durable, outre qu'ils pourraient servir de base de travail à l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire consacrée à l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21.

87. L'un des orateurs a rendu hommage au BRECEI pour sa capacité à entreprendre autant d'activités avec un minimum de ressources, souhaitant que ce principe d'action soit appliqué à l'avenir au sein du PNUD. Il s'est félicité de la politique de dotation en personnel actuellement menée au sein du BRECEI, dont le succès tenait probablement à la limitation des effectifs. L'intervenant a demandé par ailleurs un complément d'information sur les domaines d'action prioritaires prévus dans le programme, étant donné le caractère ambitieux de ce dernier. Il a demandé quel serait le rôle joué par les ONG dans la région et a souhaité savoir si le projet adopté à Moscou par le G-7 servirait de base aux activités de gestion des ressources extérieures menées dans la Communauté

d'États indépendants. En ce qui concerne l'environnement, il a attiré l'attention sur les divergences entre le montant des ressources allouées et la description des projets. Il a par ailleurs sollicité des informations sur les liens entre le contenu du Rapport mondial sur le développement humain et celui des rapports nationaux sur le développement humain.

88. Un autre orateur a indiqué que la mise en place de réseaux proposée par le BRECEI constituait l'avenir et que l'on mettrait à profit les projets nationaux dont les activités thématiques régionales étaient communes. L'une des délégations a constaté que certaines activités avaient été interrompues, car elles relevaient de la compétence d'autres institutions.

89. La Directrice adjointe du BRECEI a accueilli avec satisfaction les propositions qui visaient à améliorer le cadre de coopération régionale. Elle a exprimé l'espoir que les ressources allouées au programme régional augmenteraient quelque peu. L'accent était mis sur la qualité et la formation grâce au renforcement des capacités. Si les nombreuses activités énumérées dans le projet pour la démocratie, la gouvernance et la participation des citoyens pouvaient paraître fragmentaires, elles n'en répondaient pas moins aux besoins et aux priorités propres à chacun des pays concernés et, de ce fait, seraient menées à des degrés et à des niveaux différents, selon le pays. Les activités de plaidoyer seraient largement utilisées, étant donné qu'il s'agissait là d'une caractéristique essentielle du projet. Elle a confirmé l'existence de liens avec les travaux réalisés par le G-7 en Fédération de Russie, en particulier avec la base de données mise au point par ce groupe. Il convenait de retravailler le volet consacré à l'environnement et, notamment, de redéfinir les projets de manière à y incorporer des dispositions concernant le respect des normes écologiques européennes, la déforestation, la maîtrise de l'énergie et l'éducation en matière d'environnement. Aucun nouveau partenaire ne s'était clairement manifesté si ce n'est en ce qui concerne le Fonds pour l'environnement mondial et le programme Capacité 21. Le PNUD aidait les pays à adhérer à l'Union européenne. Le Bureau régional participait à l'élaboration du Rapport mondial sur le développement humain par le truchement de son directeur, qui avait siégé au comité de lecture. L'appui fourni par le programme régional aux projets nationaux était un gage de durabilité. Ceux-ci constituaient en effet une source supplémentaire de financement pour les projets nationaux. Le Bureau régional était ouvert à toute coopération avec d'autres régions dans le cadre de la CTPD. Le PNUD s'était fixé pour objectif de consacrer 20 % des ressources allouées dans ses programmes au problème de l'égalité entre les sexes, ce qui devait être considéré comme un minimum.

90. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération régionale avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants (1997-1999) (DP/RCF/REC/1).

Cadres de coopération avec les pays de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants

91. Une délégation a souligné la réaction positive de son gouvernement au programme du PNUD en Lettonie qui, malgré des ressources limitées, était bien ciblé et efficace. Il convenait de noter en particulier les interventions dans le domaine des droits de l'homme, le soutien accordé à un programme

d'acquisition de connaissances linguistiques et l'appui au judiciaire ainsi qu'une assistance dans l'élaboration d'une stratégie d'atténuation de la pauvreté. Son gouvernement saluait les résultats obtenus par le représentant résident en Lettonie.

92. Une autre délégation a insisté sur la nécessité d'établir des contacts solides avec le secrétariat de la Commission européenne à propos de l'appui accordé par le PNUD aux pays souhaitant faire partie de l'Union européenne. Il serait souhaitable d'avoir des éclaircissements sur les objectifs, apparemment élevés, de mobilisation des ressources pour la Lettonie, qui risquaient d'occuper largement le représentant résident.

93. Un représentant a souhaité que le PNUD veille à ce que les consultants engagés pour des projets soient neutres et objectifs dans leur travail.

94. Le représentant de la Lettonie s'est félicité des observations positives qui ont été formulées. Il a noté que, dans certains cas, le financement était destiné à des programmes continus, comme le programme d'acquisition de connaissances linguistiques financé par l'Union européenne. Le travail du représentant résident, qui disposait de ressources humaines limitées, était extrêmement apprécié.

95. Le représentant de l'Ouzbékistan a rendu hommage au travail du Bureau régional et de son directeur, d'autant plus que les effectifs étaient limités et les demandes nombreuses. Il a exprimé son appui aux propositions faites par d'autres délégations au cours de l'examen de la stratégie budgétaire pour 1998-1999. Le bureau du PNUD en Ouzbékistan était un bon exemple de bureau intégré. Il convenait de souligner en particulier les activités d'un programme sous-régional de lutte contre les stupéfiants et d'un programme régional qui serait utile à l'Ouzbékistan.

96. Le Président a indiqué au Conseil d'administration que les questions d'effectifs et de rang du Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (BRECEI) seraient examinées dans le cadre de la stratégie budgétaire et du projet de gestion du changement.

97. Le représentant de la Croatie a noté qu'en Croatie le programme était ciblé sur les besoins des plus pressants, notamment l'aide au relèvement et la gestion de l'aide étrangère. Le bureau de liaison en Croatie accomplissait une oeuvre utile avec des ressources limitées.

98. Une délégation, parlant également au nom d'une autre, a déclaré que c'était à l'Administrateur et non au Conseil d'administration qu'incombaient les décisions concernant la dotation en effectifs du BRECEI.

99. Le Président a souscrit à cette vue.

100. Le représentant de la Pologne a fait état de l'importance donnée, dans le cadre de coopération avec la Pologne, à la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Ce cadre de coopération aiderait à satisfaire les besoins économiques et sociaux pressants en Pologne, outre qu'il faciliterait l'admission à l'Union européenne.

101. La Directrice adjointe du BRECEI a remercié le Conseil d'administration de ses commentaires positifs. Elle a noté que la moitié des ressources complémentaires prévues pour le programme de la Lettonie avait déjà été assurée.

102. Le représentant de la Roumanie a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le cadre de coopération avec la Roumanie. Il a noté qu'il demeurerait nécessaire de soutenir les programmes de réforme économique et de protection sociale lancés par le Gouvernement en cette période de transition par un financement extérieur. La Roumanie se préparait à l'adhésion à l'Union européenne. Le cadre de coopération de pays était conçu en fonction des objectifs et des priorités du développement national tout en étant axé sur des domaines privilégiés et des modalités nationales d'exécution. Le développement du dialogue et du partenariat dans l'élaboration du cadre de coopération mettrait davantage en évidence les activités du PNUD en Roumanie. Le représentant a annoncé que la Roumanie accueillerait, en septembre 1997, la troisième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles et rétablies, pour laquelle un appui du PNUD avait été demandé. La mobilisation des ressources, surtout grâce à la participation aux coûts, serait un domaine prioritaire au cours de l'actuelle période de programmation. Le représentant a remercié plusieurs gouvernements de leur contribution à des projets en Roumanie. Le grand nombre de responsabilités incombant au coordonnateur résident en Roumanie et aux autres services du BRECEI était d'autant plus préoccupant que les effectifs et les ressources étant limités.

103. Le représentant de la Lettonie s'est félicité au nom de son gouvernement de l'approbation du cadre de coopération avec la Lettonie. Il a également remercié l'Union européenne et les pays nordiques de leur soutien. Il a demandé des précisions sur l'affectation des "autres ressources".

104. Le Conseil d'administration a approuvé les premiers cadres de coopération avec la Croatie (DP/CCF/CRO/1), la Roumanie (DP/CCF/ROM/1), l'Ouzbékistan (DP/CCF/UZB/1), la Lettonie (DP/CCF/LAT/1) et la Pologne (DP/CCF/POL/1).

4. Cadres de coopération avec les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes

105. Le Conseil d'administration a approuvé sans objection les premiers cadres de coopération avec la Colombie (DP/CCF/COL/1) et le Panama (DP/CCF/PAN/1). Il a pris note de l'extension du cinquième programme pour Haïti (DP/CP/HAI/5/EXTENSION I).

106. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a remercié le Conseil d'administration de faire confiance aux programmes.

5. Premier cadre de coopération technique entre pays en développement

107. Le Directeur du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement a présenté le premier cadre de coopération technique entre pays en développement pour la période 1997-1999 (DP/CF/TCDC/1).

108. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien à ce cadre de coopération, à la stratégie et aux domaines thématiques proposés ainsi qu'au travail déjà entrepris par le Groupe spécial.

109. Le Représentant spécial de la République-Unie de Tanzanie, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a souligné l'importance de la CTPD. L'adhésion à la CTPD et à la coopération Sud-Sud était un concept essentiel et un élément stratégique de la Déclaration de la vingtième réunion ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine. Grâce au rapport sur les nouvelles orientations de la CTPD, celle-ci serait un instrument dynamique de la coopération internationale. Le Groupe des 77 et la Chine se sont fermement prononcés en faveur du cadre de coopération. Il ne fallait pas réduire le mandat du Groupe spécial de la CTPD, qui devrait disposer de ressources suffisantes.

110. Une délégation, parlant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a souligné le rôle joué par le PNUD dans la promotion de la CTPD et la flexibilité que démontrait l'adoption, au moment approprié, du rapport sur les nouvelles orientations de la CTPD. Plusieurs membres de ce groupe, prenant la parole individuellement, ont appuyé les objectifs du cadre de coopération. Il fallait encore renforcer les interventions faisant appel à la CTPD au sein du PNUD. Le Groupe spécial devait rester un service opérationnel distinct chargé de promouvoir la coopération régionale et interrégionale. Une délégation a souligné le rôle du Groupe spécial en tant que centre de liaison dans le suivi de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade en 1994. Il fallait promouvoir des relations plus étroites entre la CTPD et la coopération économique entre pays en développement (CEPD).

111. Une autre délégation, parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, a noté que, conformément aux recommandations du rapport sur les nouvelles orientations de la CTPD, le cadre de coopération définissait de nouveaux domaines cibles, au-delà de ceux du cinquième cycle de programmation. Il fallait se féliciter de la formulation, dans ce document, des solutions proposées et des avantages escomptés. Les interventions décrites dans le nouveau cadre, notamment dans le domaine de la coopération commerciale et économique, favoriseraient la coopération Sud-Sud. La Conférence Sud-Sud sur la finance, le commerce et l'investissement, qui a eu lieu au Costa Rica en janvier 1997, a salué la perspective dynamique du cadre de la CTPD.

112. Plusieurs orateurs ont estimé que le cadre de coopération aurait pu présenter une analyse plus poussée de l'impact des activités passées, y compris des leçons dégagées. Si certaines activités entreprises par le passé étaient évoquées, il n'apparaissait pas clairement comment en évaluer ou quantifier le résultat. Il y aurait lieu de préciser les liens entre des activités de CTPD et les autres activités du PNUD. Il serait utile d'examiner, à titre de suivi de l'évaluation faite en 1995 de l'utilisation, pour la promotion de la CTPD, des ressources allouées aux programmes spéciaux, l'impact du travail du Groupe spécial de la CTPD par rapport à celui d'autres organismes, la répartition régionale de ses activités et les bénéficiaires finaux. Il serait bon aussi que le PNUD entreprenne une évaluation de ses propres activités afin de déterminer comment il pourrait promouvoir l'utilisation de la CTPD dans ses programmes.

113. Une délégation a noté que l'on pourrait préciser les modalités permettant d'atteindre les objectifs décrits dans le cadre de coopération, notamment par le biais de la mise en place de mécanismes permanents commodes de promotion de la CTPD. On pourrait renforcer des liens avec les agents de coordination dans les pays visés par les programmes, par le biais d'un réseau d'exécution. Les partenaires nationaux devaient rester l'élément moteur des activités de CTPD. Les autorités nationales devraient participer à la prise de décisions concernant l'approbation des programmes et des projets.

114. Un autre orateur a encouragé les donateurs traditionnels à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud, créé par l'Assemblée générale dans la résolution 50/119, surtout pour encourager les nouveaux donateurs à verser des contributions. Dans la perspective de la Conférence internationale sur le développement de l'Afrique, tenue à Tokyo, le Groupe spécial de la CTPD avait été invité à formuler une stratégie de coopération Sud-Sud impliquant l'Afrique. Il importait en effet de créer un climat porteur pour le développement de l'Afrique. Un groupe de coordination, qui assurerait le bon fonctionnement des programmes et projets de CTPD, pourrait être envisagé dans le cadre de proposition concernant la gestion du changement. Le Conseil d'administration devrait exposer, en 1998, l'information sur les résultats obtenus par le programme de CTPD au PNUD, sur la base du nouveau cadre stratégique.

115. Une délégation, appuyée par une autre délégation, a souligné que les pays visés par le programme devaient formuler des idées de CTPD. Elle considérait la CTPD comme un moyen d'atteindre des objectifs dépassant un seul service. Une autre délégation a évoqué les résultats positifs de la CTPD entre les pays à économie en transition et les pays d'Amérique latine. Des précisions ont été demandées sur le rôle des commissions économiques régionales de l'ONU dans le contexte des initiatives à prendre dans le cadre proposé. On a également voulu savoir si la science et la technique et le renforcement des capacités seraient incorporés à ce cadre.

116. Le représentant de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) a mentionné une récente collaboration fructueuse entre l'OCI et le Groupe spécial de la CTPD.

117. Le Directeur a indiqué que les enseignements tirés étaient exposés de façon plus détaillée dans le texte complet du document sur le cadre de CTPD, mis à la disposition du Conseil d'administration. L'examen à mi-parcours pourrait être axé sur l'impact des activités de CTPD. Si, au début, le Bureau des services d'appui au projet de l'ONU exécutait la majeure partie des projets de CTPD, désormais l'accent serait davantage mis sur l'exécution nationale. Répondant à des questions qui ont été soulevées, le Directeur a évoqué l'appui apporté par le Groupe spécial de la CTPD à la coopération triangulaire ainsi qu'aux transferts horizontaux de technologie et il a annoncé son soutien à la deuxième partie de la Conférence de Tokyo. Il a rendu hommage au Gouvernement japonais qui avait versé une contribution de 2 millions de dollars des États-Unis pour financer la coopération Sud-Sud. Le Groupe spécial travaillait en coopération étroite avec le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants dans la promotion des activités de CTPD, notamment dans le domaine de la gouvernance. Il continuerait également à aider les jeunes hommes

d'entreprises. Le Groupe spécial de la CTPD travaillait en liaison étroite avec les commissions économiques régionales de l'ONU. Le Groupe spécial travaillait aussi avec le secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises d'Amérique latine. Il était le seul élément du PNUD, qui fasse l'objet d'un examen spécial, dans le cadre du Comité de haut niveau sur la CTPD, un organe intergouvernemental qui se réunissait tous les deux ans.

118. Le Conseil d'administration a pris acte du premier cadre de coopération technique entre pays en développement (DP/CF/TCDC/1).

6. Structure et date de l'examen du nouveau cycle de programmation

119. L'Administrateur assistant, Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, a présenté le document de séance sur la structure et la date de l'examen du nouveau cycle de programmation (DP/1997/CRP.7).

120. Une délégation a demandé des précisions sur la nature de cet examen, voulant savoir s'il comprendrait des apports externes et quels seraient les éléments traités. Elle souhaitait obtenir des éclaircissements sur la mention du suivi de la réalisation des objectifs globaux et des pays choisis pour examen.

121. Une autre délégation, se référant à la résolution 50/120 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci demandait qu'une évaluation des activités opérationnelles de développement lui soit présentée en 1999, a demandé si les contacts avaient été pris avec le Secrétariat sur la question et souhaitait savoir comment le PNUD jugeait son travail d'évaluation, compte tenu de la demande de l'Assemblée générale.

122. L'Administrateur assistant a précisé qu'aussi bien au siège qu'au niveau des pays, l'évaluation serait faite conjointement par des consultants externes et des fonctionnaires. Elle porterait sur les objectifs principaux qui ont guidé le Conseil d'administration dans l'adoption des textes, la qualité, l'impact et le ciblage des programmes selon les nouvelles dispositions, le renforcement du réseau de coordonnateurs résidents, les pays se trouvant dans des situations particulières et les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. La gestion des ressources serait examinée. Le Comité exécutif des affaires économiques et sociales, qui est l'un des quatre groupes sectoriels créés par le Secrétaire général, examinerait les questions relatives au suivi de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale.

123. Le Président a évoqué l'intérêt manifesté par le Conseil d'administration pour le travail des comités exécutifs créés par le Secrétaire général.

124. Le Conseil d'administration a pris acte du document de séance sur la structure et la date de l'examen du nouveau cycle de programmation (DP/1997/CRP.7) et des mesures prises pour donner effet à la décision 95/23 et il a décidé que cette décision demeurerait en vigueur jusqu'à l'achèvement de l'examen en 1998.

125. Après un examen des programmes régionaux, le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

/...

97/9. Directives pour une meilleure application des programmes de coopération régionale

Le Conseil d'administration

1. Prie l'Administrateur de lui présenter, pour examen et approbation à sa première session ordinaire de 1998, une stratégie d'exécution pour chacun des programmes de coopération régionale, qui devra comprendre les éléments suivants :

a) Les conclusions de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement intitulée "Programmes mondiaux interrégionaux et régionaux : évaluation de l'impact" (novembre 1996);

b) Une évaluation plus détaillée des leçons dégagées des programmes antérieurs de coopération régionale et de leur intégration dans la programmation et l'exécution des prochains programmes;

c) Une liste restreinte de priorités et de thèmes, s'insérant dans une approche-programme, et portant sur des domaines appelant une coopération régionale;

d) L'analyse du rôle et de l'avantage comparatif de la participation du PNUD à des initiatives de coopération régionale et de sa collaboration avec les organes pertinents des Nations Unies, notamment les commissions régionales;

e) Une corrélation claire entre les domaines thématiques des programmes régionaux et des programmes mondiaux, et entre ces domaines thématiques et les activités menées dans les programmes régionaux et les programmes prioritaires au niveau des pays;

f) Une articulation de la stratégie au moyen de techniques de gestion des programmes par objectif, telles que la technique du cadre logique;

g) Un exposé clair des résultats escomptés, recensant les groupes et bénéficiaires visés;

h) Une corrélation claire entre les objectifs des programmes et les ressources budgétaires destinées à leur exécution;

i) La répartition prévue des ressources entre les domaines thématiques et entre les institutions;

2. Demande également que chaque stratégie d'exécution comporte une stratégie de suivi et d'évaluation, assortie d'indicateurs de résultats pratiques et de données de référence, qui lui permette d'évaluer l'impact des programmes de coopération régionale;

3. Souligne qu'il faut que les stratégies d'exécution régionale soient présentées dans une langue claire et concise;

4. Souligne également la nécessité d'une maîtrise régionale des programmes régionaux et l'importance du renforcement des capacités d'exécution régionale, par des institutions nationales, sous-régionales et régionales, y compris le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les établissements universitaires;

5. Souligne en outre qu'il faut assurer la stabilité dans l'application des initiatives thématiques incluses dans les programmes de coopération régionale;

6. Prie l'Administrateur de lui présenter, à la première session ordinaire de 1998, un calendrier des examens à mi-parcours de tous les programmes régionaux et d'inclure dans la stratégie d'exécution de chaque région une proposition relative à la méthode à suivre pour ces examens;

7. Prie aussi l'Administrateur, qui se fondera sur l'expérience acquise à la faveur de l'application de la présente décision, d'élaborer des directives stratégiques pour la mise au point, l'application, le suivi et l'évaluation des programmes régionaux qui s'appliquent à toutes les régions.

14 mars 1997

B. Exécution nationale

126. L'Administrateur associé a présenté le document de séance sur l'exécution nationale (DP/1997/CRP.8). Il a souligné que cette formule était de plus en plus utilisée et, selon les chiffres provisoires pour 1996, concernait 79 % des budgets des projets et des programmes. Elle favorisait la participation, renforçait l'autonomie et contribuait au renforcement de capacités et à la durabilité. Il y avait quelques problèmes à régler. Ils avaient été mis en évidence dans le contexte de l'expérience du PNUD au niveau des pays et analysés à la fois au cours de l'évaluation de l'exécution nationale de 1995 par le Comité des commissaires aux comptes. En premier lieu, l'exécution nationale exigeait un nouveau cadre conceptuel, fondé sur l'analyse des notions d'exécution, de mise en oeuvre et d'appui. En deuxième lieu, il fallait améliorer l'évaluation des capacités nationales, compte tenu des règles et pratiques minimales que le PNUD était en train d'élaborer. Le troisième problème avait trait à l'appui à l'exécution nationale, pour lequel le rôle du PNUD devait être examiné en termes d'arrangements et de financement. Le quatrième concernait la pratique des contrôles et les normes en matière de responsabilité dans l'exécution nationale. Le PNUD envisageait d'examiner à l'avenir les questions de la nécessité de fournir des services aux gouvernements, de confier l'exécution à des organisations non gouvernementales et d'exécuter directement certaines activités. L'Administrateur associé a noté que les options actuelles d'exécution des activités du PNUD étaient insuffisantes. Le moment était venu de revoir le système de l'exécution nationale et de concevoir des modalités, politiques et procédures plus souples et le PNUD souhaitait entendre les observations du Conseil d'administration à ce sujet.

127. Le Directeur du Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique a présenté les points saillants de l'évaluation de l'exécution nationale de 1995, qui avait été distribuée aux membres du Conseil d'administration.

128. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites dans l'ensemble des efforts déployés par le PNUD pour promouvoir l'exécution nationale et elles ont réitéré l'importance de cette modalité, qui contribuait à renforcer la participation, les capacités, l'autonomie et la durabilité. Il a été souligné qu'un débat sur la question était important. De nombreuses délégations ont déclaré que l'avenir du PNUD dépendait du succès de cette modalité. Une délégation a estimé qu'une approche plus graduelle de l'exécution nationale permettrait d'en renforcer l'impact. Certains orateurs auraient aimé être consultés sur leur expérience de l'exécution nationale. Une délégation, qui s'exprimait également au nom de deux autres, a noté que le document à l'examen était bref et analytique, et qu'il pourrait servir de modèle pour d'autres documents. Le document à l'étude aurait pu contenir des renseignements sur le lien entre le recours à l'exécution nationale et le volume d'activité. On a également proposé un débat sur l'exécution nationale dans une perspective régionale.

129. La proposition tendant à resserrer la collaboration avec les ONG, les instituts de recherche, la société civile et le secteur privé a été bien accueillie. Plusieurs orateurs ont souligné que tant les organisations non gouvernementales que les gouvernements avaient un rôle important à jouer dans l'exécution et que la collaboration devait se dérouler avec l'accord du gouvernement et en consultation avec ce dernier.

130. De nombreuses délégations étaient opposées à la création de services d'appui à la gestion au sein des bureaux de pays du PNUD et elles ont demandé pourquoi l'élimination de cette forme d'appui n'était un objectif que pour le long terme. Le Conseil d'administration a souligné que le PNUD avait un rôle important dans le renforcement de la capacité nationale d'exécution, qu'il devait faciliter. Le Conseil a indiqué que si des services d'appui devaient être créés, il devaient l'être au sein de l'institution nationale compétente.

131. La plupart des orateurs se sont prononcés contre l'exécution directe par le PNUD. Tout en reconnaissant qu'elle pouvait être appropriée dans des pays se trouvant dans des situations d'urgence très particulières, ils n'encourageaient pas cette solution dans des circonstances normales. Certaines délégations ont émis des doutes sur l'avantage comparatif d'une exécution par le PNUD, affirmant que le Programme ne devait pas faire concurrence aux organismes des Nations Unies. Certains membres du Conseil d'administration ont aussi demandé de plus amples renseignements sur la fourniture de certains services par le PNUD, dans le cadre de son mandat.

132. Plusieurs représentants ont fait observer que l'introduction de l'exécution nationale n'éliminait pas les intervenants externes. À cet égard, de nombreuses délégations ont approuvé la participation des institutions spécialisées à l'exécution nationale par le biais de la fourniture de services techniques. Elles se sont en général exprimées en faveur d'une participation des organismes des Nations Unies aux consultations sur la révision des politiques et procédures relatives à l'exécution nationale. Une délégation a demandé des renseignements

sur le rôle du Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets dans l'exécution nationale. Compte tenu, en particulier, du rôle des institutions spécialisées, une autre délégation a demandé des éclaircissements sur le paragraphe 12 d) du document DP/1997/CRP.8 concernant la fourniture, par les bureaux de pays du PNUD, de services liés au développement au niveau des pays.

133. On a souligné qu'il était important d'évaluer les capacités et qu'il fallait disposer de règles claires pour l'exécution nationale. Une délégation a proposé de procéder à une évaluation des répercussions des contractions de personnel imposées dans le secteur public par les programmes d'ajustement structurel sur la capacité d'exécution des gouvernements.

134. Le rôle clef du suivi et de l'évaluation a été souligné. Le suivi devait être continu pendant toute la durée du projet, et il devait être axé plus particulièrement sur le renforcement de la capacité nationale. Il semblait donc approprié que les autorités locales assurent le suivi et l'évaluation, notamment en contribuant à des activités de formation et à l'élaboration des procédures et manuels. Une délégation a souligné que, même lorsque les fonds allaient à des projets exécutés au niveau national, le PNUD avait une responsabilité envers ses donateurs. Un orateur a demandé que les conclusions de l'évaluation de 1995 soient distribuées en français et en espagnol.

135. Une délégation a mentionné le rapport du Comité des commissaires aux comptes de décembre 1993, qui avait soulevé le problème de l'absence d'indicateurs de rendement pour les programmes d'exécution nationale. Le PNUD avait pris une mesure importante et positive en acceptant d'avoir des indicateurs. Il a été noté que le Gouvernement du Royaume-Uni envisageait d'organiser un séminaire sur les indicateurs de renforcement de capacités.

136. Des préoccupations ont été exprimées au sujet du rapport entre l'exécution nationale et le faible taux d'exécution, peut-être en raison de la lenteur de la formulation des programmes et des difficultés de mise en oeuvre.

137. Un accueil mitigé a été réservé au nouveau cadre conceptuel. Quelques orateurs ont mis son utilité en doute et d'autres ont demandé à être associés à son élaboration.

138. De nombreux représentants ont souhaité poursuivre le dialogue avec le PNUD au sujet de l'exécution nationale et demandé à participer activement à l'évaluation de cette modalité d'exécution.

139. Le chef de la section des organisations multilatérales intergouvernementales de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a souligné qu'il fallait associer tous les organismes des Nations Unies au débat sur l'exécution nationale. Elle a noté que l'exécution nationale variait en fonction du pays. Le rôle de coordination du PNUD était vital, compte tenu du nombre d'entités impliquées dans l'organisation d'activités d'exécution nationale. Les crédits de l'exécution nationale étaient inscrits au budget ordinaire des institutions spécialisées et non imputés sur leurs fonds extrabudgétaires.

140. L'Administrateur associé a répondu aux observations des délégations. Il a noté que, lorsque la situation s'y prêtait, l'exécution nationale pouvait aller de pair avec la CTPD. L'exécution ne serait confiée à des ONG qu'avec l'accord des gouvernements. Les services d'appui au programme ne devaient pas relever des bureaux du PNUD; les services existants seraient éliminés de façon à transférer la capacité d'appui technique à l'autorité d'exécution. Il était nécessaire que le gouvernement et le PNUD parviennent à un accord sur les résultats de l'évaluation des capacités. L'Administrateur associé a ajouté que certains pays en crise souhaitaient que le PNUD se charge de certains types d'activités afin de renforcer la neutralité. Il y avait un lien entre le taux d'exécution et le recours à l'exécution nationale, en particulier au niveau de la formulation et de la mise en oeuvre des procédures suivies par les gouvernements. La cohérence des règles et des procédures devait être la norme. L'Administrateur associé a demandé aux pays d'examiner dans un esprit positif le cadre proposé, qui était favorable aux pays dans lesquels les programmes étaient exécutés. Il a expliqué que le cadre actuel reposait sur un accord tripartite. En réponse aux doutes émis, il a noté que le PNUD était en mesure de fournir des services, souvent dans le contexte de la mise en oeuvre de projets financés par des prêts d'institutions financières internationales en Amérique latine. Il a noté que le Bureau des services d'appui aux projets (BSP) pouvait être l'agent d'exécution de la totalité ou d'une partie d'un projet. Puisque l'exécution nationale se pratiquait dans des programmes bilatéraux, il serait utile que le PNUD et des organismes bilatéraux puissent se consulter pour en simplifier les procédures.

141. La Directrice du Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique a souligné la nécessité de continuer à contrôler l'exécution nationale et d'adopter des indicateurs. Il fallait constamment renforcer le contrôle de l'exécution nationale. Des mesures allaient être prises pour remédier aux insuffisances concernant les données de référence du nouveau cycle de programmation. Le PNUD se heurtait souvent aux mêmes contraintes que les organismes donateurs. Il fallait veiller à allouer des ressources à des activités de suivi et d'évaluation. Le PNUD et la Banque mondiale allaient organiser en avril 1997 un séminaire sur le suivi et l'évaluation. Une étude d'impact ayant trait à l'exécution nationale était en outre prévue pour 1997.

142. Le Directeur de la Division des politiques et procédures opérationnelles a expliqué que les procédures révisées étaient beaucoup plus simples que les règles en vigueur. Le PNUD devait faire preuve de souplesse dans l'application des règles. Les données disponibles faisaient apparaître des cas où l'exécution nationale s'accompagnait d'un faible taux d'exécution mais l'Amérique latine, où l'exécution nationale était très répandue, n'en affichait pas moins des taux d'exécution très élevés. Des dispositions seraient effectivement prises pour associer les institutions spécialisées à l'exécution nationale par le biais de l'appui à l'élaboration des politiques et des programmes du système des Nations Unies et de l'appui aux services techniques et pour les consulter pour la révision des procédures. Dans certains pays, le Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets participait à l'exécution nationale ou s'occupait des achats.

143. Le Conseil d'administration a pris note du document de séance sur l'exécution nationale (DP/1997/CRP.8) et des observations formulées.

C. Affectation des montants cibles à prélever sur les ressources de base pour 1997-1999

144. L'Administrateur associé a présenté le rapport de l'Administrateur sur l'affectation des montants cibles à prélever sur les ressources de base pour 1997-1999 (DP/1997/8).

145. Une délégation a jugé préoccupant qu'une part du montant cible à prélever sur les ressources de base risque de rester sans financement, comme l'indiquait le document, et elle a demandé des renseignements sur la façon dont le Secrétariat comptait absorber le déficit.

146. L'Administrateur associé a déclaré que les affectations provisoires des montants cibles à prélever sur les ressources de base avaient été calculées alors que l'on escomptait que les contributions aux ressources de base s'élèveraient à 3,3 milliards de dollars pour 1997-1999. Les prélèvements et déboursements effectifs étaient cependant fonction de plusieurs facteurs qualitatifs et quantitatifs interdépendants, en particulier l'approbation, par le Conseil d'administration, des cadres de coopération de pays, l'établissement et l'examen de descriptifs de programmes de qualité pour les programmes de coopération de pays et les prévisions relatives aux ressources qui seraient disponibles pour les activités du programme de base. À cet égard, non seulement les prévisions relatives aux contributions dont on pourrait disposer avaient dû être révisées à la baisse, mais la situation était aggravée par l'appréciation du dollar des États-Unis sur les marchés des changes, laquelle s'était traduite par une nouvelle réduction d'environ 50 millions de dollars.

147. Pour tenir compte des ressources alors escomptées pour la période 1997-1999, les montants cibles à prélever dans la catégorie 1.1.1 avaient déjà été révisés à la baisse, et calculés sur la base d'une enveloppe de 3 milliards de dollars pour la période 1997-1999. Les montants à prélever dans la catégorie 1.1.2 pour la même période seraient également calculés en fonction des dernières prévisions disponibles pour les ressources du programme de base pour 1997-1999. La part du montant cible à prélever sur les ressources de base qui risquait de rester sans financement serait en fonction des prélèvements futurs dans la catégorie 1.1.2, ou d'autres ajustements dans l'affectation des montants cibles à prélever sur les ressources de base, en fonction des ressources disponibles. Cela se ferait au moment où la période de planification triennale serait décalée d'un an, et où les ressources supplémentaires pour la nouvelle année du cycle devraient être déboursées.

148. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de l'Administrateur sur l'affectation des montants cibles à prélever sur les ressources de base pour 1997-1999 (DP/1997/8).

III. FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES

149. Le Secrétaire exécutif a présenté le rapport sur le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/1997/9) et donné un aperçu de ses principaux éléments. Il a fait remarquer que les chiffres financiers définitifs pour 1996 avaient été publiés la veille. Il y aurait donc des différences dans les chiffres présentés dans le plan d'action du FENU distribué dans la journée aux membres du Conseil

d'administration et les chiffres du document DP/1997/9. Le volume d'activités avait atteint 43 millions de dollars et le montant des projets approuvés représentait 52 millions de dollars. Le Secrétaire exécutif a noté que le FENU comptait maintenir le niveau de ses réserves à 43-45 millions de dollars, soit le montant prévu pour deux années, ce qui était le double des réserves obligatoires, et le FENU pouvait ainsi honorer ses engagements pendant au moins deux ans. Le Secrétaire exécutif a également demandé aux donateurs d'augmenter le montant de leurs contributions au Fonds d'équipement.

150. S'exprimant également au nom d'une autre délégation, une délégation a remercié le Directeur exécutif pour son exposé et sa description sans complaisance des difficultés auxquelles le Fonds devait faire face. Le rapport à l'examen devrait servir de modèle pour d'autres documents du Conseil. Il était factuel et précisait les avantages comparatifs du FENU. La description des éléments négatifs contenue dans le rapport était bienvenue en ce sens que rien ne restait dans l'ombre. À l'issue de l'évaluation du FENU qui serait faite trois ans plus tard, une décision serait prise quant à l'avenir du Fonds. Les principaux donateurs avaient fourni des fonds pour trois ans, de manière à garantir la stabilité des ressources. Les Gouvernements suédois et danois avaient augmenté leurs contributions, et d'autres pays étaient invités à entrer dans le groupe des donateurs. Le FENU pouvait servir d'exemple pour d'autres organisations.

151. Un certain nombre de pays donateurs souhaitaient participer à l'évaluation. Une délégation a apprécié l'échange d'informations entre le FENU et les donateurs. Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité d'augmenter l'appui financier au FENU.

152. De plus amples renseignements sur les activités du FENU dans le domaine du microfinancement ont été demandés, en particulier en ce qui concerne les critères permettant d'assurer un accès rapide au microcrédit. Un orateur a encouragé le FENU à appliquer la formule du microcrédit dans le cadre des avantages comparatifs, en collaboration avec la Banque mondiale. Une autre délégation a demandé si les modalités de microfinancement avaient été prises en compte dans la stratégie et si les bénéficiaires cibles avaient été évalués. On a demandé des renseignements sur la conclusion des activités de microfinancement au Lesotho. Certaines délégations ont voulu obtenir des éclaircissements sur l'utilisation des fonds locaux et l'écodéveloppement. Il a été noté que l'essor des activités menées dans des domaines novateurs – le chiffre de 73 % a été avancé – risquait d'aboutir à une dispersion des ressources.

153. L'action positive du FENU en faveur des pays les moins avancés a été mise en relief. La contribution du Fonds à la coopération Sud-Sud a débouché sur des réussites dans le domaine du développement local et les activités communes menées en coopération avec le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement devaient être intensifiées. Plusieurs orateurs ont exprimé leur appui au travail entrepris par le Fonds à l'appui de la gouvernance locale.

154. Se félicitant du plan d'action du FENU, une délégation a demandé comment le Fonds accélérerait le recours aux meilleures pratiques et comment il

diversifierait l'origine de ses ressources. L'orateur a distribué le texte d'un projet de décision sur le FENU.

155. Un orateur a demandé si la décentralisation ne risquait pas d'avoir des retombées négatives sur l'expérience acquise dans d'autres domaines. Une autre délégation a approuvé la décentralisation, et s'est félicitée de la révision du cycle des projets, qui permettait une participation accrue.

156. Un autre orateur a estimé que l'action du FENU restait trop axée sur les projets et qu'elle devait s'orienter désormais sur les programmes, dans le cadre d'un processus de planification globale incluant le développement local et le microfinancement. Le document ne mettait pas suffisamment en relief la complémentarité du PNUD et du FENU, y compris dans les passages consacrés à l'appui accordé par le Fonds aux entreprises locales et à la création d'emplois.

157. Un orateur a demandé si le FENU avait envisagé de recourir davantage à des experts nationaux ou aux spécialistes de Volontaires des Nations Unies.

158. La session officielle du Conseil d'administration étant d'une durée limitée, le Secrétaire exécutif a demandé que les délégations qui souhaitaient obtenir une réponse complète soumettent leurs questions par écrit. Il était très reconnaissant de l'appui que les pays bénéficiaires des programmes avaient exprimé au FENU durant la session. Il a noté qu'à long terme, le FENU devait travailler dans le cadre de l'approche-programme. Le séminaire sur l'écodéveloppement avait conclu qu'une décentralisation croissante posait des problèmes. En ce qui concerne la complémentarité avec le PNUD, elle existait, non seulement pour les cadres de coopération de pays mais aussi dans le cadre de programmes concrets sur le terrain.

159. En ce qui concernait les nouveaux domaines d'intervention, le Secrétaire exécutif a répondu aux questions soulevées au sujet du microfinancement, disant que le FENU était en train de trouver son créneau, en agissant par l'intermédiaire de banques ou d'organisations non gouvernementales. De manière générale, étant un petit fonds, le FENU devait prendre des risques, et il s'exposait donc à des échecs. Le Secrétaire administratif a noté que le FENU ne s'employait pas directement à encourager l'appui de l'État au secteur privé, mais qu'il cherchait à voir ces parties collaborer plus étroitement. Il a souligné que le FENU n'abordait pas de domaines dans lesquels le PNUD n'agissait pas.

160. Le Fonds continuerait à examiner son rôle en matière d'écodéveloppement, avec des interventions dans quelques pays. Le projet entrepris au Lesotho ne serait pas terminé mais les ressources pourraient être acheminées ailleurs.

161. Les discussions avec les nouveaux donateurs se poursuivraient afin de diversifier les ressources de base du FENU. Le but du Fonds était de retrouver son niveau de 1991, soit 48,2 millions de dollars, d'avoir un volume d'activités de 50 millions de dollars et de mobiliser la même somme.

162. Répondant aux questions posées, le Secrétaire exécutif a affirmé que le Fonds cherchait à conclure des contrats avec des institutions du Sud pour

trouver de nouveaux partenaires. Le FENU était en train de recourir davantage aux experts nationaux.

163. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

97/8. Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction du rapport de l'Administrateur (DP/1997/9);
2. Approuve la nouvelle orientation de la politique appliquée par le Fonds d'équipement des Nations Unies, qui consacre l'essentiel de ses activités à la gouvernance locale, à la décentralisation, à la participation et au microfinancement;
3. Approuve également les efforts de réorganisation actuellement déployés en vue de créer une organisation plus décentralisée et plus efficace et recommande que, dans le cadre des activités de suivi et d'évaluation, une attention particulière soit accordée au fonctionnement du Fonds ainsi qu'à la relation entre le siège et les bureaux extérieurs;
4. Encourage le Fonds et le Programme des Nations Unies pour le développement à intensifier leur collaboration dans tous les domaines importants, notamment par l'élaboration et la mise en oeuvre de cadres de coopération par pays, en tenant compte des avantages comparatifs du Fonds, par exemple en ce qui concerne la gouvernance locale et le microfinancement;
5. Prie le Fonds d'améliorer la diffusion des données d'expérience relatives aux projets et programmes réussis afin que ces succès puissent être reproduits;
6. Se félicite de l'engagement pris par divers pays donateurs d'appuyer le Fonds de manière plus prévisible et plus sûre et invite les donateurs habituels et les nouveaux donateurs ainsi que les pays bénéficiaires à contribuer au Fonds.

14 mars 1997

IV. PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

A. Aperçu de la stratégie budgétaire

164. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a présenté un aperçu de la stratégie concernant le budget pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/CRP.9), comme l'en avait prié le Conseil d'administration dans sa décision 96/41. Il a souligné qu'il était exceptionnel qu'un tel aperçu soit présenté six mois avant que le Conseil ne procède officiellement à l'examen approfondi du budget. Cette initiative a été accueillie avec satisfaction par le PNUD. Elle a permis d'entreprendre un vaste

/...

processus de consultations sur la prise de décisions stratégiques et permis au Conseil de guider le PNUD comme il convenait.

165. Plusieurs délégations ont remercié l'Administrateur assistant d'avoir présenté cet aperçu, qui contenait des informations extrêmement utiles en vue de l'examen final du budget.

166. De nombreuses délégations ont noté qu'il existait un lien entre le processus de gestion du changement et le budget pour 1998-1999. Elles ont fait remarquer qu'il pourrait s'avérer difficile d'incorporer tous les aspects du processus de gestion du changement au budget de l'exercice 1998-1999, étant donné que certains éléments restaient à préciser et que le Conseil ne s'occuperait à titre officiel de la question du processus de gestion du changement qu'à sa session annuelle de mai 1997.

167. Une délégation a déclaré que le Conseil d'administration avait été préalablement informé que les dépenses du siège avaient diminué dans des proportions plus importantes que celles des bureaux extérieurs. Les chiffres figurant dans le document publié sous la cote DP/1997/CRP.9 indiquaient le contraire, et devaient par conséquent être explicités.

168. Certaines délégations ont déclaré que les prévisions de dépenses figurant dans le document susmentionné étaient peut-être optimistes, compte tenu des incidences à court terme et à long terme des fluctuations des taux de change et du cours du dollar des États-Unis.

169. De nombreuses délégations se sont déclarées préoccupées par l'incertitude relative aux futurs niveaux de financement, qui pourrait avoir des incidences directes sur la planification des programmes. Une délégation, faisant référence à l'hypothèse la plus pessimiste envisagée au paragraphe 7 du document publié sous la cote DP/1997/CRP.9, a demandé si cette hypothèse aurait une influence sur les programmes de pays. Une autre délégation a dit que l'objectif consistant à mobiliser des ressources d'un montant de 3,3 milliards de dollars avait été adopté à l'époque aux seules fins de la planification.

170. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à une stratégie budgétaire de croissance zéro, comme l'avait proposé l'Administrateur. Il conviendrait de préciser si cette croissance s'entendait en valeur réelle ou en valeur nominale. Certaines délégations ont exprimé leur préférence pour une stratégie de croissance zéro du budget en valeur nominale.

171. Les propositions novatrices formulées par l'Administrateur au sujet du recouvrement des contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs et de la déduction du remboursement des impôts sur le revenu que certains fonctionnaires ont dû verser à leur gouvernement ont été appuyées d'une manière générale. Plusieurs délégations ont demandé s'il serait possible d'obtenir des éclaircissements au sujet du mécanisme proposé concernant les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs, et en particulier, si celui-ci nécessiterait d'avoir recours aux fonds de programmation pour couvrir les dépenses administratives. Une délégation s'est interrogée sur les incidences de l'application du mécanisme proposé sur les bureaux de pays en l'absence de ressources de base du programme. Des

éclaircissements ont également été demandés au sujet de la procédure utilisée pour la déduction du remboursement des impôts sur le revenu.

172. Certaines délégations ont rappelé que des demandes d'information concernant les critères utilisés pour l'affectation du personnel des bureaux de pays avaient déjà été formulées. Une délégation a souligné les inégalités entre certains pays sur le plan de l'envergure des programmes. Il fallait, dans le cadre de l'affectation des postes de base, que la priorité soit accordée au programme de base. Une délégation présumait qu'il y aurait un lien entre la politique générale du Conseil exécutif à l'égard des pays les moins avancés et la répartition des effectifs. Une autre délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que le Conseil risquait, en intervenant dans les questions d'affectation du personnel des bureaux de pays, de tomber dans la microgestion. C'est à l'Administrateur qu'il revenait de prendre des décisions en la matière.

173. Une délégation a souligné qu'elle avait été impressionnée par les réductions budgétaires opérées jusqu'alors par le PNUD. Elle a fait remarquer que la plupart des organismes donateurs avaient subi des réductions similaires. Le PNUD devait poursuivre ses efforts en vue de parvenir à l'objectif de la croissance zéro du budget en valeur nominale. Il faudrait affecter davantage de ressources aux programmes et le PNUD devrait veiller à faire la meilleure utilisation possible du personnel déjà en fonction.

174. Plusieurs délégations ont rappelé les dispositions de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, qui demandait que l'on examine la possibilité d'accroître les ressources destinées aux activités opérationnelles, sur une base plus stable et prévisible, notamment grâce aux directives des organes directeurs. Ces délégations ont souligné que le Conseil d'administration devait continuer à débattre de la question, mais qu'il aurait besoin, pour ce faire, de plus d'informations. Il a été fait remarquer que cette question serait abordée à la session de fond de 1997 du Conseil économique et social. On a proposé que les propositions budgétaires définitives prévoient la création de mécanismes qui permettraient d'obtenir des ressources sur une base prévisible et prennent en considération la question des incidences du manque de ressources financières. La stratégie proposée constitue un bon point de départ pour envisager de nouvelles approches.

175. Une autre délégation, faisant également référence à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, a déclaré que le système des coordonnateurs résidents, et en particulier la question de son financement, seraient examinés dans le cadre des réformes entreprises par l'ONU.

176. Le Président a informé le Conseil d'administration que le bureau prévoyait de débattre de la suite donnée à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale à la session annuelle de l'Assemblée. Il a fait remarquer que cette question ferait également l'objet d'un débat à la session de fond du Conseil économique et social et à la troisième session ordinaire de 1997 du Conseil d'administration.

177. Une délégation, à laquelle d'autres s'étaient associées, a souligné que le système des Nations Unies sollicitait de plus en plus les bureaux extérieurs du PNUD, et en particulier le système des coordonnateurs résidents. Les bureaux

extérieurs du PNUD qui relèvent du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (BRECEI) sont souvent les seuls à représenter le système des Nations Unies et ont de nombreuses responsabilités à assumer. Ces délégations ont demandé que des informations supplémentaires soient fournies, à la session annuelle, sur la façon dont il serait possible de concilier les rôles des coordonnateurs résidents et des représentants résidents, en particulier dans les bureaux dotés d'effectifs peu nombreux, comme le BRECEI. Une autre délégation a souligné que le PNUD devait renforcer les bureaux de pays relevant du BRECEI, afin qu'ils atteignent un niveau comparable à ceux des autres régions. Elle a également déclaré qu'il fallait que tous les bureaux régionaux soient traités sur un pied d'égalité.

178. Une délégation a proposé qu'un fonctionnaire supplémentaire soit affecté pour une période de formation de deux ans dans un bureau du PNUD situé dans le pays d'où il est originaire, afin de renforcer les capacités des bureaux extérieurs. Elle a en outre fait remarquer que les données utilisées pour calculer les montants révisés des ressources de base du programme prévues pour la période allant de 1997 à 1999 étaient celles qu'avait fournies la Banque mondiale en 1994. Cette délégation a demandé si les montants révisés des ressources du programme seraient disponibles une fois que les données statistiques définitives auraient été établies par la Banque mondiale. Une autre délégation a demandé que l'on fasse figurer, dans le document de séance, des informations concernant les ressources nettes du programme quel que soit le "plancher". Elle a déclaré que de telles informations constituaient un élément essentiel, étant donné que la région dont le BRECEI a la charge ne bénéficie pas d'autres ressources approuvées par la décision 95/23 du Conseil d'administration. Elle a également demandé qu'un organigramme dans lequel apparaîtraient les résultats du processus de gestion du changement soit présenté lors de la session annuelle. Une autre délégation a demandé que le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (BRECEI) soit rebaptisé Bureau pour l'Europe et l'Asie centrale, comme l'ont déjà fait d'autres institutions des Nations Unies.

179. Une délégation, répondant à une intervention précédente, a déclaré qu'elle ne voyait pas pourquoi il fallait nécessairement qu'il y ait parité entre les différents bureaux sur le plan des ressources humaines et financières, dans la mesure où ces derniers étaient investis de responsabilités différentes.

180. Une autre délégation a enjoint le PNUD de veiller à ce que les réformes n'aient pas d'incidences négatives sur l'exécution des programmes, mais au contraire, qu'elles aillent dans le sens d'une amélioration de leur portée et de leur efficacité.

181. Une délégation, à laquelle d'autres se sont associées, a souligné qu'il importait que l'Administrateur soit présent lors du débat consacré au budget et aux autres points examinés par le Conseil d'administration au cours de sa session. Le Secrétaire a assuré au Conseil que l'Administrateur avait fait tout ce qu'il pouvait pour assister aux séances du Conseil. Il avait été empêché d'assister au débat relatif au point en question en raison d'un réaménagement du calendrier en dernière minute.

182. L'Administrateur assistant s'est félicité de l'occasion qui s'offrait d'avoir un dialogue sur le projet d'aperçu du budget. Il a souligné qu'il convenait d'examiner les principes régissant l'élaboration du budget. Des questions d'ordre général ou de détail se posaient, dont la situation générale sur le plan des ressources, mentionnée par certaines délégations. On avait déjà successivement procédé à trois réductions des effectifs et, de l'avis du PNUD, la masse critique avait été atteinte. L'Administrateur a par conséquent proposé que l'on s'efforce d'atteindre une croissance zéro du budget en valeur réelle, et non pas en valeur nominale.

183. Concernant les mécanismes proposés en matière de contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs et les remboursements de l'impôt sur le revenu, l'Administrateur assistant a observé que ce principe avait toujours été une obligation pour les pays bénéficiaires et que le PNUD continuerait à encourager ces derniers à s'y conformer par le biais du mécanisme nouvellement proposé. Ce mécanisme n'influerait pas sur le montant total des ressources du programme, et celles-ci ne servaient donc pas à financer des activités administratives. Il a également observé que le système utilisé par le PNUD pour le remboursement de l'impôt sur le revenu était différent de celui utilisé par le Secrétariat de l'ONU.

184. Abordant la question des effectifs, l'Administrateur assistant a déclaré que le PNUD avait conscience de l'inégalité de traitement entre la région du BRECEI et d'autres régions, et réexaminait la question dans son ensemble dans le contexte du processus de gestion du changement et de l'établissement du budget pour l'exercice biennal 1998-1999.

185. S'agissant des prévisions de dépenses et des fluctuations des taux de change, l'Administrateur assistant a déclaré que le PNUD partait de l'hypothèse que le cours du dollar des États-Unis se maintiendrait à son niveau actuel. Il a en outre souligné que le PNUD ne solliciterait pas le Conseil d'administration pour obtenir des ressources additionnelles comme suite au processus de gestion du changement. En ce qui concerne la suite donnée à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, il a déclaré que la question devait être suivie avec attention et faire l'objet de consultations dans les mois à venir.

186. Le Chef de la Section du budget a observé que les montants absolus ne constituaient pas le meilleur indicateur pour comparer les réductions budgétaires qui avaient été opérées au siège et dans les bureaux de pays. Il a noté que les incidences nettes des fluctuations monétaires et de l'inflation étaient très différentes selon qu'il s'agissait du siège ou des bureaux de pays. Il a également cité l'exemple consistant à remplacer les administrateurs recrutés sur le plan international par des administrateurs recrutés sur le plan local, une mesure permettant de réduire les coûts sans pour autant diminuer les effectifs. Une comparaison des réductions d'effectifs était plus probante. Au cours des trois derniers exercices biennaux, les effectifs de base employés au siège ont diminué de 32 %, contre 12 % dans les bureaux de pays.

187. L'Administrateur a informé le Conseil d'administration qu'aucun montant supplémentaire n'avait été prévu au budget au titre du financement du processus de gestion du changement. Il a déclaré que le montant net du budget pour l'exercice 1998-1999 pourrait ne pas dépassé le budget pour le présent exercice

biennal en valeur nominale ou atteindre celui du budget pour le présent exercice biennal en valeur réelle, en fonction des conditions et des estimations dont il est question au paragraphe 19 du document DP/1997/CRP.9. Il s'est déclaré fortement préoccupé par le fait que le PNUD subissait des réductions d'effectifs depuis six ans, et qu'avec les changements qui s'annoncent, une nouvelle réduction importante aurait des conséquences graves sur la capacité du PNUD de maintenir une forte présence des Nations Unies dans le monde.

188. L'Administrateur a informé le Conseil d'administration que les informations demandées concernant les effectifs des bureaux de pays seraient disponibles à la session annuelle de 1997.

189. Le Conseil d'administration a pris note de l'aperçu de la stratégie concernant le budget pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/CRP.9) et des observations s'y rapportant.

B. Système d'obligation redditionnelle au PNUD

190. L'Administrateur associé a présenté oralement au Conseil d'administration un rapport d'activité sur la mise en place d'un schéma en matière d'obligation redditionnelle au PNUD, qui était entreprise dans le cadre du processus de gestion du changement. Une version révisée d'une circulaire administrative relative à l'obligation redditionnelle et aux mesures et procédures disciplinaires avait été publiée au cours de la semaine. Elle apportait des éclaircissements sur les manquements disciplinaires et le respect des formes régulières et s'adressait au personnel du PNUD, du FNUAP et à l'UNOPS. Il existe désormais deux comités et un jury chargés d'examiner les dossiers en cours d'enquête. Les dossiers ayant trait à l'obligation redditionnelle ou au recouvrement de fonds pourraient être transmis au Comité permanent des responsabilités personnelles et financières ou au Comité d'examen et de contrôle. Ceux ayant trait à la discrimination ou au harcèlement sexuel pourraient être portés devant le Jury d'enquête sur les plaintes des fonctionnaires relatives au harcèlement sexuel. Une fois l'enquête terminée, le cas pourrait être porté devant le Conseil de discipline. La circulaire susmentionnée précise de manière claire quels sont les comportements considérés comme inacceptables et susceptibles de donner lieu à une enquête et, par la suite, à d'éventuelles mesures disciplinaires. La circulaire exposait clairement les formes à respecter pour les différentes catégories de personnel.

191. Le Comité d'examen et de contrôle du PNUD, avec la participation du Secrétaire général adjoint chargé du Bureau des services de contrôle interne, aidera à rendre opérationnel le schéma en matière d'obligation redditionnelle. Le Comité examinera un large éventail de questions relevant du mandat, de la mission ou des objectifs du PNUD; les valeurs communes; les capacités; le suivi et la formation. Diverses modalités d'examen seront prises en considération.

192. L'Administrateur associé a informé le Conseil d'administration que l'Administrateur prévoyait de convoquer une réunion officieuse en vue de débattre des questions relatives à l'obligation redditionnelle, l'accent étant notamment mis sur la bonne gestion. Cette réunion donnera lieu à la présentation d'un modèle d'auto-évaluation des contrôles nécessaires et

d'envisager comment celui-ci pourrait renforcer les échanges entre l'Administrateur et le Conseil d'administration.

193. Une délégation s'est déclarée favorable à la proposition visant à tenir une réunion informelle durant la session annuelle. Elle souhaitait en outre obtenir des informations complémentaires concernant le Comité d'examen et de contrôle. Enfin, elle s'est également déclarée favorable au modèle d'auto-évaluation.

194. Le Directeur de la Division de l'audit et des études de gestion a expliqué au Conseil d'administration que le Comité se composait de l'Administrateur associé, du Secrétaire général adjoint chargé du Bureau des services de contrôle interne et de hauts fonctionnaires du PNUD. Il jouait, pour sa part, le rôle de conseiller technique, tout comme des représentants du Bureau de la gestion des ressources humaines.

195. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur le schéma d'obligation redditionnelle présenté oralement par l'Administrateur associé.

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

196. La Directrice exécutive a fait une déclaration au Conseil d'administration, par laquelle elle informait les membres du Conseil des faits nouveaux intervenus depuis leur dernière réunion en janvier. Elle a déclaré que les efforts se poursuivaient pour donner suite au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, notamment dans le domaine de la promotion de la femme et de la santé des adolescents en matière de reproduction. À cet effet, des réunions se sont tenues en janvier 1997 à Addis-Abeba (Éthiopie), afin de rendre opérationnels les programmes de santé en matière de reproduction en Afrique et améliorer la santé des adolescents en la matière dans la région de l'Afrique subsaharienne. La Directrice exécutive a évoqué les différents efforts entrepris pour renforcer la coordination et la collaboration entre les institutions des Nations Unies, notamment les bilans communs du pays. Elle a également présenté au Conseil la nouvelle Directrice de la Division de l'Afrique, Mme Virginia Ofosu-Amaah.

197. La Directrice exécutive a indiqué que le Fonds avait entrepris l'élaboration d'un document concernant les besoins en financement, qu'elle espérait présenter au Conseil d'administration en tant que document de séance à la session annuelle de mai. Elle a fait remarquer que le FNUAP menait une étude sur la capacité d'absorption, qui sera présentée à la session annuelle de 1998, et a remercié le Gouvernement danois du soutien financier qu'il avait apporté afin de permettre au Fonds de mener à bien cette étude. En ce qui concerne l'exécution nationale, la Directrice exécutive a déclaré que l'objectif était d'atteindre un niveau d'exécution des programmes de 100 % à mesure du renforcement des capacités nationales.

198. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont soulevé la question de l'exécution nationale, faisant valoir que le niveau actuel, qui est de 30 %, était insuffisant. Ces délégations ont demandé au Fonds d'intensifier ses efforts en vue d'accroître l'exécution nationale et exprimé l'espoir que l'étude portant sur la capacité d'absorption se révélera utile dans la mesure où

elle identifiera les moyens d'y parvenir. Une délégation a déclaré que le Fonds devrait s'employer à collaborer davantage avec les organisations non gouvernementales (ONG) ce qui permettrait également d'accroître l'exécution nationale. Une délégation, exprimant également les vues d'une autre délégation, s'est déclarée préoccupée par le fait que la mobilisation des ressources n'était pas à la mesure des besoins croissants dans le domaine de la population et de la santé en matière de reproduction. Ladite délégation a également demandé des éclaircissements à la Directrice exécutive sur les raisons justifiant l'attitude très réservée adoptée par le Fonds lors de la récente session de la Commission de la population et du développement. Une autre délégation a demandé davantage de précisions sur la manière dont le Fonds entendait contribuer à l'Initiative spéciale pour l'Afrique.

199. Répondant à ces questions, la Directrice exécutive a déclaré que les efforts visant à accroître l'exécution nationale devaient être réalisés dans les pays concernés. Il existait de fortes différences sur le plan du niveau de développement et des capacités nationales, et il n'était pas possible de fixer des normes générales pouvant s'appliquer à toutes les situations. Il convenait de faire preuve de sens pratique si l'on souhaitait atteindre aussi vite que possible l'objectif des soins de santé pour tous. L'accroissement de l'exécution nationale est lié au renforcement des capacités nationales, un objectif commun à tous les programmes menés par le FNUAP, mais le renforcement des capacités ne se fait pas au même rythme selon les pays. Une des raisons faisant que l'exécution nationale des programmes du FNUAP était relativement faible tient au fait que le FNUAP a fourni une quantité importante de contraceptifs aux gouvernements, qui les ont distribués à la population dans le cadre d'activités exécutées au niveau national. De même, les services d'appui technique fournis par le Fonds constituent un moyen utile de renforcer les capacités nationales, mais n'entrent pas dans le cadre de l'exécution nationale. Le Fonds a toujours soutenu le principe d'un accroissement de l'exécution des programmes par des ONG nationales. Une initiative récente dont le FNUAP pourrait tirer parti et qui pourrait contribuer à la réalisation de cet objectif était la création, par la Commission économique pour l'Afrique, d'un centre de formation à la gestion à l'intention des ONG.

200. Le Fonds a continué d'accorder la plus haute priorité à la mobilisation des ressources. La Directrice exécutive a rappelé aux délégations que la Conférence internationale sur la population et le développement était la seule conférence à avoir défini des objectifs spécifiques en la matière. Cependant, les différents pays, en dépit des progrès accomplis, n'ont pas encore atteint les résultats escomptés. Le FNUAP s'emploie à réunir des données sur ce que les pays en développement font pour leur part pour utiliser leurs propres ressources pour mener des activités relatives à la population et à la santé en matière de reproduction. Le document de séance que le FNUAP doit présenter en mai au Conseil d'administration contiendra des informations plus détaillées au sujet des besoins en ressources. Ce document portera également sur les conséquences à prévoir si les objectifs en matière de mobilisation des ressources ne sont pas réalisés.

201. La Directrice exécutive a déclaré que plusieurs sources l'avaient informé que la participation du Fonds à la session de la Commission de la population et du développement avait semblé pour le moins discrète. Elle n'était pas

convaincue que tel avait été le cas, puisque le FNUAP avait présenté à la Commission, pour examen, trois études techniques et avait activement participé au débat s'y rapportant. Elle a néanmoins rappelé aux délégations que le Fonds n'était pas le secrétariat de la Commission et qu'il avait uniquement participé aux délibérations relatives aux domaines dans lesquels il avait apporté un appui. Répondant aux observations formulées par une autre délégation, elle a déclaré que le Fonds s'efforcera d'envisager des moyens lui permettant de participer de manière plus efficace aux travaux de la Commission.

202. Évoquant l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, la Directrice exécutive a déclaré qu'elle s'était entretenue avec le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique en vue de renforcer le rôle joué par le FNUAP à cet égard, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources. Le Secrétaire exécutif venait de convoquer une réunion consacrée au secteur de la santé, à laquelle le FNUAP devait participer activement. Le Fonds a contribué aux travaux du groupe thématique sur l'éducation de base, notamment dans des domaines intéressant tous les secteurs tels que la population et l'éducation en matière de sexospécificité, et s'est employé, au cours des consultations relatives à la sécurité alimentaire, de souligner le rôle joué par les questions de population en faveur ou au détriment des efforts visant à nourrir correctement tous les Africains. Le Comité directeur de l'Initiative spéciale pour l'Afrique devait se réunir le mois suivant à Genève, ce qui permettra de clarifier le rôle du FNUAP.

V. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

203. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a présenté les projets de programme de pays du FNUAP. Le Conseil d'administration était saisi au total de 24 nouveaux programmes, qui avaient tous été élaborés sur la base des priorités nationales des différents pays et conçus de manière à tenir compte des avantages comparatifs du Fonds dans chaque cas. Depuis septembre 1996, le Fonds révisait ses directives internes pour améliorer l'exécution des programmes et en accroître l'efficacité. Il avait notamment revu les directives concernant le processus d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies, la mise au point de sous-programmes et de projets, les modalités d'exécution, les procédures de suivi et d'évaluation et l'utilisation efficace des services d'appui technique, y compris les équipes d'appui national. De nombreux administrateurs du Fonds avaient participé récemment à des stages de formation aux techniques de programmation de cadres logiques, et la Directrice exécutive adjointe a remercié l'Overseas Development Administration (ODA) du Royaume-Uni de l'appui qu'elle avait fourni à cet égard.

204. La préparation des 40 et quelques programmes de pays qui avaient été présentés au Conseil d'administration à la troisième session ordinaire de 1996 et aux deux premières sessions de 1997 avait demandé beaucoup d'efforts au Fonds, qui avait tout fait pour tenir compte des suggestions du Conseil d'administration et présenter les programmes de façon claire et concise. Les programmes de pays dont le Conseil était actuellement saisi avaient toutefois été préparés plusieurs mois auparavant et l'amélioration de la présentation était un processus continu. Le Fonds attendait avec intérêt le débat qui devait être consacré à la session annuelle de mai au processus de programmation par

pays et à la façon d'associer le Conseil le plus efficacement possible à la conception des programmes du FNUAP.

205. Se référant à la déclaration de la Directrice exécutive adjointe (Programmes), les délégations se sont déclarées généralement satisfaites des programmes proposés et de leur présentation, et ont félicité le Fonds de les avoir diffusés pour la première fois sur Internet. Une délégation, s'exprimant également au nom de deux autres délégations, a pris note avec satisfaction de l'accent qui avait été mis dans l'ensemble sur la santé en matière de reproduction et de l'attention qui avait été accordée à des problèmes jusque là négligés, comme la mutilation génitale des femmes, les activités à entreprendre dans le domaine de la collecte de données et la fourniture des contraceptifs indispensables. Ces délégations ont estimé que la qualité des descriptifs des programmes de pays était encore trop inégale et que dans certains cas, les avantages comparatifs du Fonds et les priorités des programmes n'étaient pas exposés de façon suffisamment explicite. Avec d'autres délégations, elles ont demandé des informations plus précises sur la répartition des ressources entre les sous-programmes (indiquant par exemple la part des dépenses de santé en matière de reproduction à consacrer aux activités d'information, d'éducation et de communication (IEC) et la part à consacrer aux services) et un exposé plus clair des résultats attendus ou réalisables, aussi difficile soit-il de les définir, ainsi que des précisions sur les indicateurs qui seraient utilisés pour mesurer les progrès réalisés. Elles ont également demandé des précisions sur l'assistance multilatérale attendue.

206. Une délégation, observant que des ressources de plus en plus importantes étaient allouées directement aux autorités locales et aux ONG locales, a pris note avec satisfaction des efforts déployés pour décentraliser les activités au titre des programmes et demandé qu'on les renforce encore. Elle a aussi engagé le Fonds à promouvoir encore plus activement les objectifs définis par la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que les échanges d'informations et de données d'expérience au niveau des pays sur la population et les services de santé en matière de reproduction. Une autre délégation a demandé que le Fonds expose plus clairement, dans ses projets de programme, les avantages comparatifs dont il dispose dans les différents pays concernés. Elle a également demandé qu'il soit plus explicite sur les arrangements concernant le personnel de ses bureaux de pays et donne des informations plus détaillées sur sa coopération avec d'autres organismes et partenaires en matière de développement.

207. En réponse à la question posée au sujet de l'assistance multilatérale, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a déclaré que le Fonds s'était efforcé d'évaluer de manière plus réaliste les possibilités existantes. D'un autre côté, il était également souhaitable de faire preuve d'une certaine souplesse car il arrivait parfois que l'assistance offerte, souvent au cours de la phase de formulation des sous-programmes et des projets, soit plus importante que prévu. La présentation actuelle du descriptif des programmes tenait également compte de la possibilité d'une augmentation des ressources de base disponibles qui permettrait d'engager à un stade ultérieur des dépenses plus élevées qu'on ne pouvait l'envisager dans l'immédiat.

208. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a déclaré que le Fonds était de plus en plus favorable à la décentralisation des activités au titre des programmes. Il fallait néanmoins tenir compte du fait que le renforcement des capacités au niveau sous-national exigeait des ressources considérables. Notant que des informations plus détaillées avaient été demandées au sujet des avantages comparatifs du Fonds dans les divers pays où il exécutait des programmes, la Directrice exécutive adjointe a déclaré qu'en application des nouvelles directives, le Conseil pouvait s'attendre à trouver un exposé plus clair à ce sujet dans les futurs projets de programme. En ce qui concerne les activités de plaidoyer du Fonds, il était généralement reconnu qu'elles devraient être mieux conçues et mieux ciblées. Il importait toutefois de tenir compte du fait que ces activités se situaient à deux niveaux – au niveau mondial, où le Fonds s'efforçait de promouvoir les objectifs définis dans le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et à celui des programmes, où il collaborait avec les gouvernements à la conception des programmes pour les aider à atteindre leurs propres objectifs en la matière. Le Fonds présenterait au Conseil d'administration, lors de sa session annuelle, des propositions concrètes sur les moyens permettant à ses membres de contribuer plus systématiquement à la conception des programmes de pays.

209. Conformément aux dispositions prises par le secrétariat, les programmes de l'Érythrée et de l'Inde ont été examinés dans le cadre du débat conjoint consacré au PNUD et au FNUAP (voir chap. VI).

Afrique

210. La Directrice de la Division de l'Afrique a présenté les 12 programmes proposés pour des pays d'Afrique subsaharienne, dont 11 faisaient partie du groupe "A" et un (la Namibie) du groupe "B", et a déclaré qu'au cours des cinq prochaines années, il faudrait au total 110,3 millions de dollars au titre des ressources ordinaires du FNUAP et 29,3 millions de dollars provenant d'autres sources pour les exécuter. Ces programmes avaient été conçus en fonction des priorités des pays concernés. Dans l'ensemble, 68 % des ressources proposées seraient consacrées aux services de santé en matière de reproduction et aux activités connexes, l'absence de services dans le domaine constituant l'un des plus gros problèmes qui se posent en Afrique. Le Fonds s'efforcerait d'accroître le nombre de points de prestation de ces services, en particulier dans les zones rurales et les zones les plus démunies. Un grand nombre de programmes prévoyaient des activités importantes visant à aider les ONG à fournir des informations ou des services.

211. Considérant qu'il importe au plus haut point de répondre aux besoins des adolescents dans le domaine de la santé en matière de reproduction, 11 des programmes proposés comportaient des activités visant à élargir les projets pilotes qui avaient donné de bons résultats. Dans les pays où le problème de la mutilation génitale des femmes était très répandu, des activités de plaidoyer et d'IEC seraient axées sur les groupes de dirigeants et des programmes de formation organisés à l'intention du personnel des services de santé. Les programmes insisteraient également sur l'importance de l'éducation des femmes, des droits en matière de promotion et de l'égalité et de l'équité entre les sexes. Dans le domaine des stratégies concernant la population et le

développement, les activités viseraient à intégrer les variables démographiques et les sexes spécifiques à la planification sectorielle à court et à moyen terme, et mettraient l'accent sur l'importance de données démographiques à jour. En ce qui concerne les activités de plaidoyer, les programmes auraient pour objectif de mettre en place des partenariats, notamment avec les ONG, les organisations communautaires et religieuses et les groupes de parlementaires. La contribution du Fonds consisterait notamment à aider à élaborer des données pouvant être utilisées pour la programmation et les campagnes de plaidoyer et à assurer une formation aux techniques de plaidoyer.

212. Dans leurs observations sur les programmes proposés, plusieurs délégations ont souligné l'importance de la mise en valeur des ressources humaines en Afrique, condition préalable au renforcement de la capacité d'absorption des pays. Une délégation a demandé si le Fonds pouvait envisager de renforcer ses bureaux de pays en Afrique et a exprimé le souhait que des informations plus détaillées soient présentées dans les programmes au sujet du personnel disponible dans les pays concernés. Elle a également demandé que l'on indique plus clairement si une coopération Sud-Sud était envisagée dans le cadre des programmes. Une délégation a félicité le Fonds d'avoir accru le montant des ressources consacrées à l'Afrique subsaharienne. Plusieurs délégations ont pris note avec satisfaction de l'importance des activités proposées pour répondre aux préoccupations des jeunes. Une délégation a toutefois fait observer que ces activités, souvent controversées, n'étaient pas toujours exposées de façon suffisamment explicite et que l'intérêt manifesté par les gouvernements à leur endroit n'apparaissait pas non plus clairement. Une délégation, s'exprimant également au nom de deux autres délégations, a déclaré que l'on ne voyait pas toujours très bien comment les activités du Fonds compléteraient celles de ses partenaires dans le domaine du développement et seraient coordonnées avec elles. Une autre délégation s'est félicitée du renforcement de la lutte contre le problème de la mutilation génitale des femmes. Dans l'ensemble, les programmes lui paraissaient cependant trop axés sur l'aspect "matériel" : lorsque le Fonds construisait ou remettait en état des centres de santé, combien de programmes de formation organisait-il également pour qu'ils soient véritablement utiles? Une autre délégation s'est demandé si les programmes comportaient des activités pour faire face aux problèmes difficiles concernant les réfugiés qui se posaient dans de nombreux pays.

213. Dans sa réponse, la Directrice de la Division de l'Afrique a souligné que le Fonds avait toujours appuyé la coopération Sud-Sud et qu'il intensifiait d'ailleurs ses efforts dans ce domaine. À son avis, il était inexact de dire que les programmes étaient surtout axés sur l'aspect "matériel", dans la mesure où la mise en valeur des ressources humaines était toujours un objectif prioritaire du Fonds dont la contribution la plus importante se situait dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités humaines. Le FNUAP avait mis au point un cadre de programmation qui pourrait aider à faire face au problème de la mutilation génitale des femmes. L'un des objectifs des programmes consisterait certainement à répondre aux préoccupations des jeunes, et si cela n'apparaît pas toujours clairement, c'est parce qu'il est impossible d'inclure tous les détails dans les descriptifs de programme, qui sont des documents très concis. En ce qui concerne le problème des réfugiés, la Directrice exécutive a déclaré que le Fonds procédait à un inventaire de ses activités dans ce domaine et cherchait à déterminer comment il pourrait

accroître l'efficacité de son action. Elle espérait pouvoir présenter à la troisième session ordinaire du Conseil d'administration, en septembre 1997, un document plus détaillé à ce sujet.

214. Se référant aux programmes concernant des pays particuliers, plusieurs délégations ont pris note avec satisfaction du programme pour l'Angola, qui prévoyait la fourniture d'une assistance dont le pays avait grand besoin pour faire face à une situation difficile, et ont relevé les efforts déployés pour améliorer la santé en matière de reproduction, notamment le rôle important des activités d'IEC. Plusieurs délégations ont estimé qu'il convenait d'appuyer ce programme qu'il fallait cependant suivre de près pour veiller à ce qu'il réagisse avec souplesse à une situation très fluide. Certaines délégations se sont demandé si dans les circonstances existantes, ce programme n'était pas trop ambitieux, et s'il était réellement possible de lancer des activités dans six provinces différentes. Une autre délégation, toutefois, a estimé que les six provinces en question avaient été bien choisies, mais a demandé plus de détails sur la coordination du programme avec celui de la Commission européenne qui serait axé sur trois provinces. La délégation angolaise a remercié le Fonds du programme proposé qui, à son avis, aiderait à reconstruire l'infrastructure sanitaire nécessaire après les dévastations causées par 30 années de guerre. La délégation brésilienne a offert de fournir des services spécialisés dans un contexte Sud-Sud à l'appui du programme proposé.

215. La Directrice de la Division de l'Afrique a déclaré qu'une coopération et une collaboration étroites s'étaient instaurées entre les partenaires du développement en Angola et que le programme du FNUAP, qui avait été formulé en coopération avec la Commission européenne, visait à compléter le programme de cette dernière. Bien entendu, le Fonds suivrait de près son exécution et procéderait aux ajustements voulus si la situation se détériorait.

216. À propos du programme proposé pour le Burkina Faso, une délégation a demandé si le pays avait la capacité d'absorption nécessaire pour exécuter les propositions, car des problèmes s'étaient posés à cet égard dans le passé. Une autre délégation a estimé que le programme proposé ne tenait pas compte de manière adéquate des problèmes qui s'étaient posés dans le passé et qu'il faudrait déployer des efforts résolus pour qu'il soit efficace.

217. La délégation du Burkina Faso a pris note avec satisfaction du programme proposé. S'il est vrai que l'exécution avait posé des problèmes dans le passé, le chef d'État accordait depuis 1995 le rang de priorité le plus élevé à l'amélioration des capacités, et ses efforts avaient porté des fruits : en 1996, le taux d'exécution du programme du FNUAP avait atteint 86 %. Le programme proposé dont le cycle quadriennal correspondait aux priorités du Gouvernement en matière de développement et était conforme à la note de stratégie de pays, serait exécuté dans le contexte du processus de décentralisation actuellement en cours. Le Gouvernement en était très satisfait et se félicitait de la coopération de tous ses partenaires en matière de développement. Une autre délégation a déclaré que l'attitude du Gouvernement du Burkina Faso était encourageante et que le Conseil d'administration devait respecter les assurances qu'il avait données, selon lesquelles des efforts avaient été accomplis au cours des deux dernières années pour remédier aux problèmes antérieurs. La Directrice de la Division de l'Afrique a estimé que la délégation du Burkina Faso avait

répondu de manière satisfaisante aux préoccupations des membres du Conseil d'administration, et elle pouvait attester que le Gouvernement avait pris des mesures pour améliorer la capacité d'absorption du pays et exécuter les activités proposées.

218. Se référant au programme pour la République centrafricaine, une délégation a souligné qu'il devrait être exécuté dans des conditions très difficiles et a exprimé l'espoir qu'on s'efforcerait de renforcer le secteur public, de manière à ne pas s'appuyer exclusivement sur le secteur privé et les ONG. La Directrice de la Division a souligné que le programme du FNUAP était axé sur le secteur public.

219. En ce qui concerne la Gambie, une délégation a demandé quels étaient les liens entre le Secrétariat à la population et la Commission nationale pour la population. La Directrice de la Division de l'Afrique a répondu que le Secrétariat à la population, qui assure le service de la Commission, avait été mis en place pour favoriser la synergie entre les différents intervenants dans le secteur de la population et de la santé en matière de reproduction en Gambie. La Commission était présidée par le Président de la République; l'appui de haut niveau dont elle bénéficiait ainsi était l'une des raisons de l'optimisme manifesté au sujet des progrès possibles dans le pays. Le représentant de la Gambie a déclaré que le FNUAP et le Gouvernement coopéraient étroitement et que les activités de plaidoyer qu'ils avaient menées en collaboration avaient donné de bons résultats. Il a remercié le Fonds de l'augmentation des ressources allouées à l'Afrique.

220. S'agissant du programme proposé pour la Guinée, une délégation a estimé qu'il privilégiait trop les activités au niveau provincial. Cette même délégation s'est demandé pourquoi le Fonds envoyait en Guinée du personnel de Dakar au lieu d'utiliser celui qui se trouvait à Conakry. La Directrice de la Division de l'Afrique a répondu que le Fonds menait à la fois des activités au niveau central, à Conakry, capitale du pays, et au niveau des provinces. Il avait un bureau de pays à Conakry et faisait largement appel aux experts nationaux. L'équipe d'appui national du FNUAP avait son siège régional à Dakar et fournissait un appui technique, selon que de besoin. La délégation guinéenne a remercié le Fonds et déclaré que le Gouvernement était fermement résolu à atteindre les objectifs fixés dans le cadre du programme, afin de renforcer les capacités humaines et l'infrastructure sanitaire du pays de manière à améliorer la situation dans le domaine de la santé en matière de reproduction.

221. Se référant au programme proposé pour la Namibie, une délégation l'a jugé très bien conçu, mais s'est demandé si les ressources à prélever sur le budget ordinaire n'étaient pas disproportionnées au montant à financer à l'aide de ressources multilatérales. La délégation namibienne a estimé que le programme proposé compléterait les efforts déployés par le Gouvernement en faveur des jeunes et des femmes et a pris note avec satisfaction de l'importance accordée à la santé en matière de reproduction. La situation des jeunes dans ce domaine préoccupait tout particulièrement le Gouvernement, et la délégation namibienne a noté que le taux d'abandon scolaire augmentait. Elle a remercié le Fonds ainsi que les gouvernements donateurs qui menaient des activités dans le pays.

222. Une délégation a pris note avec satisfaction du programme proposé pour le Nigéria et dit que même si l'organisme de développement de son pays avait l'intention de coopérer avec le Fonds pour assurer la fourniture des contraceptifs nécessaires, il resterait encore bien des lacunes à combler. À cet égard, la Directrice de la Division de l'Afrique a informé le Conseil d'administration que la Banque mondiale et le Nigéria venaient de signer un accord de prêt de 12 millions de dollars pour la fourniture de contraceptifs.

223. Une délégation a estimé que le programme du Togo devrait mettre davantage l'accent sur l'amélioration de la condition de la femme et prévoir un renforcement de la coopération avec les ONG qui mènent des activités en faveur de la promotion de la femme. La Directrice de la Division a répondu que la collaboration entre le FNUAP et lesdites ONG au Togo était très fructueuse et qu'il était dommage que le descriptif du programme ne le fasse pas apparaître.

224. À propos de l'Ouganda, plusieurs délégations ont dit qu'elles espéraient que le programme n'était pas trop ambitieux et qu'il ne suscitait pas de trop grandes attentes. Une délégation a estimé qu'il importait de poursuivre l'exécution des stratégies qui étaient déjà en place sans chercher à trop faire. À cet égard, elle s'est demandé comment on pouvait former 5 000 accoucheuses traditionnelles. Une délégation a demandé de quel appui le Secrétariat à la population bénéficiait pour promouvoir la coordination, dans la mesure où c'était le Ministère de la santé qui était chargé de coordonner les activités entreprises par la plupart des organismes dans le domaine de la santé en matière de reproduction. L'organisme de développement de son pays avait participé au processus d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies et l'avait trouvé très utile. La même délégation s'est demandé quel était le rapport coût-efficacité du système d'orientation pour la santé maternelle. Elle a noté avec satisfaction que les activités allaient être exécutées en collaboration avec les ONG et a estimé que cette coopération pourrait encore être renforcée dans le pays. Elle a appuyé les activités de plaidoyer et d'IEC proposées tout en considérant que la résistance à la planification familiale, par exemple, n'était pas aussi forte que ne le disait le descriptif du programme. Une délégation s'est demandé si le pourcentage élevé des dépenses totales au titre du programme à financer à l'aide de ressources multibilatérales était justifié.

225. La Directrice de la Division de l'Afrique a déclaré aux délégations qui craignaient que le programme pour l'Ouganda ne soit trop ambitieux qu'il répondait bien aux besoins du pays et avait été conçu pour appuyer les objectifs du Gouvernement. En ce qui concerne le système d'orientation (programme RESCUER), les évaluations récentes avaient fait apparaître d'importants progrès, et il y avait plusieurs raisons de faire preuve d'optimisme – le système d'orientation fonctionnait bien et le taux de mortalité maternelle avait baissé. L'OMS cherchait à l'intégrer dans son programme de soins aux mères et aux enfants. Le Ministère de la santé avait prévu de l'étendre dans le cadre de son programme quinquennal, et la Banque mondiale envisageait la possibilité de l'appliquer dans un certain nombre de districts. La formation du grand nombre d'accoucheuses traditionnelles envisagé serait assurée grâce à un programme de formation en cascade, qui avait donné de bons résultats dans le passé. En ce qui concerne le montant de l'assistance multibilatérale proposé, il n'était pas injustifié dans les mesures où le pays recevait une importante assistance sur le

plan bilatéral et où plusieurs gouvernements avaient manifesté de l'intérêt pour le programme proposé.

226. Un débat séparé ayant été demandé sur le programme proposé pour le Sénégal, le Président a donné la parole aux délégations désireuses de présenter des observations et de poser des questions à son sujet. Le représentant du Sénégal a informé le Conseil d'administration que ce programme avait été élaboré en étroite collaboration avec le Gouvernement sénégalais et qu'il répondait aux besoins du pays et au processus de décentralisation en cours. Le Sénégal était sur le point de célébrer la Semaine nationale de la jeunesse et espérait que le FNUAP participerait aux manifestations. Une délégation s'est demandé si les objectifs du programme n'étaient pas trop modestes. Une autre en revanche a estimé qu'ils étaient trop ambitieux et a exprimé l'espoir que les activités proposées ne feraient pas double emploi avec celles d'autres organismes. L'organisme de développement de son pays avait appuyé la fourniture de contraceptifs dans le passé, mais il restait à déterminer par qui ceux-ci seraient fournis à l'avenir. Une autre délégation a demandé des explications au sujet de l'échec du programme visant à introduire Norplant dans le pays. Une autre encore a déclaré que la mission de recherche de son gouvernement au Sénégal avait trouvé qu'en ce qui concerne la prestation de services de santé en matière de reproduction, il existait un écart considérable entre les zones urbaines et les zones rurales. Quelles mesures étaient envisagées dans le cadre du programme proposé pour remédier à ce problème?

227. Répondant à la question de savoir si le projet du programme était trop ambitieux ou ne l'était pas assez, le représentant du FNUAP pour le Sénégal a déclaré que, compte tenu des ressources financières proposées (15 millions de dollars), le programme paraissait réalisable. Le Fonds cherchait à déterminer, avec le Gouvernement, s'il convenait de concentrer les efforts sur un petit nombre de régions et, dans l'affirmative, sur lesquelles. Le processus de décentralisation était bien avancé dans le pays, mais on manquait de données au niveau sous-national, notamment sur des questions comme le taux de prévalence de la contraception, pour orienter les programmes. Une nouvelle enquête démographique et sanitaire avait donc été entreprise avec l'appui de la Banque mondiale et de l'Agency for Environmental Development des États-Unis (USAID), pour identifier de façon plus précise les régions sur lesquelles axer les efforts.

228. Le programme Norplant s'est-il vraiment soldé par un échec au Sénégal? Il était impossible de répondre avec certitude à cette question et une évaluation des résultats obtenus était en cours. Il convenait de noter toutefois que d'autres pays, comme la Guinée-Bissau, avaient eux aussi décidé de l'appliquer. USAID fournissait des préservatifs au Sénégal, tandis que le FNUAP fournissait des contraceptifs injectables pour continuer au moins de répondre aux besoins dans ce domaine. S'agissant des résultats déjà obtenus, le représentant du FNUAP a signalé que 14 centres d'orientation pour la santé en matière de reproduction avaient été remis en état dans le cadre du dernier programme et que deux autres étaient en cours de rénovation. Dans le cadre des efforts déployés sur tout le continent pour axer l'attention sur les besoins des adolescents dans le domaine de la santé en matière de reproduction, le Fonds coopérerait très activement aux manifestations organisées au cours de la Semaine nationale pour

la jeunesse, notamment en parrainant des forums sur la jeunesse et la population et sur les questions de santé en matière de reproduction.

229. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes proposés pour l'Angola (DP/FPA/CP/173), le Burkina Faso (DP/FPA/CP/187), la République centrafricaine (DP/FPA/CP/182), les Comores (DP/FPA/CP/171), la Gambie (DP/FPA/CP/178), la Guinée (DP/FPA/CP/181), la Namibie (DP/FPA/CP/175), le Nigéria (DP/FPA/CP/190), le Sénégal (DP/FPA/CP/176), le Togo (DP/FPA/CP/172) et l'Ouganda (DP/FPA/CP/177).

Division des États arabes et de l'Europe

230. La Directrice de la Division des États arabes et de l'Europe a présenté au Conseil d'administration les programmes proposés pour l'Albanie, le Liban et le Soudan qui visaient à aider les gouvernements de ces pays à atteindre leurs objectifs en matière de population et de développement. Elle a souligné que les principaux problèmes rencontrés par nombre d'États arabes étaient les taux de mortalité et de morbidité maternelles élevés, liés à un accès limité aux informations et aux services de santé en matière de reproduction, ainsi que la permanence de pratiques traditionnelles préjudiciables et le statut inférieur des femmes et des filles. Elle a précisé que pour venir en aide aux gouvernements des pays de la région, le FNUAP entreprenait de perfectionner les connaissances et les qualifications techniques des personnels nationaux et d'intensifier son action en matière d'information, d'éducation et de communication (IEC), en vue d'atténuer les contraintes socioculturelles existantes. Parallèlement au renforcement des capacités gouvernementales, de nouveaux partenariats étaient forgés avec des organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé.

231. La Directrice a fait savoir que le programme proposé pour le Liban devait aider le Gouvernement à améliorer la qualité des services de santé en matière de reproduction dans les lieux mal desservis, notamment là où sont rassemblées de très nombreuses personnes déplacées sur le territoire national. Au Soudan, le Fonds des Nations Unies pour la population devait consacrer l'essentiel de son action à six États défavorisés, sur les 26 États que compte le pays, en soutenant la concertation des services de santé compétents et des entités chargées de l'information, de l'éducation et de la communication en matière de population, ainsi que les actions destinées à améliorer la condition féminine. En réponse aux observations formulées lors d'un précédent débat du Conseil sur la nécessité de faire face aux problèmes des réfugiés, la Directrice a demandé à l'ancien représentant du FNUAP pour le Soudan (désormais en charge de l'Albanie) de fournir des détails sur les méthodes employées par le Fonds pour améliorer, du point de vue de la reproduction, la santé des populations déplacées sur le territoire soudanais.

232. La Directrice de la Division des États arabes et de l'Europe a déclaré que la conjoncture en Europe centrale et en Europe de l'Est différait de celle qui prévalait dans les autres régions et que l'Albanie, pour laquelle le Fonds proposait un nouveau programme, constituait un excellent exemple en la matière. Elle a révélé que le problème le plus préoccupant dans l'ensemble de la région était le taux élevé d'avortement, intervention à laquelle les femmes avaient recours comme moyen anticonceptionnel, faute de contraceptifs modernes. En

outre, l'incidence des maladies sexuellement transmissibles (MST) augmentait rapidement. Compte tenu de nombreux besoins et des ressources limitées du Fonds, le programme proposé pour l'Albanie serait principalement axé sur les problèmes relatifs à la santé en matière de reproduction.

233. Le représentant du FNUAP pour l'Albanie a déclaré que la complexité de la conjoncture socio-économique et politique, illustrée par les troubles civils qui agitaient le pays, exigeait une marge de manoeuvre suffisante lors de la mise en oeuvre du programme. En l'occurrence, il a fait savoir que le Fonds avait noué des liens de travail efficaces avec le Gouvernement, d'autres institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales nationales et internationales, de sorte qu'il devrait être possible d'adapter le programme envisagé aux initiatives des autres partenaires, une fois la situation stabilisée. Il a affirmé qu'il demeurait optimiste quant aux chances de parvenir aux buts fixés par le programme, au cours des quatre années de son application.

234. Le programme proposé a été accueilli favorablement par les diverses délégations qui ont apprécié son contenu et ses orientations et l'ont trouvé propre à servir de modèle pour le règlement des problèmes qui accablaient d'autres pays de la région, particulièrement dans le domaine de la santé en matière de reproduction. À ce propos, les délégations se sont réjouies que le Fonds ait implanté deux bureaux de pays en Europe de l'Est, en Albanie et en Roumanie, chargés chacun de plusieurs pays de la région. Une des délégations a requis un bilan détaillé des activités du FNUAP en Arménie gérées par le bureau de pays en Albanie.

235. Une deuxième délégation a demandé si le programme avait été approuvé par le Parlement et le Gouvernement albanais, tandis qu'une troisième s'est enquis de la position adoptée par ce même gouvernement à l'égard du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Une autre délégation a souhaité que le programme tire au mieux parti de l'infrastructure existante, sous-exploitée en raison de la situation économique précaire. Arguant de cette dernière, la délégation en question a invité la communauté des donateurs à reconnaître les besoins temporaires de la région, alors que la pauvreté risquait d'avoir des répercussions durables sur la santé en matière de reproduction. Une autre délégation encore a salué l'engagement des organisations non gouvernementales (ONG) et a demandé plus de détails sur la manière dont le FNUAP coordonnait le programme avec les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

236. Le représentant de l'Albanie a exprimé sa gratitude au Fonds pour le travail qu'il accomplissait dans le pays, où le nouveau bureau de pays était désormais opérationnel, et il a remercié au nom de son gouvernement les autres donateurs pour leur participation active. Il a indiqué que les problèmes à traiter ne relevaient pas simplement de la santé mais également du domaine social : taux d'avortement élevé, absence de services de planification familiale, propagation des maladies sexuellement transmissibles (MST) et statut inférieur de la femme. Il a souligné que la pauvreté endémique était à l'origine de tous ces problèmes, et qu'elle venait d'être aggravée par l'effondrement de tout un ensemble de pyramides financières, ainsi que par les

récents troubles civils. Il a affirmé que son gouvernement ferait bon accueil à l'aide que les gouvernements et les organismes donateurs pourraient lui offrir.

237. Le représentant du FNUAP pour l'Albanie s'est félicité du soutien exprimé par les délégations au programme proposé. Il a relevé la justesse de leurs propos qui mettaient en relief la similitude des problèmes de l'Albanie avec ceux d'autres pays de la région, notant que les différences étaient non pas d'ordre qualitatif mais quantitatif. Il a souligné que les activités du Fonds avaient pour but principal de fournir aux populations le moyen de recourir aux contraceptifs modernes plutôt qu'à l'avortement. Dans cette optique, la mise à disposition de services devrait s'accompagner d'un redoublement des efforts entrepris dans le domaine de l'information, de l'éducation et de la communication. Le représentant a précisé qu'il était impératif de mener des campagnes d'information en vue d'enrayer la propagation des maladies sexuellement transmissibles (MST), dont le VIH/sida. Il a également fait savoir que la coopération sur le terrain avec les autres partenaires de développement, caractérisée par des réunions régulières de tous les organismes donateurs, était particulièrement satisfaisante, et que le FNUAP présidait actuellement le groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida. Il a signalé qu'il y avait plusieurs donateurs bilatéraux dans le pays et que le soutien au programme du FNUAP par le biais du mécanisme multibilatéral avait suscité un certain intérêt. Il a par ailleurs souligné que le Gouvernement albanais était tout acquis au programme proposé ainsi qu'au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qu'il avait mis sur pied un comité national de la population et créé une section de la santé en matière de reproduction au sein du Ministère de la santé, et qu'il avait parrainé la première Conférence nationale sur la population.

238. La Directrice de la Division des États arabes et de l'Europe a remercié les délégations pour leurs observations et a déclaré qu'elle-même et son personnel seraient ravis de leur fournir individuellement des informations complémentaires. Elle a fait part au Conseil des difficultés rencontrées à l'origine en Arménie, mais elle a précisé que le Fonds avait établi de bonnes relations de travail avec le bureau de pays du PNUD et qu'il serait possible d'aller de l'avant concernant les actions prévues, le pays étant désormais approvisionné en contraceptifs. Deux membres du personnel, dont le représentant du FNUAP pour l'Albanie, également responsable de l'Arménie, devaient par ailleurs se rendre en Arménie en vue d'évaluer les besoins du pays.

239. Au cours du débat sur le programme proposé pour le Liban, une des délégations a soulevé un certain nombre de points. Son impression était que les statistiques démographiques figurant dans le document proposé étaient inexactes et que ce document passait sous silence la contribution d'autres donateurs au secteur de la santé. Si le Fonds n'était pas informé de cette contribution, comment pourrait-il coordonner les actions qu'il entreprenait et s'assurer de la pertinence de ces actions? La délégation a également rappelé que le secteur public avait besoin d'aide et qu'il ne fallait pas le négliger. Elle a conclu en affirmant que les fonds proposés n'étaient pas suffisants pour subvenir aux besoins du pays en situation d'après guerre.

240. En réponse aux intervenants, la Directrice a déclaré que le Fonds était contraint d'utiliser les statistiques officielles du système des Nations Unies,

qui s'avéraient être les meilleures disponibles. Elle a ajouté que chacun s'accordait néanmoins à reconnaître que les données démographiques pour le Liban posaient un problème délicat, car le dernier recensement officiel datait de plus de 60 ans. Partant, le Fonds avait soutenu une grande enquête sur la population et le logement, ainsi qu'une enquête du Projet panarabe pour le développement de l'enfant. Les données de ces enquêtes, qui étaient en cours d'analyse, seraient ensuite diffusées et serviraient à la planification. La Directrice a reconnu qu'il existait effectivement d'autres donateurs dans le secteur de la santé au Liban, mais qu'ils consacraient leur aide à la reconstruction des infrastructures, tandis que le Fonds s'attachait à la formation du personnel chargé de dispenser les services et à l'approvisionnement en équipement et produits médicaux, ainsi qu'en contraceptifs. Le Fonds concentrait ses efforts sur le secteur public, afin de permettre au Gouvernement de mettre sur pied des services de soins de santé primaires destinés aux populations trop démunies pour avoir accès aux services privés. Elle a également reconnu que le montant des fonds était insuffisant pour couvrir les besoins considérables du pays. Néanmoins, le représentant du FNUAP et le Directeur de pays étudiaient activement la possibilité d'une assistance multibilatérale, et plusieurs donateurs leur avaient déjà fourni des indications précieuses en la matière.

241. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes proposés pour l'Albanie, le Liban et le Soudan, tels que publiés respectivement sous les cotes DP/FPA/CP/180, DP/FPA/CP/184, et DP/FPA/CP/194. En retour, la délégation libanaise a exprimé sa gratitude au Fonds et aux autres organisations du système des Nations Unies pour leur aide à la reconstruction du pays. Elle a souligné que l'accent mis sur la mise en valeur des ressources humaines était un élément capital. Elle a également déclaré que le Gouvernement soutenait sans réserve la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement ainsi que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et qu'elle se réjouissait de l'aide que le nouveau programme du FNUAP lui apporterait dans sa tentative d'amélioration de la santé des familles libanaises.

Division de l'Asie et du Pacifique

242. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a présenté brièvement le programme proposé pour la République démocratique populaire lao. Il a rappelé que l'autre programme proposé pour la région, concernant l'Inde, avait été précédemment examiné et approuvé par le Conseil, dans le cadre du débat consacré au PNUD/FNUAP. Il a indiqué que la République démocratique populaire lao avait été classée dans le groupe "A", selon la nouvelle méthode d'allocation des ressources du FNUAP. Il a souligné que les conditions de vie de la population ainsi que la santé en matière de reproduction devaient impérativement être améliorées; partant, le programme proposé englobait les trois principaux domaines d'action du Fonds. Comme dans le cas des autres programmes, l'un des principaux objectifs était le renforcement des capacités nationales en l'occurrence, en matière de gestion, de coordination et de suivi et d'évaluation du programme. Le programme serait également axé sur les questions liées aux disparités entre les sexes et à la promotion de la femme, et ferait appel à la collaboration d'organisations populaires telles que l'Union des femmes lao et l'Union de la jeunesse lao.

243. Le représentant de la République démocratique populaire lao a fait savoir que le taux d'accroissement annuel de la population du pays était encore très élevé et que le Gouvernement désirait le stabiliser à 2,4 %. Il a déclaré que le programme proposé par le FNUAP était en harmonie avec le plan quinquennal de développement socio-économique de la République démocratique populaire lao pour 1996-2000 et le cadre de coopération de pays que le Conseil venait d'approuver pour le PNUD. Il a indiqué que le Gouvernement, satisfait de l'accent mis sur le renforcement des capacités, s'attacherait à atteindre les buts définis par le programme. Il a rappelé qu'il n'existait pas encore de bureau du FNUAP en République démocratique populaire lao et a prié le Fonds d'envisager la possibilité de détacher au moins un fonctionnaire qui résiderait dans le pays, avant de remercier le Conseil pour son soutien.

244. Le Conseil d'administration a approuvé le programme proposé pour la République démocratique populaire lao, tel que publié sous la cote DP/FPA/CP/174.

Division de l'Amérique latine et des Caraïbes

245. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a engagé le débat sur les programmes proposés pour la région, en déclarant que les propositions pour Cuba, la République dominicaine, l'Équateur, El Salvador, les Caraïbes de langue anglaise et néerlandaise, Haïti et le Pérou offraient une bonne perspective des problèmes relatifs à la population et à la santé en matière de reproduction rencontrés par l'ensemble de la région. Elle a souligné que malgré les progrès économiques et sociaux immenses accomplis par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, des disparités considérables subsistaient et que les populations souffraient encore de manques importants dans les domaines couverts par les activités du Fonds. Néanmoins, les ressources disponibles étant limitées, le FNUAP aurait à mener des actions stratégiques décisives et efficaces. À cette fin, il apporterait un appui à l'exécution nationale afin que les pays puissent accroître leurs propres capacités à mettre en oeuvre des programmes relatifs à la population et à la santé en matière de reproduction, en faisant porter l'essentiel de l'assistance sur les populations les plus démunies.

246. La Directrice a fait savoir que les gouvernements de la région avaient demandé au Fonds d'appuyer leurs activités de plaidoyer, en vue de gagner le soutien des responsables en faveur des programmes relatifs à la population et à la santé en matière de reproduction et de la formation visant à renforcer les capacités nationales. L'un des enseignements tirés des initiatives antérieures, était que l'assistance du FNUAP n'était parfois pas suffisamment focalisée et qu'il convenait de concentrer l'aide accordée afin d'obtenir des retombées sensibles et d'atteindre directement les bénéficiaires potentiels. Néanmoins, il importait de continuer à soutenir parallèlement les efforts déployés au niveau national, tels que ceux destinés à intégrer les problèmes de population dans les stratégies de développement, et plus particulièrement dans les programmes de lutte contre la pauvreté.

247. Diverses délégations de la région, notamment celles d'Antigua-et-Barbuda, de la Guyane, de la Jamaïque et du Suriname sont intervenues sur le programme proposé pour les pays des Caraïbes de langues anglaise et néerlandaise. L'une

d'elles s'est félicitée de constater que le programme reposait fermement sur le principe de collaboration avec les gouvernements intéressés. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites de l'accent mis par le programme sur les besoins des adolescents, notamment dans le domaine de l'information, de l'éducation et de la communication, ainsi que du soutien accordé aux activités de formation. D'autres délégations ont souligné qu'il importait au premier chef de renforcer les capacités nationales; l'une d'elles a précisé qu'en l'occurrence, l'aide du Fonds servirait à effectuer un recensement dans la région en l'an 2000. D'autres délégations encore se sont félicitées de l'accent mis par le programme sur les populations qui avaient le plus besoin des services de santé en matière de reproduction. L'une des délégations a néanmoins déclaré qu'elle estimait que ce projet de programme accordait trop d'importance aux activités de plaidoyer, au détriment de la santé en matière de reproduction, et trop peu de ressources aux stratégies relatives à la population et au développement.

248. S'agissant des programmes proposés pour la République dominicaine, El Salvador et Haïti, la délégation du Brésil a fait savoir qu'il importait d'encourager la coopération Sud-Sud avec les autres pays de la région et que le Brésil avait d'ailleurs établi, avec ces pays, des partenariats fructueux en matière de formation aux stratégies relatives à la population et au développement, et qu'il se proposait de renouveler et d'intensifier son assistance.

249. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a remercié les délégations qui avaient pris la parole et s'est déclarée particulièrement reconnaissante aux pays des Caraïbes pour l'expression de leur soutien, preuve de la coopération très précieuse en cours dans la région. En réponse à la question concernant la manière dont les fonds étaient affectés aux différents sous-programmes du programme proposé, elle a affirmé que la répartition avait été décidée en collaboration avec tous les gouvernements intéressés qui avaient par ailleurs reçu un avant-projet du programme proposé auquel ils avaient donné leur assentiment. Comme à l'accoutumée, le Fonds aurait souhaité pouvoir financer d'autres domaines d'activité, mais il ne disposait pas de ressources suffisantes. La Directrice a indiqué que toutes les observations émises seraient adressées au Bureau de pays du FNUAP pour les Caraïbes. Elle a par ailleurs remercié le Brésil pour son offre.

250. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes proposés pour Cuba, tel que publié sous la cote DP/FPA/CP/188, pour la République dominicaine (DP/FPA/CP/186), pour l'Équateur (DP/FPA/CP/192), pour El Salvador (DP/FPA/CP/189), pour les Caraïbes de langues anglaise et néerlandaise (DP/FPA/CP/179), pour Haïti (DP/FPA/CP/191) et pour le Pérou (DP/FPA/CP/185). Suite à cette approbation, la délégation cubaine a exprimé sa gratitude au Fonds ainsi qu'aux autres donateurs pour leur contribution à l'amélioration de la santé en matière de reproduction dans la région, notamment s'agissant des adolescents. La délégation équatorienne a également fait part de sa gratitude, tout en rappelant que les ressources allouées au nouveau programme étaient inférieures à celles allouées au programme précédent. Certes, les indicateurs généraux relatifs à la population et à la santé en matière de reproduction dans le pays étaient encourageants, mais il convenait de ne pas oublier que des segments entiers de la population vivaient dans des conditions nettement

inférieures à la moyenne. Il existait ainsi des disparités considérables entre les zones urbaines et rurales. La délégation a prié le Conseil de ne pas perdre de vue ces facteurs lors de l'étude des prochains programmes et de l'évaluation des critères d'allocation des ressources.

251. La délégation dominicaine a remercié le Conseil d'avoir approuvé le programme la concernant. Elle a néanmoins souligné que, la République dominicaine n'étant plus un pays prioritaire pour le FNUAP, il n'était pas possible de faire face aux problèmes graves que rencontraient d'importants segments de la population, d'autant plus que le Gouvernement allait devoir réduire les dépenses sociales du fait de la mauvaise conjoncture économique. Elle a prié le Conseil de faire preuve de plus de souplesse dans la prise en compte de ces facteurs. La délégation néerlandaise a remercié le Conseil au nom des territoires néerlandais des Caraïbes. La délégation salvadorienne a exprimé sa gratitude pour le nouveau programme qui représentait un investissement en ressources humaines et permettrait de renforcer les capacités nationales. Néanmoins, le Gouvernement salvadorien se déclarait préoccupé par la diminution des ressources disponibles et priait les gouvernements donateurs d'oeuvrer à renverser la tendance. La délégation haïtienne a remercié le FNUAP pour son assistance, à un moment où le pays connaissait une période de transition pénible. Le représentant du Pérou a fait part au FNUAP de la gratitude de son pays pour le programme adopté, qui lui permettrait d'atteindre les buts qu'il s'était fixés concernant la population et le développement, priorité du pays en matière de développement social. Il a indiqué que le pays suivait une stratégie globale de planification de la famille qui ne contrevenait en rien au droit constitutionnel à la vie dès la conception. Cette stratégie, ainsi qu'une campagne nationale en matière d'information, d'éducation et de communication, reflétait l'engagement déterminé du Gouvernement envers le Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement.

VI. DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD/FNUAP

252. Conformément aux dispositions prises par le secrétariat, les cadres de coopération du PNUD avec l'Érythrée et l'Inde et les programmes du FNUAP pour ces deux pays ont été examinés au cours du débat consacré au PNUD/FNUAP.

PNUD : cadre de coopération avec l'Érythrée

253. L'Administratrice assistante et Directrice régionale pour l'Afrique a présenté le premier cadre de coopération avec l'Érythrée (DP/CCF/ERI/1), qui avait été demandé pour examen par le Conseil d'administration. Après en avoir donné un aperçu, elle a signalé que le Gouvernement Érythréen avait formulé quelques objections au processus d'approbation du cadre par le PNUD. Le Gouvernement avait exposé son point de vue dans une note et aurait souhaité qu'il figure dans le document présenté au Conseil. Ce point de vue avait été pris en considération pour l'élaboration du cadre, mais pas de la manière dont l'envisageait initialement le Gouvernement. L'Administratrice assistante avait examiné cette question avec le Gouvernement la veille au soir et a donné lecture d'une déclaration rédigée par le Gouvernement :

"L'assistance du PNUD devrait être concentrée sur la création de capacités (mise en valeur des ressources humaines et formation,

/...

équipement, processus et procédures, réglementations, etc.) et le renforcement des institutions; l'Érythrée souhaite une démarche de programmation souple et préfère que la coopération soit concentrée sur un programme-cadre (création de capacités), qui pourrait être complété par quelques programmes secondaires (aide pour la rédaction de la Constitution, réfugiés, femmes, etc.); les crédits alloués devraient être consolidés et affectés à quelques actions essentielles, à court ou à long terme, que le Gouvernement considère comme prioritaires; il faut que l'aide du PNUD appuie efficacement les efforts de développement national de l'Érythrée sans créer une quelconque dépendance. Il faudrait réaffecter les ressources mises à la disposition de l'Érythrée dans le cadre du programme transitoire et les concentrer sur des activités ayant un effet multiplicateur important, tout en continuant à privilégier la création de capacités, c'est-à-dire essentiellement la création de capacités institutionnelles et la mise en valeur des ressources humaines."

254. L'Administratrice assistante a dit que le cadre de coopération n'empiétait pas sur les prérogatives gouvernementales et tenait compte de la substance de cette déclaration.

255. Une délégation a dit que son gouvernement était satisfait du travail du PNUD et du FNUAP en Érythrée. Le programme du PNUD était sur la bonne voie.

256. Une délégation, qui s'exprimait également au nom d'une autre, a souscrit à l'analyse contenue dans le cadre de coopération en ce qui concerne le niveau de développement du pays et la concentration sur la création de capacités et la mise en valeur des ressources humaines, ainsi qu'à la volonté de faire appel en priorité à des spécialistes locaux. L'Érythrée étant un pays jeune, il fallait se demander s'il serait vraiment judicieux de recourir à la modalité de l'exécution nationale dans l'immédiat. Le PNUD devait veiller à assurer la coordination dans le pays, en étroite collaboration avec les autres donateurs.

257. Une autre délégation a souscrit aux programmes du PNUD et du FNUAP en Érythrée. Elle jugeait très positif qu'il y ait une étroite collaboration. La présence des organismes des Nations Unies était récente et encore embryonnaire et l'appui que leur fournissait le PNUD contribuait à assurer la complémentarité des activités de coopération avec l'Érythrée. Le premier cadre de coopération était bien conçu et il était utile d'en prendre connaissance en même temps que du programme de pays du FNUAP. Comme il n'était pas possible, actuellement, de présenter un document commun, il serait bon de préciser comment les deux organisations collaboraient en Érythrée et comment se faisait la coordination dans les domaines des statistiques et de la création de capacités. La délégation a demandé des renseignements sur l'appui fourni aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux organisations communautaires.

258. Le Président a dit que le Bureau devait examiner les méthodes employées pour élaborer des documents communs décrivant les activités du PNUD et du FNUAP dans tel ou tel pays.

259. L'Administratrice assistante a remercié les délégations qui avaient approuvé le cadre de coopération avec l'Érythrée. Le Gouvernement avait

parfaitement raison de vouloir maîtriser les activités menées dans le pays et préserver son autonomie. Il était en train d'élaborer des directives à l'intention des ONG internationales appelées à travailler en Érythrée. Un certain nombre d'axes d'interventions avaient été déterminés et mentionnés dans la déclaration du Gouvernement.

260. Le représentant résident du PNUD en Érythrée a remercié les délégations pour leurs observations. Il a déclaré que le PNUD continuerait de s'efforcer de travailler efficacement en coopération avec le Gouvernement en Érythrée. L'exécution nationale pouvait être une modalité appropriée, d'autant qu'elle n'empêchait pas de confier certaines activités à des agents d'exécution. Dans la mesure du possible, les gens préfèrent apprendre en faisant plutôt qu'en observant. La coordination avec les organismes des Nations Unies avait été particulièrement efficace en Érythrée. Plusieurs d'entre eux seraient associés au travail de recensement. Le Gouvernement avait approuvé le canevas d'une note de stratégie nationale. Trois groupes thématiques au moins seraient créés pour répondre aux besoins du Gouvernement.

261. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération avec l'Érythrée (DP/CCF/ERI/1), en prenant en considération le point de vue exprimé par le Gouvernement dans la déclaration dont l'Administratrice assistante avait donné lecture.

PNUD : cadre de coopération avec l'Inde

262. L'Administrateur assistant et Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté le premier cadre de coopération avec l'Inde pour la période 1997-2001 (DP/CCF/IND/1). Le représentant résident en Inde a formulé des observations liminaires.

263. Plusieurs participants ont remercié le secrétariat d'avoir organisé une présentation commune des programmes du PNUD et du FNUAP et un débat officiel sur la coopération des organismes des Nations Unies avec l'Inde. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'excellente coordination des activités opérationnelles des Nations Unies et des bonnes relations existant entre le PNUD et les donateurs bilatéraux en Inde et du fait que le coordonnateur résident avait joué efficacement son rôle de chef d'orchestre. Plusieurs représentants ont dit que le cas de l'Inde pourrait servir d'exemple à d'autres pays en matière de coordination interinstitutions et ont félicité le PNUD d'accorder davantage d'importance au secteur social. Un des participants a rappelé à cet égard le rôle qu'avait joué le PNUD en demandant que la question sociale soit inscrite au programme de travail du forum sur le développement de l'Inde. Un mémoire sur le développement humain dans ce pays serait rédigé pour la prochaine réunion du forum. Plusieurs intervenants étaient favorables à un renforcement de la coopération avec les organismes d'aide bilatéraux, qui avait donné de bons résultats par le passé.

264. Certains participants, tout en reconnaissant que le PNUD avait fait un gros effort pour rationaliser ses activités, ont relevé qu'il paraissait intervenir encore dans un grand nombre de domaines, sans avoir trouvé un créneau particulier. Il y avait donc un risque de dispersion des efforts, vu la taille du pays et la relative modicité du budget prévu par le cadre de coopération.

Par ailleurs, la stratégie d'exécution des programmes paraissait très centralisée et le PNUD a été encouragé à rechercher de nouveaux moyens d'associer le secteur privé et les bénéficiaires de base à ses activités. Une délégation a demandé si le cadre de coopération comportait un élément de coopération technique entre pays en développement.

265. Des participants ont demandé des renseignements sur les liens existant entre le cadre de coopération, le programme de pays du FNUAP et l'exposé de la position du système des Nations Unies sur l'Inde (janvier 1997) eu égard en particulier au rôle des institutions spécialisées. Ils ont aussi demandé des précisions sur la manière dont les enseignements tirés de l'expérience étaient pris en considération dans la coopération actuelle et future. Une délégation a demandé des renseignements sur la répartition des ressources entre les domaines thématiques décrits dans le cadre de coopération, ainsi que sur l'ampleur et les causes du déclin du taux d'exécution du programme.

266. Le PNUD a été invité à récapituler les indicateurs socio-économiques employés pour le cadre de coopération sur la page de couverture du document. Le PNUD et le FNUAP ont été invités à fournir des renseignements sur les effectifs des bureaux de pays dans leurs cadres de coopération et programmes de pays.

267. Le représentant de l'Inde a remercié le Conseil d'administration pour son appui au cadre de coopération. Ce cadre était le résultat de 25 années d'expérience. La période correspondant au quatrième programme de pays avait été une période de transition entre l'approche-projet et l'approche-programme et avait été caractérisée par une réduction du recours durable à des experts, un développement de l'exécution nationale et une plus grande participation des organisations non gouvernementales. Pour comprendre le contexte dans lequel le cadre de coopération était élaboré, il fallait tenir compte de plusieurs éléments : le programme de réforme entrepris par l'Inde depuis 1991, qui avait permis d'obtenir un taux de croissance élevé, la politique de développement du nouveau gouvernement et le neuvième plan quinquennal, qui coïncidait avec le cadre de coopération. Celui-ci tenait compte de trois grands axes de l'action du Gouvernement : la stratégie générale visant à concilier croissance et équité, l'universalisation des services sociaux d'ici l'an 2000 et la politique nationale de décentralisation démocratique. Des mesures avaient été prises pour améliorer la gestion des programmes dans le premier cadre de coopération : amélioration de la gestion et de l'analyse, renforcement de la planification et établissement d'un ordre de priorité pour certains projets. Les nouvelles activités envisagées dans le cadre de coopération concernaient des questions plus complexes qui exigeaient une approche novatrice et de nouveaux mécanismes d'exécution et amèneraient le PNUD à travailler dans des régions isolées. En conséquence, le Conseil d'administration devait prévoir des délais suffisants.

268. La Directrice exécutive du FNUAP s'est félicitée du travail du coordonnateur résident en Inde.

269. L'Administrateur assistant a approuvé la proposition d'inclure des indicateurs socio-économiques dans les cadres de coopération. Il a expliqué qu'il ne serait peut-être pas possible d'y inclure un tableau des effectifs, car la situation évoluait sur la période considérée et certains postes clefs étaient

prévus dans le budget tandis que d'autres postes temporaires seraient financés par des ressources extrabudgétaires.

270. Le représentant résident a signalé que les 10 programmes inclus dans le cadre de coopération l'avaient été à la demande du Gouvernement, pour appuyer des activités nationales. On espérait pouvoir mobiliser des ressources additionnelles sous forme de contributions de tierces parties au partage des coûts. L'exécution nationale nécessiterait un apport technique d'institutions spécialisées. Des institutions spécialisées étaient associées à tous les programmes prévus dans le cadre de coopération. Les paragraphes 16 à 18 du document, en particulier, indiquaient dans quels domaines elles interviendraient : sécurité alimentaire, enseignement primaire et appui au secteur de la santé. Elles seraient aussi appelées à participer aux groupes sectoriels interinstitutions. La coordination avec les programmes bilatéraux serait intensifiée. Le représentant résident a affirmé aux délégations que la collaboration interinstitutions en Inde était étroitement liée au cadre de coopération et au programme de pays du FNUAP. Le processus avait été riche d'enseignements, dont le document ne donnait qu'un aperçu. La répartition définitive des ressources entre les différents programmes n'avait pas encore été décidée et des consultations supplémentaires seraient nécessaires à cet égard. L'exécution se heurtait à un certain nombre d'obstacles qu'on s'employait à réduire. Le représentant résident a remercié de son appui la délégation qui avait évoqué le rôle du PNUD lors du forum international et a signalé qu'un descriptif du volet développement humain serait établi pour la réunion de juin du forum.

271. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération avec l'Inde (DF/CCF/IND/1).

FNUAP : programme proposé pour l'Érythrée

272. La Directrice de la Division de l'Afrique a ouvert le débat sur le programme proposé pour l'Érythrée en remerciant le Gouvernement de sa coopération avec la mission d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies (APES) pour l'élaboration du premier programme d'ensemble du Fonds pour ce pays. Le représentant du FNUAP pour l'Érythrée a présenté le programme en expliquant que les priorités du pays en matière de développement consistaient avant tout à réparer les dégâts causés par 30 ans de guerre. Ce facteur avait une influence sur tous les programmes des Nations Unies exécutés en Érythrée et tous les partenaires associés au processus de développement étaient des nouveaux venus dans ce pays. Tous les intéressés avaient un apprentissage à faire, si bien que, parfois, le travail ne se faisait pas de façon aussi harmonieuse que dans les pays où ils avaient déjà acquis des années d'expérience. Néanmoins, il y avait un véritable processus de collaboration entre le Gouvernement et tous les organismes des Nations Unies, y compris le FNUAP, qui rendait très gratifiant le travail en Érythrée.

273. Le programme proposé s'articulait autour de deux grands axes : les activités de vulgarisation à l'intention des femmes et des adolescents et la contribution à l'élaboration d'une base de données démographiques, dont le pays avait le plus grand besoin. Les données démographiques étaient si imprécises que les estimations de la population totale allaient de 2,5 à 4,5 millions

d'habitants. Le Fonds allait travailler en étroite collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour aider le pays à préparer un recensement national prévu pour 1998. En ce qui concerne la santé en matière de reproduction, le FNUAP allait concentrer ses interventions dans les deux provinces limitrophes de la mer Rouge, qui bordent le pays sur toute sa longueur. D'autres donateurs mettaient l'accent sur d'autres régions du pays. La pratique très répandue de la mutilation génitale des femmes était un des grands sujets de préoccupation dans ce domaine. Cette pratique ayant une signification culturelle très variable, le Fonds a estimé que la meilleure manière de s'attaquer à ce problème consistait à travailler par l'intermédiaire d'ONG telles que l'Union nationale des femmes.

274. Plusieurs délégations ont dit que le programme proposé leur convenait et se sont félicitées de l'aide que le FNUAP se proposait d'apporter à l'Érythrée. Un certain nombre de délégations ont rappelé que leurs organismes d'aide au développement avaient été associés à la mission d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies en Érythrée, ce qui leur paraissait très positif, puisque cela signifiait que, dans l'ensemble, il y avait une bonne coopération. Toutefois, certaines délégations pensaient que la coopération entre le PNUD et le FNUAP aurait pu être davantage mise en évidence dans leurs documents respectifs. Une délégation s'est inquiétée de la faible capacité d'absorption de l'aide du Ministère de la santé et a demandé comment le programme y remédierait. Dans le même ordre d'idées, une autre délégation s'est enquis des difficultés que posait l'exécution nationale dans un pays aussi jeune. Cette délégation se demandait aussi si les objectifs de planification familiale n'étaient pas trop ambitieux compte tenu de la situation. Une autre délégation se demandait si, vu l'ampleur des besoins du pays, il ne faudrait pas envisager une aide additionnelle, en sus des 6,8 millions de dollars proposés pour ce programme.

275. Une délégation a posé des questions sur le rôle des ONG dans le pays : est-ce que leur nombre était en augmentation? Quelles étaient leurs capacités? Quelles étaient leurs relations avec le Gouvernement? Une autre délégation a commenté une déclaration faite par le représentant du FNUAP au sujet de l'accroissement du nombre de cas de maladies sexuellement transmissibles (MST) et a demandé dans quelle mesure cela était lié à l'expansion de la prostitution, en particulier dans les villes portuaires. Elle se demandait en conséquence si l'on avait envisagé une coordination avec les activités menées à Djibouti, de l'autre côté de la frontière, pour lutter contre la propagation des MST. Cela pourrait être un thème important pour des campagnes d'IEC. Une autre délégation a demandé ce que le programme prévoyait à propos de questions telles que le rapatriement, l'urbanisation et les effets démographiques de la guerre. Elle a relevé que les préparatifs du recensement avaient commencé avec du retard. Une autre délégation a rappelé au Conseil que le programme proposé, comme tous les programmes, devait répondre aux préoccupations du pays et qu'il appartenait au Gouvernement érythréen de le mettre en oeuvre de la façon qui lui semblait la plus appropriée. Elle pensait que, dans les programmes de pays en général et dans celui-ci en particulier, on n'accordait pas suffisamment d'importance aux possibilités de coopération Sud-Sud.

276. La représentante du FNUAP a remercié les délégations pour leurs nombreuses observations positives au sujet du programme proposé. Le renforcement de la

position des ONG n'était pas une des priorités du Gouvernement, bien que cette question soit fréquemment examinée dans les milieux gouvernementaux. Il n'y avait qu'un petit nombre d'ONG en Érythrée et il s'agissait toujours de grandes associations nationales représentant certaines catégories de population, comme l'Union nationale des femmes, l'Union nationale des jeunes et des étudiants et l'Union nationale des travailleurs. Le FNUAP collaborait avec toutes ces associations, mais aucune ONG internationale n'avait d'activités opérationnelles dans le pays.

277. Il était vrai qu'on s'était interrogé sur la capacité d'absorption du Ministère de la santé, principalement en raison du manque de personnel qualifié et du fait que ce ministère était de création récente. Toutefois, la formulation de la politique nationale de soins de santé primaires, en 1996, avait fait l'objet de nombreux ateliers et avait aidé à renforcer les compétences du Ministère. La représentante pensait donc que les capacités du Ministère s'étaient considérablement améliorées et qu'il serait capable de jouer efficacement son rôle dans le programme proposé. Elle a ajouté que le programme serait exécuté à 100 % par des institutions nationales. Le Gouvernement y tenait beaucoup et le FNUAP avait souscrit à ce principe. L'exécution nationale entraînerait peut-être un certain retard dans le démarrage du programme, mais en fin de compte elle présentait des avantages manifestes et aurait des retombées positives dans d'autres domaines.

278. La représentante du FNUAP a dit que la préparation du recensement avait effectivement commencé avec du retard, mais les préparatifs étaient maintenant bien avancés et le travail de cartographie en particulier avait pris de l'avance. Le VIH/sida restait une des préoccupations majeures et le Fonds coopérait avec le Gouvernement et d'autres partenaires du développement pour lutter contre sa propagation. Le Gouvernement érythréen coordonnait déjà ses efforts de prévention des MST avec les Gouvernements djiboutien et éthiopien. Répondant à la délégation qui craignait que les objectifs de planification familiale ne soient trop ambitieux, elle a dit qu'en effet le taux de prévalence des contraceptifs était actuellement très faible, de l'ordre de 4 %; toutefois, la demande latente de contraception moderne était manifestement élevée puisque le pays avait été en rupture de stocks à deux reprises durant l'année précédente. Le Fonds collaborait en particulier avec l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) pour éviter que cela ne se reproduise et améliorer la diffusion générale des contraceptifs, ce qui devrait entraîner un accroissement du taux de prévalence.

279. Le Conseil d'administration a approuvé le programme proposé par le FNUAP pour l'Érythrée, exposé dans le document DP/FPA/CP/183.

FNUAP : programme proposé pour l'Inde

280. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a informé le Conseil d'administration que le programme proposé pour l'Inde serait le plus important du Fonds. Il a remercié le Gouvernement indien de son appui et indiqué que le programme proposé avait été élaboré en consultation étroite avec le Gouvernement et les autres partenaires de développement. Le représentant du FNUAP pour l'Inde a présenté le programme proposé en expliquant que l'Inde était classée dans le groupe A au titre de la nouvelle méthode de répartition des ressources

du Fonds. Bien que le pays ait accompli des progrès remarquables dans certains domaines, de grandes disparités existaient toujours quant au degré de réalisation dans un pays aussi peuplé et varié. Le FNUAP concentrait ses efforts dans 40 districts et six États, outre l'appui qu'il n'avait cessé d'apporter au pouvoir central, en particulier en aidant le pays à accroître sa capacité en matière de gestion logistique et de fourniture de moyens contraceptifs de qualité. La commercialisation à but social des contraceptifs marquant le pas en Inde, le Fonds fournirait une aide en vue de relancer cette initiative.

281. Le représentant a indiqué que le programme proposé viserait à renforcer la collaboration avec les ONG en Inde, 10 % du montant total des crédits alloués au programme ayant été réservés aux activités des ONG. Le Fonds était également très conscient de la nécessité de disposer d'indicateurs de résultats des activités entreprises. Le représentant a indiqué en conclusion que, comme on le sait généralement, l'Inde appliquait une série de réformes économiques qui engendraient une forte croissance dans le secteur privé. Toutefois, il importait au plus haut point de continuer à appuyer le secteur public en vue de renforcer le contrat social du pays en aidant les nombreuses personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté qui ne peuvent, faute de moyens, avoir accès aux services privés.

282. Commentant la déclaration du représentant du FNUAP, plusieurs délégations ont indiqué que le type de coopération mis en oeuvre en Inde pourrait servir de modèle. Une délégation a relevé le rôle croissant que le secteur privé jouait dans l'économie et la société indiennes et a exhorté le FNUAP à associer davantage le secteur privé à son programme. La même délégation s'est demandée si l'importante industrie cinématographique indienne ne pourrait pas fournir des "ambassadeurs de bonne volonté" pour les activités en matière de population dans le pays. Une autre délégation a fait observer que le document sur le programme proposé mentionnait la mise en place d'infrastructures et s'est demandée quel rôle le FNUAP pourrait jouer dans ce domaine et si ce rôle était approprié. La même délégation a demandé la place qu'occuperait la coopération technique entre pays en développement dans ce programme. Une autre délégation s'est félicitée de voir que le Fonds coopérait avec l'UNICEF et l'OMS dans le pays et s'est demandée si une telle coopération était envisagée avec d'autres partenaires tels que la Commission européenne et la Banque mondiale.

283. Dans ses observations concernant le programme proposé, une délégation a mis en cause le fait qu'il ne soit pas fait état de la participation des hommes aux activités liées à la santé en matière de reproduction ni du traitement des infections de l'appareil reproducteur au niveau des soins de santé primaires. À cet égard, plusieurs délégations se sont interrogées sur les dispositions qui avaient été prises pour faire face à l'augmentation de la prévalence de l'infection à VIH dans le pays. Une délégation voulait en savoir davantage sur la façon dont la coordination avec les autres donateurs serait assurée au niveau des districts. La même délégation a estimé que certains éléments importants de la situation démographique en Inde, notamment les migrations, n'avaient pas été pris en considération dans le programme proposé. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à la demande faite par l'une d'elles tendant à ce que des informations concernant les effectifs du bureau de pays soient communiquées.

Une autre délégation a souligné le rôle inestimable que les ONG pourraient jouer, notamment en matière d'échanges Sud-Sud.

284. Le représentant de l'Inde a exprimé la satisfaction de son gouvernement pour le programme proposé et le travail entrepris par le FNUAP dans son pays. Le Gouvernement appuyait pleinement les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et, dans l'esprit de la Conférence, s'attachait à décentraliser son programme de santé en matière de reproduction et à améliorer la qualité des soins fournis. En réponse à la suggestion tendant à ce que le secteur privé soit plus étroitement associé aux activités, le représentant a indiqué que les sociétés privées avaient joué un rôle important dans la récente campagne gouvernementale de vaccination des enfants contre la poliomyélite et que cette initiative pourrait servir de modèle pour les activités dans le domaine de la santé en matière de reproduction. En réponse à la question d'une délégation, il a indiqué que le Fonds fournirait un appui en vue d'améliorer les infrastructures dans certains districts mais que cette assistance porterait également sur la formation et d'autres activités afin que les structures améliorées puissent être utilisées efficacement. Le Gouvernement indien donnait l'assurance qu'il n'y avait pas de chevauchement ni de double emploi des activités entreprises par différents partenaires de développement. En réponse aux questions relatives au problème croissant que posait le VIH/sida dans le pays, le représentant a indiqué que grâce à l'assistance fournie par les organismes des Nations Unies dans le cadre du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (UNAIDS), le Gouvernement s'attachait à élaborer une stratégie cohérente pour y faire face.

285. Le représentant de l'Inde a résumé ce qui, à son avis, représentait les points forts du programme proposé pour l'Inde, à savoir l'accent mis sur la décentralisation, la participation active des ONG et l'important volet relatif aux femmes. La mise en oeuvre du programme constituait un véritable défi, mais son succès était une priorité absolue pour le Gouvernement. Pour conclure, le représentant a remercié le Conseil d'administration pour son appui.

286. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration de leur appui au programme proposé et le Gouvernement indien de son ferme engagement résolu. Elle a également remercié le représentant résident du PNUD pour le rôle actif qu'il avait joué en coordonnant les efforts des organismes des Nations Unies en sa qualité de coordonnateur résident. Elle a informé le Conseil que le Fonds s'efforcerait à l'avenir de fournir, dans la présentation des programmes de pays, plus d'informations sur les effectifs de ses bureaux de pays et sur la gestion planifiée du programme. Le Fonds avait collaboré avec l'industrie cinématographique en Inde dans le passé et poursuivrait ses efforts dans ce sens. Il appuyait également les feuillets télévisés qui contribuaient à susciter des attitudes positives en ce qui concerne la condition de la femme et l'éducation des filles. Dans le domaine de la coopération Sud-Sud, le FNUAP avait recours, depuis quelques années, aux connaissances spécialisées dont disposait l'Inde, notamment celles d'institutions telles que l'Indian Institute of Population Sciences (IIPS) à Mumbai. L'Inde envisageait de participer au programme des partenaires pour la population et le développement, et le Fonds recherchait des centres d'excellence potentiels dans le pays. S'agissant de la participation des hommes, la Directrice a indiqué que le Fonds s'attacherait à

améliorer la situation en ce qui concerne les activités de formation, d'éducation et de communication et la prestation de services.

287. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a indiqué que les partenaires de développement collaboraient de plus en plus lors des missions d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies. Le Fonds consultait d'autres partenaires, en particulier la Banque mondiale, sur les moyens de mieux coordonner les programmes sur le VIH/sida dans le pays. Le Directeur a indiqué que les questions relatives aux migrations et à l'urbanisation étaient traitées dans le cadre du domaine de programme des stratégies relatives à la population et au développement.

288. Le représentant du FNUAP pour l'Inde a indiqué que le secteur privé avait, par le passé, participé aux programmes du Fonds, notamment dans le domaine de la culture du thé. Le FNUAP s'employait à amener les chambres de commerce, les grands groupes industriels et les sociétés de chemins de fer à participer aux programmes visant leurs employés. S'agissant de l'industrie cinématographique, celle-ci ressentait elle-même le besoin de déployer davantage d'efforts pour sensibiliser l'opinion aux questions relatives à la population, à la santé en matière de reproduction et à l'égalité des sexes. En ce qui concerne la participation des hommes, les attitudes positives des pouvoirs publics quant à l'adoption d'une approche plus globale dans le domaine de la santé en matière de reproduction devraient contribuer à l'accroître, encore que beaucoup restait à faire dans ce domaine, y compris collaborer avec les ONG. La lutte contre les infections de l'appareil reproducteur serait menée au niveau des districts, et c'était un domaine où les agents sanitaires bénévoles des collectivités se révélaient très utiles. L'UNAIDS appliquait un programme en Inde mais la lutte contre le VIH/sida, qu'on avait sérieusement sous-estimé dans le pays, serait un défi pour tous les organismes des Nations Unies ainsi que pour le gouvernement et les autres partenaires de développement.

289. Le Conseil d'administration a approuvé le programme proposé pour l'Inde, tel que publié dans le document DP/FPA/CP/193.

VII. QUESTIONS DIVERSES

290. Une délégation, s'exprimant au nom de plusieurs autres, a demandé que des informations concernant la proportion des contributions au titre des ressources de base au PNUD, au FNUAP, à UNIFEM et au FENU, qui sont soumises à la formule 20/20, soient fournies à la session annuelle de 1997 ou à la troisième session ordinaire de 1997.

291. Une autre délégation a demandé qu'une séance d'information officielle sur les activités du PNUD liées à l'Année internationale des volontaires se tienne lors de la session annuelle de 1997.

292. Une délégation a indiqué qu'une décision relative aux procédures touchant le renforcement des mécanismes de contrôle interne avait été retirée. L'orateur a demandé que l'Administrateur invite le Secrétaire général adjoint au Bureau des services de contrôle interne à présenter au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 1997, le rapport du Secrétaire général sur le Bureau et

qu'il donne son avis sur l'applicabilité des résultats contenus dans le rapport au PNUD, aux fonds administrés par le PNUD et au FNUAP.

293. Une autre délégation a proposé que les observations sur les cadres de coopération de pays du PNUD et les programmes de pays du FNUAP soient transmises aux secrétariats respectifs avant les sessions du Conseil d'administration afin que les réponses voulues puissent être fournies à la session, ce qui permettrait au Conseil d'avoir des discussions plus structurées et plus circonscrites. Les pays pourraient faire des observations sur les cadres de coopération ou les programmes de pays les concernant avant l'adoption de ceux-ci, de sorte que d'autres puissent se prononcer sur leurs observations. Cette proposition, qui a été appuyée, permettrait une plus grande interaction ainsi qu'un débat plus approfondi au niveau du Conseil.

294. Le Président a fait observer que les pays bénéficiaires de programmes répondaient aux questions les concernant.

Faits nouveaux concernant la suite donnée à la résolution 1995/56 du Conseil économique et social

295. Le Directeur de la Division d'intervention en cas d'urgence a présenté un document de séance (DP/1997/CRP.10) qui, en réponse aux questions soulevées à la première session ordinaire de 1997 du Conseil d'administration, définissait le rôle du PNUD dans les situations humanitaires d'urgence et présentait des vues et des propositions concernant la coordination de l'aide humanitaire.

296. Plusieurs délégations ont félicité le PNUD pour les documents révisés qui présentaient très bien la pratique actuelle et la manière dont le PNUD concevait son rôle et ses responsabilités à l'échelle d'un système où une étroite collaboration interinstitutions était nécessaire. Plusieurs orateurs ont souligné que le document devrait être considéré comme étant un document sujet à modifications, eu égard aux discussions en cours. D'autres ont souligné l'importance du processus de consultation qui avait abouti au document révisé.

297. Au nom du Groupe des États d'Afrique, un orateur a félicité le PNUD pour les activités qu'il menait en Afrique, en particulier au Mozambique. Le PNUD jouait un rôle de premier plan dans la coordination de l'aide, et le Groupe des États d'Afrique lui en était reconnaissant. L'importance de la transition à la normalisation a été soulignée. Un autre orateur a remercié le PNUD et les donateurs pour l'assistance qu'ils avaient fournie à son pays.

298. De nombreuses délégations ont souligné que les questions traitées dans le document étaient pertinentes à l'échelle du système et ont fait observer que la prochaine réunion du Comité permanent interorganisations mettrait au point les recommandations et les conclusions à soumettre au Conseil économique et social. Une délégation, se faisant aussi le porte-parole d'une autre, a demandé comment le document pourrait contribuer au processus interinstitutions.

299. Plusieurs délégations ont souligné que le renforcement des capacités était un créneau du PNUD, ce qui signifiait que l'organisation devrait élaborer une politique de renforcement des capacités dans les pays qui avaient connu des situations d'urgence et/ou une désintégration de leur société. Le document

mentionnait la capacité du PNUD dans ce domaine, effort qui nécessiterait des activités pratiques et un travail d'analyse à entreprendre en collaboration avec d'autres institutions en vue d'une meilleure division du travail.

300. Un orateur a indiqué que le document soulignait que les interventions de développement au début des programmes de secours d'urgence s'inscrivant dans une perspective de développement étaient essentielles pour assurer la viabilité à long terme et l'adoption de mesures efficaces face aux crises. Le PNUD avait un rôle unique et important à jouer à toutes les étapes des situations d'urgence, mais plus particulièrement pendant la période de transition, où il faut passer de la phase de l'intervention en période de crise à celles du relèvement et du développement à plus long terme. La collaboration avec les partenaires dans les situations d'urgence ainsi qu'avec les donateurs était déterminante pour la réussite de programmes coordonnés, complémentaires et durables.

301. S'agissant de la coordination, le document présentait des arguments en faveur de la participation du PNUD dès le début des situations d'urgence, celui-ci réalisant parfois des activités d'alerte rapide et mettant en place la structure nécessaire pour intervenir avant l'arrivée d'autres organisations. Cependant, l'orientation initiale du PNUD n'était pas d'intervenir en cas de crise et nombre de fonctionnaires du PNUD ne s'occupaient normalement pas d'interventions en cas de crise. Lors de l'examen des options en matière de coordination au Conseil économique et social, il faudrait veiller à équilibrer plusieurs facteurs, notamment la nécessité d'éviter les doubles emplois avec la fonction de coordonnateur résident, d'assurer des consultations et une coopération étroites avec les organismes de développement pour garantir la complémentarité et de reconnaître que l'aide humanitaire était différente de la coordination du développement. Des précisions ont été demandées quant à la capacité du PNUD d'assumer les fonctions décrites dans le document et à l'ordre de priorité qu'il établirait, en particulier en ce qui concerne les programmes de réintégration des personnes déplacées et des réfugiés rapatriés qui ont été réinstallés. Il a été suggéré qu'un rapport soit présenté au Conseil d'administration en 1998 sur l'utilisation du Mémoire d'accord comme moyen de coordination, l'accent étant mis en particulier sur les progrès concrets réalisés en matière de coordination avec d'autres partenaires du système des Nations Unies.

302. Le cadre stratégique a fait l'objet d'observations. Il a été indiqué que la relation entre les stratégies humanitaires devait être clarifiée afin de prévenir la concurrence entre les organismes des Nations Unies et de favoriser une stratégie unique. Il fallait, à cet égard, définir un cadre de référence en matière de coordination. Le rôle joué par le PNUD par rapport au Département des affaires humanitaires devrait être mieux défini en général et en ce qui concerne les interventions du PNUD en matière de déminage en particulier. S'agissant du financement, plusieurs orateurs ont demandé des précisions sur l'application de l'objectif concernant les allocations de ressources au titre de la rubrique MCARB 1.1.3 du budget et sur l'utilisation des fonds d'affectation spéciale. Une question a été posée à l'effet de savoir si le processus de changement en cours au PNUD affecterait l'utilisation de la rubrique 1.1.3 et les fonctions de l'actuelle Division d'intervention en cas d'urgence. Une délégation a demandé que le Conseil d'administration examine à une session

ultérieure la suite donnée aux directives relatives à l'utilisation de la rubrique 1.1.3.

303. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à la proposition du PNUD tendant à élargir la procédure d'appel global interinstitutions. Une délégation a fait observer que cet élargissement pourrait mettre la communauté internationale au défi de mobiliser des ressources correspondantes et souligné qu'il importait d'établir un ordre de priorité des projets dans le cadre des appels lancés aux donateurs. Une procédure d'appel global élargi devrait permettre de satisfaire les besoins en matière de relèvement, de redressement et de développement jusqu'à la mise en place d'autres mécanismes de mobilisation des ressources à moyen et à long terme, tels que les tables rondes et les réunions des groupes consultatifs.

304. Des précisions ont été sollicitées sur le rôle du coordonnateur résident dans les activités humanitaires et dans l'évaluation des résultats. Un orateur a souligné que le coordonnateur résident devrait avoir certaines qualités personnelles, notamment être dynamique, compétent et avoir une expérience appropriée, les candidats pouvant provenir de toutes organisations.

305. Plusieurs délégations ont demandé des précisions sur le rôle joué par le PNUD et le système des Nations Unies en matière de déminage, en particulier dans l'utilisation des ressources. Un orateur a demandé si les activités de déminage du PNUD étaient coordonnées avec celles du Fonds d'affectation spéciale concernant les activités de déminage, du Département des affaires humanitaires, et si des activités de déminage étaient entreprises au Rwanda. Une autre délégation a fait état de la tenue, au début de mars 1997, d'une conférence sur les mines terrestres antipersonnel et les problèmes connexes rencontrés dans la reconstruction des pays après les conflits.

306. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il importait d'élaborer, en des termes clairement définis, des politiques visant à assurer à la fois les secours et le développement. Une délégation a demandé les vues du PNUD sur le suivi des objectifs fixés.

307. Le Directeur de la Division d'intervention en cas d'urgence a indiqué que ce service poursuivrait des consultations étroites avec le Conseil d'administration sur le contenu du document ainsi que sur les résultats de la session de fond de 1997 du Conseil économique et social. Il a fait observer les enseignements tirés par le PNUD dans plusieurs pays ces dernières années. Le Conseil a donné au PNUD les moyens d'agir en matière de renforcement des capacités, domaine dans lequel le PNUD continuerait à évaluer ses progrès et à s'adapter aux défis présents et futurs en matière de développement en assurant le passage de la phase des secours à celle du développement. La rubrique MCARB 1.1.3 du budget ferait l'objet d'autres discussions. La Division d'intervention en cas d'urgence est le service responsable de l'utilisation des ressources au titre de cette rubrique. Des cadres stratégiques avaient été approuvés par le Comité permanent interorganisations et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO). Le Groupe de travail interorganisations à Rome a accepté l'approche et la situation générale des groupes de travail ainsi que la procédure d'appel global interorganisations élargi et les cadres stratégiques. La réunion du Comité

permanent interorganisations du 17 mars devrait permettre de clarifier le consensus qui se dégage. Une récente publication de l'Équipe spéciale sur la paix, les conflits et la coopération pour le développement du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) faisait également état de la nécessité d'un cadre stratégique. Dans les propositions relatives à la gestion du changement, la Division d'intervention en cas d'urgence continuerait à faire partie du Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies. Le rôle des divers organismes chargés du déminage devrait être clarifié.

308. Le Président a informé le Conseil que d'autres consultations sur le sujet auraient lieu avant la session de fond de 1997 du Conseil économique et social.

309. Le Conseil d'administration a pris acte du document de séance révisé sur la suite donnée à la résolution 95/56 du Conseil économique et social (DP/1997/CRP.10) et des observations connexes.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

310. Le Président a informé le Conseil d'administration qu'un débat plus approfondi aurait lieu sur UNIFEM à la session annuelle de 1997.

311. La Directrice d'UNIFEM a présenté la suite donnée aux recommandations de l'évaluation externe du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (DP/1997/CRP.11). Les mesures prises figureraient dans la stratégie et le plan de travail qui seraient examinés à la session annuelle. Des consultations officieuses auraient lieu entre la deuxième session ordinaire et la session annuelle.

312. De nombreuses délégations ont remercié la Directrice d'UNIFEM pour sa présentation et pour les réponses écrites données à l'évaluation externe. Si la plupart des orateurs ont accueilli favorablement les observations qui avaient été faites suite à l'évaluation, certains ont indiqué que celle-ci aurait pu être plus analytique et plus critique. Un orateur a demandé comment la suite donnée à l'évaluation pourrait faire l'objet de débats à la session annuelle.

313. De nombreux orateurs attendent avec intérêt la session annuelle au cours de laquelle le plan de travail d'UNIFEM serait présenté et espéraient en recevoir un exemplaire dès que possible. Le plan permettrait d'évaluer l'efficacité des activités du Fonds et de déterminer les lacunes en matière de financement. Il permettrait également au Conseil d'administration de comprendre le processus de planification d'UNIFEM. Il fallait déterminer l'avantage comparatif d'UNIFEM par rapport au Secrétariat et aux mécanismes intergouvernementaux s'occupant de développement intégrant hommes et femmes.

314. Plusieurs orateurs ont souligné le rôle clef que pourrait jouer UNIFEM en diffusant les meilleures pratiques en matière de promotion de l'égalité des sexes et en favorisant l'application des accords conclus à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Une délégation s'est particulièrement félicitée des initiatives mentionnées dans le document de séance, notamment l'appui financier aux groupes de femmes, le partage de ses connaissances avec d'autres organismes et l'établissement de rapports sur la situation des femmes.

Selon la même délégation, UNIFEM devait établir un équilibre entre les activités de plaidoyer, l'intégration d'une démarche sexospécifique dans toutes les activités et l'exécution directe de projets. Il faudrait des rapports sur la reprise des procédures opérationnelles renouvelées et une stratégie d'information séparée pour UNIFEM.

315. Accueillant favorablement la suite donnée à l'évaluation, une délégation a souhaité que cette initiative permette d'accroître les options dont disposaient les femmes et les possibilités d'émancipation politique des femmes. Il serait utile d'analyser l'expérience acquise en vue de l'exploiter et de la diffuser auprès de groupes plus larges. Les activités menées par UNIFEM dans le cadre des mandats que lui ont assignés l'Assemblée générale et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes seraient examinées à la session annuelle. Des orateurs ont indiqué que le rôle joué par UNIFEM en aidant le PNUD à accroître ses activités relatives aux femmes pourrait être examiné plus avant, compte tenu des ressources limitées que le PNUD consacre à ce domaine.

316. Certaines délégations ont déclaré qu'UNIFEM ne devrait pas avoir accès aux fonds du PNUD. Une délégation a fait observer que les conclusions de l'évaluation mettaient en garde contre un "mélange" des fonds. Une délégation a proposé de rechercher des méthodes plus novatrices en matière de mobilisation des ressources.

317. Au nom du Groupe des États d'Afrique, un orateur s'est félicité des efforts faits par UNIFEM pour donner suite aux recommandations de l'évaluation. Le Groupe a mentionné le rôle crucial qu'avait joué UNIFEM en permettant aux femmes d'avoir accès aux ressources économiques et d'exercer un plus grand contrôle sur leur vie. Le Fonds devait établir un ordre de priorité, étant donné la modicité de ses ressources, et mettre un accent particulier sur l'élimination de la pauvreté.

318. La Directrice d'UNIFEM a remercié le Conseil d'administration pour ces observations. Elle a indiqué que la suite donnée à l'évaluation se fondait également sur les observations précédentes du Conseil et les mandats assignés à UNIFEM à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Elle a réitéré que le Fonds avait recentré son action ces dernières années, s'employant maintenant à introduire des transformations structurelles visant à assurer l'émancipation économique et politique des femmes. Par souci d'efficacité, UNIFEM se concentrerait sur trois domaines d'activité : renforcer la capacité économique des femmes en tant qu'entrepreneurs et productrices, veiller à assurer la tolérance entre hommes et femmes dans le but d'accroître la participation des femmes à la prise de décisions, et promouvoir l'exercice par les femmes de leurs droits et l'élimination de la violence à l'égard des femmes. UNIFEM appliquerait cinq stratégies à cet égard : renforcer la capacité et la direction des organisations et réseaux de femmes afin de leur permettre de tirer parti des nouvelles possibilités; assurer un appui politique et financier aux femmes; créer de nouvelles synergies et de nouveaux partenariats entre les organisations féminines, les gouvernements, l'ONU et le secteur privé; exécuter des projets pilotes afin de mettre à l'essai des méthodes novatrices d'émancipation des femmes; mettre en place une base de connaissances grâce à des documents et à la diffusion de moyens permettant de responsabiliser les femmes. UNIFEM travaillait en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, en

particulier au niveau national, par l'entremise de ses conseillers pour les programmes régionaux.

319. Le Conseil a pris acte de la suite donnée aux recommandations de l'évaluation externe (DP/1997/CRP.11) et des observations connexes.

Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs

320. L'Administrateur a présenté un rapport d'activité oral sur les mesures prises pour régler les problèmes de gestion et de justification de l'emploi des fonds concernant la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs. L'enquête approfondie sur les activités de la réserve se poursuivait depuis déjà quelque temps et le Conseil d'administration en était saisi depuis juillet 1996. La Division de l'audit et des études de gestion avait terminé sa vérification interne et publié son rapport. Compte tenu de l'intérêt du Conseil d'administration pour la question et de sa volonté de transparence, l'Administrateur avait accepté de mettre le texte du résumé des conclusions à la disposition des délégations à titre strictement confidentiel, par l'intermédiaire du Bureau de l'Administrateur. Il était également résolu à faire en sorte que le personnel ait en toute équité la possibilité d'aborder les questions le concernant. C'est pourquoi les détails concernant les actions ou omissions du personnel ne pouvaient pas être divulgués à l'heure actuelle. Il était prévu que, vu le nombre des cas à traiter, la phase suivante de la procédure demanderait quelques semaines. Dix cas de faute ou de comportement professionnel non satisfaisant étaient déjà mis en examen et six autres encore à l'étude. L'ancien Chef de la Section du logement des bureaux extérieurs avait été renvoyé sans préavis.

321. L'Administrateur a brièvement récapitulé l'historique de la réserve et des projets de construction entrepris dans neuf pays. D'après les conclusions actuelles de la Division de l'audit et des études de gestion, il semblait que le PNUD avait payé entre 3 et 6 millions de dollars de trop pour la construction des locaux et logements communs. Ces chiffres n'avaient qu'un caractère estimatif en attendant les résultats de l'examen des paiements dus à des entrepreneurs et des négociations avec les organismes partenaires du PNUD au sein du Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP).

322. L'Administrateur a dégagé un certain nombre de leçons de cette expérience, notamment la nécessité de veiller à ce que les personnes occupant certains postes aient les connaissances et compétences spécialisées requises, de s'assurer que les fonctionnaires ayant des pouvoirs d'approbation et d'ordonnancement comprennent bien leurs rôles et responsabilités, de veiller à ce que les décisions approuvées soient mises en oeuvre de manière appropriée et d'améliorer le processus de prise de décisions conjointes avec les organismes partenaires membres du Groupe consultatif mixte des politiques.

323. L'Administrateur a récapitulé les dispositions en matière de gestion qui avaient été prises pour ne pas répéter les erreurs passées et qui avaient été auparavant présentées au Conseil. Conformément à la recommandation formulée par le Conseil d'administration en janvier 1997, une procédure de cession des logements avait depuis lors été mise au point.

324. L'Administrateur a assuré le Conseil d'administration que l'enquête sur la réserve n'entamait en rien les relations du PNUD avec les pays hôtes où les travaux de construction avaient eu lieu. Les conclusions et l'enquête ne portaient que sur les fonctionnaires du PNUD impliqués et sur les entrepreneurs extérieurs qui avaient effectué les travaux, et ne concernaient nullement les organismes publics des pays hôtes. L'enquête n'avait pas d'incidences sur les programmes bénéficiant d'une assistance du PNUD dans ces pays.

325. Plusieurs délégations ont remercié l'Administrateur de son rapport oral sur la question. Un grand nombre d'entre elles ont souligné la nécessité de la transparence et ont demandé à être tenues au courant des faits nouveaux concernant la réserve. D'autres intervenants ont signalé qu'il convenait de revoir les structures et les compétences en matière de gestion du PNUD eu égard à la situation. Une délégation a déclaré que la question concernait toute l'organisation dont la responsabilité incombait à l'Administrateur.

326. Lors du débat sur les divers aspects de l'affaire, plusieurs questions ont été soulevées, notamment le sort des fonds déboursés en excédent, le rôle du Bureau des services de contrôle interne dans l'enquête, la période couverte par l'incident et le taux de renouvellement total de la réserve.

327. Un orateur a déclaré que les mesures prises par le PNUD pour régler la situation et pour éviter tout dysfonctionnement de la gestion à l'avenir étaient encourageantes. Il fallait appliquer les leçons tirées de l'expérience et bien comprendre les rôles et responsabilités de tous les fonctionnaires impliqués, en particulier des agents certificateurs, et cela surtout au niveau des pays. En outre, les contrôles devaient être assurés et les décisions prises conjointement avec les partenaires du PNUD au sein du Groupe consultatif mixte des politiques. L'organisation devait procéder judicieusement aux contrôles nécessaires, et notamment au contrôle financier. Cette délégation espérait que le PNUD réussirait à se défaire des logements et que leur vente serait avantageuse pour le PNUD.

328. Une autre délégation a souligné que la situation durait depuis très longtemps et a fait valoir, comme d'autres délégations, que la question concernait l'ensemble des mécanismes de contrôle financier. Il a également été signalé que le Conseil d'administration avait récemment examiné des problèmes de supervision et de contrôle financier touchant le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) dans lesquels les mécanismes de contrôle financier du PNUD avaient été impliqués. Cette délégation a demandé des informations sur les vues et les données concernant les contrôles financiers exercés par les fonctionnaires supérieurs du PNUD. Elle a également demandé quand les projets relatifs aux locaux communs reprendraient, en espérant que ce serait dans de brefs délais, étant donné les dispositions adoptées par l'Assemblée générale.

329. L'Administrateur a remercié le Conseil d'administration de ses observations et répondu aux questions posées. Il a signalé que le Bureau des services de contrôle interne était parfaitement informé de la situation et qu'il était fait appel à ses services pour la phase extérieure de l'enquête. Il n'était pas en mesure à l'heure actuelle d'exposer ses vues sur des actes visant délibérément à détourner des fonds du PNUD étant donné que cette question était le principal

sujet de l'enquête extérieure. Un certain nombre de modifications avaient été apportées au schéma en matière d'obligation redditionnelle au PNUD et des modifications supplémentaires étaient envisagées dans le cadre du processus de gestion du changement. Cet incident était inhabituel, voire sans précédent, au PNUD. L'Administrateur a souligné la nécessité d'une enquête complète et équitable couvrant toutes les catégories de personnel. La question de la disparition des fonds était encore à l'étude. Mais le PNUD était déterminé à ne pas tirer de conclusions prématurées.

330. L'Administrateur a déclaré qu'il fallait débattre ouvertement des questions soulevées par la situation. Une solution complète s'imposait pour que cela ne se reproduise plus. En tant qu'Administrateur, il était responsable en dernier ressort de tout ce qui se produisait pendant son mandat. Il a assuré le Conseil d'administration que lui et l'Administrateur associé avaient examiné la question dans la transparence et avec célérité dès que les informations leur avaient été communiquées. Cette question demeurerait à l'étude jusqu'à ce qu'elle ait été élucidée sous tous ses aspects et l'enquête approfondie terminée. Il ne relevait pas de sa compétence de discuter des conséquences sur le plan pénal.

331. Le Directeur de la Division de l'audit et des études de gestion a informé le Conseil d'administration que l'enquête portait sur la période allant de 1988 à 1995. Avant cette période, l'activité de la réserve avait été minimale. En ce qui concerne la question du montant de 3 à 6 millions de dollars mentionné dans la déclaration liminaire, il a informé le Conseil que ces excédents de paiement s'expliquaient par des retards dans la construction, de l'ordre de 3 à 4 ans, au cours desquels les budgets des projets avaient été augmentés et des paiements effectués deux fois. Pendant cette même période, les prestations des différents entrepreneurs avaient été soumises à une enquête et des négociations menées avec les organismes partenaires du PNUD au sein du Groupe consultatif mixte des politiques. Une fourchette de l'ordre de 3 à 6 millions de dollars était très large, mais c'était l'estimation la plus précise qu'on puisse formuler à l'heure actuelle et à la fin de l'enquête, on disposerait d'un chiffre plus précis. Ce montant de 3 à 6 millions de dollars représentait environ 12 % des coûts de construction imputés sur la réserve, qui s'élevaient au total à environ 52 millions de dollars. Il était difficile de répondre à la question concernant le nombre de pays où avaient eu lieu ces dépassements de dépenses autorisées sans compromettre le déroulement de l'enquête. Le Conseil d'administration serait informé de la question quand cela ne risquerait plus de susciter de nouveaux problèmes.

332. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a indiqué que des informations détaillées sur l'historique de la situation étaient disponibles dans la documentation publiée antérieurement. Des mesures supplémentaires avaient été prises en matière de contrôles et de supervision, avec notamment la création d'un nouveau groupe des politiques et contrôles financiers à la Division des finances. Il s'imposait de combler les lacunes dans le processus d'ordonnancement et de former les futurs agents certificateurs pour s'assurer que ceux-ci comprennent bien leurs fonctions. Des mécanismes généraux de contrôle étaient prévus pour les opérations tant internes qu'extérieures. La rubrique locaux communs comprenait à la fois les logements du PNUD et d'autres organisations et les locaux à usage de bureaux. Il avait été décidé d'abandonner les projets concernant les logements, et comme il avait

été expliqué lors de la première session ordinaire de 1997, le PNUD ne consacrerait plus de ressources à cette fonction.

333. L'Administrateur associé a informé le Conseil d'administration que le blocage de la construction de locaux communs avait été examiné lors de la réunion générale du Groupe consultatif mixte des politiques en novembre 1996. De nouvelles mesures seraient prises en attendant la nomination de groupes techniques plus qualifiés. Le Groupe consultatif se réunirait à nouveau le 7 avril et statuerait sur l'évolution de ce blocage.

334. En réponse à une question, l'Administrateur associé a déclaré que le PNUD mettait en oeuvre les projets relatifs au partage de locaux lorsqu'il ne s'agissait pas de les acquérir directement. Cette tendance se poursuivait et il en serait tenu compte lors de la prochaine réunion générale du Groupe consultatif. Le PNUD agirait dans ce sens lorsque l'occasion se présenterait, de préférence en louant des locaux fournis par le gouvernement. Quant à la question du contrôle de la gestion, elle s'inscrivait dans le cadre de l'enquête et ne pouvait pas faire l'objet d'observations au stade actuel.

335. L'Administrateur assistant a rappelé que le PNUD préférait que les gouvernements fournissent gratuitement des locaux ou construisent des locaux avec leurs propres ressources. En ce qui concerne le contrôle, il souhaitait souligner que c'était le PNUD qui avait repéré le problème et qui, une fois les informations reçues, les avait communiquées au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour que celui-ci évalue ces informations qui avaient ensuite été renvoyées pour examen aux mécanismes de contrôle interne.

336. Le Président a informé le Conseil d'administration que l'Administrateur présenterait un rapport intérimaire à la session annuelle. Le Bureau poursuivrait également l'examen de la question. Si des informations capitales lui parvenaient, le Bureau organiserait une réunion d'information pour les délégations à New York ou reprendrait l'examen de la question à la session annuelle.

337. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral de l'Administrateur sur la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs.

Rapport sur la suite donnée à la décision 97/1 du Conseil d'administration

338. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a présenté un rapport oral au Conseil sur la suite donnée à la décision 97/1 dans laquelle le Conseil a recommandé que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population devienne membre du Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires qui remplacerait l'actuel Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires (CMDS). Après l'adoption de la décision 97/1, le Président du Conseil d'administration PNUD/FNUAP a porté cette décision à l'attention de ses homologues au Conseil d'administration de l'UNICEF et au Conseil exécutif de l'OMS. Les conseils de ces deux organismes avaient à leur tour approuvé les nouveaux arrangements proposés. Les secrétariats des trois organismes étudiaient les moyens de faciliter la transition de l'ancien CMDS au nouveau Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires, étant

donné que le CMDS n'avait pas terminé l'examen des points de son ordre du jour, ainsi que le texte du mandat du nouvel organe. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a informé le Conseil que la programmation de la première réunion du nouveau Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination risquait de poser un problème et que les trois organismes semblaient avoir des interprétations divergentes de la transition du CMDS au futur Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination. Le FNUAP informerait le Conseil de l'évolution de la question à la session annuelle de mai et distribuerait le texte du mandat proposé dès que celui-ci serait disponible.

339. Le Président a informé le Conseil que les groupes régionaux avaient été priés de choisir dans chaque région un pays qui serait chargé de proposer la candidature de représentants du FNUAP au nouveau Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination. Ces pays choisiraient un représentant et un suppléant qui siègeraient à titre personnel. Les groupes régionaux avaient recommandé Antigua-et-Barbuda, les Pays-Bas, la Fédération de Russie et la Zambie. Quant au groupe des pays de l'Asie et du Pacifique, il n'avait pas encore choisi de pays et demandait l'autorisation de faire connaître son choix au Bureau, pour que celui-ci l'approuve au nom du Conseil. Le Président a ensuite demandé au Conseil d'approuver les choix qui avaient été faits.

340. Une délégation a déclaré qu'il était important de distribuer le texte du nouveau mandat dès qu'il serait établi et qu'il pourrait être judicieux d'associer également la Banque mondiale aux débats. Une autre délégation a signalé que pour le CMDS, le Conseil d'administration de l'UNICEF et le Conseil exécutif de l'OMS avaient eu pour pratique d'approuver les représentants eux-mêmes, après la distribution des notices biographiques de ces personnes, et non pas seulement les pays qui choisiraient les représentants. Cette délégation croyait comprendre que la situation était exceptionnelle, étant donné les délais prévus pour créer le nouvel organe, et souhaitait savoir quelles étaient les dates proposées pour la première réunion du nouvel organe et si, au regard de ces dates, le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP aurait le temps de confirmer ces choix à sa session annuelle.

341. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a répondu que les dates initialement fixées pour la dernière réunion du CMDS tomberaient pendant la session annuelle de mai du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. Le secrétariat envisageait actuellement la possibilité de reprogrammer cette réunion et d'organiser la première réunion du nouveau Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination immédiatement après. Si la réunion était reportée à une date ultérieure, il serait alors possible de diffuser des informations sur les représentants du FNUAP à la session annuelle et de demander l'approbation du Conseil. Le Conseil a ensuite demandé au Président de consulter les présidents du Conseil d'administration de l'UNICEF et du Conseil exécutif de l'OMS pour faciliter la sélection de dates plus commodes. Le Conseil a approuvé la candidature d'Antigua-et-Barbuda, des Pays-Bas, de la Fédération de Russie et de la Zambie qui avaient été désignés pour choisir les représentants du Conseil d'administration qui siègeraient au nouveau Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires et a autorisé le Bureau à approuver la candidature du pays proposé par la région de l'Asie et du Pacifique, les candidatures de tous les représentants et suppléants devant être confirmées à la

session annuelle. Le Conseil a également accepté que le Président du Conseil d'administration soit membre ès qualités du nouveau Comité.

Amendement du règlement financier du FNUAP

342. Le Directeur de la Division des finances, du personnel et de l'administration a présenté l'amendement au règlement financier du FNUAP figurant dans le document DP/FPA/1997/6. Une nouvelle disposition était nécessaire pour habiliter le Fonds à maintenir des stocks de produits contraceptifs essentiels dans le cadre du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs institué par la décision 96/3. Le Programme avait été créé pour constituer des stocks régulateurs de contraceptifs afin de répondre rapidement à des demandes urgentes émanant de pays en développement. Le maintien de stocks aisément accessibles était nécessaire pour prévenir des ruptures d'approvisionnement et éviter le surcoût des transports aériens. Compte tenu du règlement financier actuel, il était impossible de maintenir des stocks au niveau requis.

343. Au cours du débat qui a suivi, les délégations ont approuvé l'amendement proposé qui permettrait de rendre le Programme mondial pour l'achat de contraceptifs pleinement opérationnel. Quelques délégations ont demandé des informations à jour sur le fonctionnement du Programme, et la Directrice exécutive leur a indiqué qu'à ce jour le Fonds avait reçu des demandes de contraceptifs représentant 500 000 dollars de la part de huit pays. Ce montant devait être rapproché du montant total des contraceptifs fournis par le Fonds au cours d'une année, montant qui variait entre environ 30 et 50 millions de dollars. Elle a informé le Conseil qu'un rapport plus détaillé sur le Programme serait communiqué dans le cadre du rapport annuel du Directeur exécutif qui serait présenté au Conseil à la session annuelle en mai.

344. La délégation allemande a informé le Conseil qu'en raison d'une loi fédérale, son approbation dépendait de celle de la Cour fédérale des comptes. Elle ne s'opposait nullement à l'amendement proposé, mais n'avait pas encore reçu la décision officielle. C'est pourquoi, l'amendement au règlement financier du FNUAP figurant dans le document DP/FPA/1997/6 a été adopté, étant entendu que l'approbation de la délégation allemande était provisoire, sans réserve d'autorisation de la Cour fédérale des comptes.

97/7. Révision du règlement financier du FNUAP

Le Conseil d'administration

Approuve l'inclusion à l'article XIV du règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP d'une nouvelle disposition (14.7) "Contrôle international" :

"En vertu de la décision 96/3 du Conseil d'administration, le FNUAP est habilité à acheter et à garder en stock des produits contraceptifs indispensables afin de pouvoir répondre à des demandes d'assistance urgentes. La valeur d'inventaire de ces stocks sera consignée dans les comptes comme un élément d'actif."

97/10. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1997

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 1997, il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 1997 (DP/1996/L.2/Rev.1), tels qu'amendés;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1997 et 1998, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Session annuelle de 1997 :	12-23 mai 1997
Troisième session annuelle de 1997 :	15-19 septembre 1997
Première session ordinaire de 1998 :	19-23 janvier 1998
Deuxième session ordinaire de 1998 :	20-24 avril 1998
Session annuelle de 1998 :	8-19 juin 1998 – Genève
Troisième session ordinaire de 1998 :	14-18 septembre 1998

Approuvé les questions devant être examinées à la session annuelle de 1997 (voir tableau 3 de l'annexe);

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 2 : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Adopté la décision 97/9 du 14 mars 1997 relative aux directives pour une meilleure application des programmes de coopération régionale;

Approuvé les cadres de coopération régionale ci-après, compte tenu des observations y relatives :

Premier cadre de coopération régional pour l'Afrique (DP/RCF/RBA/1);

Premier cadre de coopération régional pour l'Asie et le Pacifique (DP/RCF/RAP/1);

Premier cadre de coopération régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RCF/REC/1);

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

I

Premier cadre de coopération pour l'Érythrée (DP/CCF/ERI/1);

Premier cadre de coopération pour l'Éthiopie (DP/CCF/ETH/1);

Premier cadre de coopération pour la Mauritanie (DP/CCF/MAU/1);

/...

Premier cadre de coopération pour la Namibie (DP/CCF/NAM/1);

Premier cadre de coopération pour l'Ouganda (DP/CCF/UGA/1);

II

Premier cadre de coopération pour le Bhoutan (DP/CCF/BHU/1);

Premier cadre de coopération pour l'Inde (DP/CCF/IND/1);

Premier cadre de coopération pour le Laos (DP/CCF/LAO/1);

Premier cadre de coopération pour la Mongolie (DP/CCF/MON/1);

Premier cadre de coopération pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée
(DP/CCF/PNG/1);

III

Premier cadre de coopération pour la Croatie (DP/CCF/CRO/1);

Premier cadre de coopération pour la Roumanie (DP/CCF/ROM/1);

Premier cadre de coopération pour l'Ouzbékistan (DP/CCF/UZB/1);

Premier cadre de coopération pour la Lettonie (DP/CCF/LAT/1);

Premier cadre de coopération pour la Pologne (DP/CCF/POL/1);

IV

Premier cadre de coopération pour la Colombie (DP/CCF/COL/1);

Premier cadre de coopération pour le Panama (DP/CCF/PAN/1);

V

Pris note des documents ci-après :

Prolongation du cinquième programme d'Haïti (DP/CP/HAI/5/PROLONGATION I);

Prolongation du sixième programme du Kenya (DP/CP/KEN/6/PROLONGATION I);

VI

Pris note du premier cadre de coopération pour la coopération technique
entre pays en développement (DP/CF/TCDC/1) et des observations y relatives;

VII

Pris note de la note de l'Administrateur sur l'assistance à l'Afghanistan
(DP/1997/7);

/...

Pris note des modalités et du calendrier à appliquer pour l'étude du nouveau cycle de programmation (DP/1997/CRP.7);

Pris note de l'affectation des montants cibles à prélever sur les ressources de base pour 1997-1999 (DP/1997/8);

Pris note de la note sur l'exécution nationale (DP/1997/CRP.8) et des observations y relatives;

POINT 3 : FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES

Adopté la décision 97/8 du 14 mars 1997 relative au Fonds d'équipement des Nations Unies;

POINT 4 : PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Pris note de la stratégie d'ensemble concernant le budget pour 1998-1999 (DP/1997/CRP.9) et des observations y relatives;

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 5 : FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

I

Approuvé l'assistance au Gouvernement angolais (DP/FPA/CP/173);

Approuvé l'assistance au Gouvernement du Burkina Faso (DP/FPA/CP/187);

Approuvé l'assistance au Gouvernement centrafricain (DP/FPA/CP/182);

Approuvé l'assistance au Gouvernement comorien (DP/FPA/CP/171);

Approuvé l'assistance au Gouvernement érythréen (DP/FPA/CP/183);

Approuvé l'assistance au Gouvernement gambien (DP/FPA/CP/178);

Approuvé l'assistance au Gouvernement guinéen (DP/FPA/CP/181);

Approuvé l'assistance au Gouvernement namibien (DP/FPA/CP/175);

Approuvé l'assistance au Gouvernement nigérian (DP/FPA/CP/190);

Approuvé l'assistance au Gouvernement sénégalais (DP/FPA/CP/176);

Approuvé l'assistance au Gouvernement togolais (DP/FPA/CP/172);

Approuvé l'assistance au Gouvernement ougandais (DP/FPA/CP/177);

II

Approuvé l'assistance au Gouvernement indien (DP/FPA/CP/193);

Approuvé l'assistance au Gouvernement lao (DP/FPA/CP/174);

III

Approuvé l'assistance aux pays des Caraïbes anglophones (DP/FPA/CP/179);

Approuvé l'assistance au Gouvernement cubain (DP/FPA/CP/188);

Approuvé l'assistance au Gouvernement dominiquais (DP/FPA/CP/186);

Approuvé l'assistance au Gouvernement équatorien (DP/FPA/CP/192);

Approuvé l'assistance au Gouvernement salvadorien (DP/FPA/CP/189);

Approuvé l'assistance au Gouvernement haïtien (DP/FPA/CP/191);

Approuvé l'assistance au Gouvernement péruvien (DP/FPA/CP/185);

IV

Approuvé l'assistance au Gouvernement libanais (DP/FPA/CP/184);

Approuvé l'assistance au Gouvernement soudanais (DP/FPA/CP/194);

V

Approuvé l'assistance au Gouvernement albanais (DP/FPA/CP/180);

POINT 6 : QUESTIONS DIVERSES

Pris note du rapport révisé sur le suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social (DP/1997/CRP.10);

Pris note de la réponse aux recommandations de l'évaluation extérieure d'UNIFEM (DP/1997/CRP.11) et des observations y relatives;

Pris note du rapport oral sur la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs;

Pris note du rapport oral sur le système de responsabilités du PNUD;

Pris note du rapport oral sur le suivi de la décision 97/1 du Conseil d'administration concernant le Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP dans le domaine de la santé;

Approuvé la désignation d'Antigua-et-Barbuda, de la Fédération de Russie, des Pays-Bas et de la Zambie pour représenter le Conseil d'administration au nouveau Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP dans le domaine de la santé;

/...

autorisé le Bureau à approuver la désignation d'un État membre de la région Asie et Pacifique, les désignations de tous les représentants et suppléants devant être confirmées lors de la session annuelle; et décidé que le Président du Conseil d'administration serait membre de droit dudit comité;

Adopté la décision 97/7 du 14 mars 1997 relative à la révision proposée au règlement financier du FNUAP.

14 mars 1997

Annexe

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP POUR 1997

Tableau 1

Première session ordinaire de 1997 (13-17 janvier 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.1)	A	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	A		Rapport sur la troisième session ordinaire de 1996
	Officiel	I		Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1996
	CRP	I		Questions relatives au règlement intérieur, à la documentation et au fonctionnement du Conseil d'administration
	CRP	A		Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1997
				SEGMENT DU FNUAP
2	Officiel	A	1 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Programmes de pays
3	Officiel	I	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapports de vérification des comptes
4	Officiel	A	1/2 journée	COORDINATION DE LA POLITIQUE ET DE LA PROGRAMMATION EN MATIÈRE DE SANTÉ
				SEGMENT DU PNUD/FNUAP
5	Officiel	A	1/2 journée	HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes
				SEGMENT DU PNUD
6	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération mondiaux et régionaux
7	Officiel	I	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapports de vérification des comptes
	CRP	I		Mise en oeuvre de la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilisation et la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
	CRP	I		Renseignements supplémentaires sur les débats relatifs aux dépenses au siège du PNUD
	Oral	I		Rapport sur le système de responsabilité redditionnelle du PNUD
8	CRP	I	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME Suivi de la décision 96/43
9	CRP	I	1/4 journée	AUTRES QUESTIONS Suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Tableau 2

Deuxième session ordinaire de 1997 (10-14 mars 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.2)	A		QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
2			1 1/2 journée	Rapport sur la première session ordinaire de 1997
				SEGMENT DU PNUD
	Officiel	A		CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	CRP	A		Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux
	Officiel	I		Format et calendrier de l'examen des nouveaux arrangements de programmation (96/7)
3			1/2 journée	Affectation des montants cibles à prélever sur les ressources de base pour 1997-1999
	CRP	I		Exécution nationale
4			1/2 journée	FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES
	Officiel	A		Fonds d'équipement des Nations Unies
6			2 journées	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	CRP	A		Aperçu de la stratégie globale pour le budget de l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4)
6				Rapport sur le système de responsabilité redditionnelle du PNUD
				SEGMENT DU FNUAP
	Officiel	A		PROGRAMME DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Oral	I		AUTRES QUESTIONS, notamment :
	CRP	I		— Rapport sur la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
		2 journées	— Rapport révisé sur le suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social	
CRP	I		— Réponse aux recommandations de l'évaluation extérieure d'UNIFEM	
Oral	I		— Révision proposée au règlement financier du FNUAP	
			— Rapport sur le Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP dans le domaine de la santé	

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Consultations officielles sur la gestion du changement au PNUD tenues durant la session.

Tableau 3

Session annuelle de 1997 (12-23 mai 1997)

(10 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.3)	A		QUESTION D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plans de travail
	Officiel	A		Rapport sur les première et deuxième sessions ordinaires de 1997
	Officiel	A		Règlement intérieur : rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée
				SEGMENT DU FNUAP
2	Officiel	I	1 1/2 journée	RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1996
		I		— Priorités du programme
		I		— Aperçu statistique
		I		— Aperçu régional
3	Officiel	I	1/2 journée	— Activités d'évaluation
4	Officiel	A	1/2 journée	PLAN DE TRAVAIL POUR 1998-2001
5	Officiel	A	1 journée	PROCESSUS DE PROGRAMMATION
6	Officiel	A	1/2 journée	STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
				SEGMENT DU PNUD/FNUAP
7	Officiel	I	1/2 journée	Rapports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social
2 et 8	Officiel	I		Rapports du PNUD et du FNUAP sur le contrôle interne
				SEGMENT DU PNUD
8	Officiel	A		RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR
	Officiel	A		Présentation par l'Administrateur
	Officiel	I		Principaux résultats du Programme, y compris informations sur les fonds spéciaux (7 parties)
	Officiel	I		Initiative spéciale pour l'Afrique
	Officiel	I		Assistance au peuple palestinien
	Officiel + CRP	A	2 1/2 journées ^a	Évaluation
	Officiel	I		Gestion du changement
	Officiel	I		Rapport du Corps commun d'inspection
	CRP	I		Annexe statistique
				Ressources
9	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux
10	Officiel	I	1/2 journée	PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION
				Politiques d'information et de publication du PNUD (96/22)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
11	Officiel	A	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (95/18)
12	CRP	I		QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapport sur le système de responsabilités du PNUD
13	Officiel	A	1 journée	BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS (UNOPS) Rapport sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (96/33)
14			1/2 journée	AUTRES QUESTIONS

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

^a Dont une manifestation spéciale d'une journée sur l'élimination de la pauvreté, le mardi 20 mai 1997.

Tableau 4

Troisième session ordinaire de 1997 (15-23 septembre 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.4)	A	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	CRP	I		Rapport sur la session annuelle de 1997
				Aperçu du plan de travail du Conseil d'administration pour 1998
				SEGMENT DU PNUD
2	Officiel	A	1 1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4) (y compris le coût détaillé des publications et de leur distribution — 96/22)
	Officiel	I		Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997
	Officiel	I		Examen annuel de la situation financière en 1996
	Officiel	I		Activités du Bureau des services d'achats interorganisations
				Contrats de sous-traitance conclus et grandes commandes de matériel
3	Officiel	A	1/2 journée	UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999
	Officiel	I		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1996-1997
				Rapports de vérification des comptes
4	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
		A		Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux
				Cadre de coopération mondial révisé (97/5)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
SEGMENT DU FNUAP				
6				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal
	Officiel	A		Examen financier annuel pour 1996
	Officiel	I	1 1/2 journée	Exécution et surveillance des accords de services d'appui technique
	Officiel	I		Évaluation des activités de formation du FNUAP
7	Officiel	A		PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
			1/2 journée	
8				AUTRES QUESTIONS

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Note : La question de visites hors siège sera examinée dans le cadre de consultations officielles au cours de cette session.
